



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITE.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 21 MAI 1870.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 7 mai 1870.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil de nommer Charles E. Belle, écuyer, de Montréal, à la charge d'agent d'immigration et de colonisation.

Aussi, Monsieur James Thom, agent d'immigration au port de Québec.

1795

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 17 mai 1870.

Il a plu au LIEUTENANT-GOUVERNEUR nommer MM. Onézime Leblond, Charles Labranche, Côme Giguère, Didace Tremblay, Joseph Côté, Paul Paradis et Philias Leblond, conseillers municipaux pour la paroisse de Saint-Tite, comté de Montmorency.

1823

Proclamation.

CANADA,
PROVINCE DE
QUEBEC. }

N. F. BELLEAU.

(L. S.)

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 21st MAY, 1870.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 7th May, 1870.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to appoint Charles E. Belle, of the city of Montreal, esquire, agent of immigration and colonization.

Also, Mr. James Thom, immigration agent for the port of Quebec.

1796

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 17th May, 1870.

The LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Onézime Leblond, Charles Labranche, Côme Giguère, Didace Tremblay, Joseph Côté, Paul Paradis and Philias Leblond, municipal councillors for the parish of St. Tite, in the county of Montmorency.

1824

Proclamation.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC. }

N. F. BELLEAU.

(L. S.)

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councilors of the Province of Quebec, and the members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a meeting of the Legislature or Parliament of Our said Province, at Our City of Quebec, on the twenty-fifth day

Québec, le vingt-cinquième jour du mois de Mai, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-dix, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le vingt-cinquième jour du mois de mai mil huit cent soixante-dix; auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos honorables sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le CINQUIÈME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. C'EST À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec; Témoins, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGTIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix, et de Notre Règne la Trente-troisième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

v 897

Québec

of the month of May, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING :

A PROCLAMATION.

WHITHERAS the Meeting of the Legislature or Parliament of the Province of Québec stands called for the twenty-fifth day of the month of May, one thousand eight hundred and seventy, at which time, at Our City of Québec, you were held and constrained to appear.

Now Know YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our Loving Subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Québec, to relieve you, and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby conveying and by these presents enjoining you and each of you that on TUESDAY, the FIFTH day of the month of JULY next, you meet Us, in Our Legislature or Parliament of the said Province, at Our City of Québec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

In Testimony Whereof, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Québec to be hereunto affixed: Witness, Our Right Trusty and Well Beloved the Honorable Sir NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Knight, Lieutenant Governor of Our said Province of Québec.

At Our Government House, in Our City of Québec, in Our said Province, this TWENTIETH day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy, and in the Thirty-third year of Our Reign.

By Command,

L. H. HUOT,

Clerk of the Crown in Chancery,

Québec.

898 v

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 21 mai 1870.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté, pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande,—comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Government Notices.

PROVINCE OF QUÉBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Québec, 21st May, 1870.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Québec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township; the removal of the site of any County town or of any local Offices; the regulation of any Common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette* in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then in both languages in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a

Ces avis seront continués, dans chaque cas pendant une période d'au moins deux mois, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et les dimensions de ce pont tournant.

Toutes applications pour des bills concernant la construction des chemins de fer, et chemins à rails plats, canaux ou lignes télégraphiques, seront sujettes aux règlements suivants: Avant qu'une pétition demandant la permission de présenter un bill pour aucun des objets ci-dessus mentionnés soit reçue par la chambre, la personne ou les personnes demandant ce Bill, déposeront chez le Greffier des Bills Privés, les documents suivants:

1. Une carte ou plan sur une échelle pas moindre qu'un demi-pouce au mille, indiquant aussi le tracé de tous les travaux existant ou autorisés de même nature, dans, ou concernant, de quelque manière que ce soit le district ou aucune partie d'icelui qui doit retirer quelque avantage de ces travaux. Cette carte ou ce plan devra être signé par l'ingénieur ou toute autre personne qui l'aura dressé.

2. Un livre de renvoi dans lequel les informations suivantes seront clairement données dans des cédules séparées, savoir:

Cédule A.—Le nom de chaque municipalité dans laquelle les travaux projetés ou aucune partie d'iceux doivent être entrepris—la population de chaque telle municipalité telle qu'il appert par le dernier recensement; la valeur imposable de la propriété dans chaque municipalité telle que démontrée par le dernier rôle d'évaluation et cette cédule pourra contenir dans un état séparé une semblable information sur les districts voisins qui devront retirer un avantage des travaux projetés.

Cédule B.—Une description générale de la nature, de l'étendue et du genre des travaux projetés, et un estimé du coût probable d'iceux, en distinguant les items généraux concernant la construction, de frais d'iceux respectivement, aussi bien que la nature, l'étendue et le coût probable du matériel roulant ou autre matériel nécessaire à l'usage et à la mise en opération de l'entreprise projetée. Cette cédule devra être signée par l'ingénieur ou autre personne qui l'aura préparée.

Cédule C.—Un exhibit indiquant le montant total du capital qu'il est proposé de prélever pour les objets de l'entreprise et la manière qu'il est proposé d'adopter pour prélever icelui, soit au moyen de parts ordinaires, bons (bonds) ou débentures ou autres sécurités et le montant de chacune d'icelle respectivement.

Cédule D.—Un estimé des revenus probables de l'entreprise projetée indiquant les sources d'où ces revenus devront provenir; les recettes annuelles d'icelle respectivement, le coût annuel probable de la mise en opération ou de la dépense pour les travaux; et le revenu annuel net applicable au paiement de l'intérêt des placements projetés.

Ces cédules devront être signées par la personne qui les aura préparées.

period of at least two months during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels, and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

All applications for Bills for the construction of Railways, Tramways, Canals or Telegraph lines, shall be subject the following regulations: Before any Petition praying for leave to bring in a Bill for any of the purposes above named is received by the House, the person or persons petitioning for such Bill shall deposit with Clerk of the Private Bill Office, the following documents:

1. A map or plan upon a scale of not less than half an inch to the mile, showing the location upon which it is intended to construct the proposed work, and showing also all lines of existing or authorized works of a similar character within or in any way affecting the District, or any part thereof, which the proposed work is intended to serve. Such map or plan to be signed by the Engineer or other party making the same.

2. A book of reference, in which shall be clearly set out the following information, in separate schedules, namely:

Schedule A. The name of each Municipality within which the proposed works, or any part thereof, are intended to be constructed; the population of each such municipality, as returned by the next preceding census; the rateable value of the property within each such municipality, as returned by the preceding assessment rolls thereof; and this schedule may contain in a separate statement similar information as to the adjoining districts intended to be served by the proposed works.

Schedule B. A general description of the nature, extent, and proposed character of the contemplated works, and an estimate of the probable cost thereof, distinguishing the general items of construction, and the costs thereof respectively, as well as the nature, extent and probable cost of all engine and car stock, or other outfit or equipment necessary to the use and operation of the proposed undertaking. Such schedule to be signed by the engineer or other persons preparing the same.

Schedule C. An exhibit showing the total amount of capital proposed to be raised for the purposes of the undertaking and the manner in which it is proposed to raise the same, whether by ordinary shares, bonds, debentures or other securities and the amount of each respectively.

Schedule D. An estimate of the probable revenues of the proposed undertaking, showing the sources whence the same are expected to be derived, the annual earnings therefrom respectively, the probable annual cost of operation or working expenditure, and the annual net revenue applicable to the payment of interest on the proposed investment.

Schedules to be signed by the person preparing the same.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.
Greffier, Conseil Législatif.

G. M. MUIR.

1877

Greffier de l'As. Lég.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.
Clerk, Legislative Council.

G. M. MUIR,

Clerk, Legislative Assembly.

1878

Avis Divers.

Le temps limité pour la société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous le nom et raison de H. S. Scott & Co., est expiré le 1er avril dernier. Toutes dettes dues à et par la dite société, seront réglées par H. S. Scott et E. G. Scott, qui continueront les affaires sous le même nom.

HENRY S. SCOTT,
EDWARD B. SCOTT,
E. G. SCOTT.

9 mai 1870.

1707 v

AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DE QUÉBEC.

Judi, le deuxième jour de juin 1870, il y aura assemblée générale des membres de la Société Bienveillante de Québec, au lieu ordinaire, afin de faire certains amendements aux articles 19ème, 20ème, 21ème, etc., des règles de la dite société.

(Par ordre.)

1709

L. A. ROCHETTE.

Avis est par le présent donné que les soussignés, Maurice Cuvillier, David Provan Beattie, Charles Henry Walters, marchands, Henry Benjamin, raffineur d'huile, et James Hervey, marchand à commission tous des cité et district de Montréal, dans la Province de Québec, présenteront en aucun temps, mais pas plus d'un mois après la dernière publication du présent avis, une pétition à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le priant d'octroyer une charte par lettres-patentes, à eux les soussignés, constituant eux et autres, qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie créée par ces lettres-patentes, en corps politique et incorporé, pour raffiner et manufacturer l'huile de pétrole, sous les nom et raison de « The Montreal Petroleum Refining Company, » dans la dite cité de Montréal : le montant du fonds social de la dite compagnie sera de douze mille piastres, divisé en cent vingt actions de cent piastres chaque ; les dits Maurice Cuvillier, Charles Henry Walters et Henry Benjamin, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

MAURICE CUVILLIER,
D. P. BEATTIE,
CHAS. H. WALTERS,
HENRY BENJAMIN,
JAMES HERVEY.

KERR, LAMBE & CARTER.

Solliciteurs pour les pétitionnaires,
Montréal, 5 mai 1870.

1691 v

Avis est donné que Dame Edwidge Chagnon, de la paroisse de Saint-Charles, district de Saint-Hyacinthe, épouse de Michel Sénécal, fils, du même lieu, a intenté sous le No. 1310 des causes de la cour supérieure pour le dit district, une action en séparation de biens contre son dit mari.

CHAGNON, SICOTTE & LANCTOT.

Avocats de DAME EDWIDGE CHAGNON.
Saint-Hyacinthe, 7 mai 1870.

1631 v

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec.

Avis est donné par les présentes qu'une action en séparation de corps et de biens a été intentée ce jour par Joseph Bergeron, de la paroisse Saint-Flavien, cultivateur, contre dame Philomène Côté, son épouse, demeurant en la même paroisse.

JOS. G. BOSSÉ.

Procureur du dit JOSEPH BERGERON,
Québec, 19 avril 1870.

1433 v

Avis Public est par le présent donné que, un mois après la date du présent, Jean-Marie Caron, de la paroisse Sainte-Anne, Hugh Brown, de la paroisse Saint-Joachim, Joseph Asselin, de la paroisse Sainte-Famille, Guillaume Blouin, de la paroisse Saint-François, tous cultivateurs, et Nicolas Trépanier, batelier, de la paroisse du Château Richer, tous résidant en le comté de Montmorency, dans la province de Québec, s'adresse-

Miscellaneous Notices.

The partnership heretofore subsisting between the undersigned, under the name and style of H. S. Scott & Co., expired on the 1st April last, by limitation. All debts due to or by the firm, will be settled by H. S. Scott and E. G. Scott, who will continue the business under the same name.

HENRY S. SCOTT,
EDWARD B. SCOTT,
E. G. SCOTT.

9th May, 1870.

1708 v

TO THE MEMBERS OF THE QUEBEC BENEVOLENT SOCIETY.

On Thursday, the second day of June, 1870, a full meeting of the members of the Quebec Benevolent Society will be held at the usual place, for the purpose of making certain amendments to articles 19th, 20th, 21st, &c., of the By-laws of the above society.

(By Order.)

1710

L. A. ROCHETTE.

Notice is hereby given that the undersigned, Maurice Cuvillier, David Provan Beattie, Charles Henry Walters, merchants, Henry Benjamin, oil refiner, and James Hervey, commission merchant, all of the city and district of Montreal, in the Province of Quebec, will, at some time, not more than a month after the last publication of this notice, make application to His Excellency the Lieutenant Governor in Council, to grant, by letters patent, a charter to them, the undersigned, constituting them and all others who may become shareholders in the company, thereby erected a body politic and corporate, for the purpose of refining and manufacturing petroleum, under the name and style of « The Montreal Petroleum Refining Company, » at the said city of Montreal : the amount of the capital stock of the said company to be twelve thousand dollars, in one hundred and twenty shares of one hundred dollars each ; and that the said Maurice Cuvillier, Charles Henry Walters and Henry Benjamin to be the first directors of the said company.

MAURICE CUVILLIER,
D. P. BEATTIE,
CHAS. H. WALTERS,
HENRY BENJAMIN,
JAMES HERVEY.

KERR, LAMBE & CARTER,

Solliciteurs pour les pétitionnaires,
Montréal, 5th May, 1870.

1692 v

Notice is given that Dame Edwidge Chagnon, of the parish of St. Charles, district of St. Hyacinthe, wife of Michel Sénécal, *fils*, of the same place, has instituted under No. 1310 of the causes of the superior court for the district aforesaid, an action for separation of property against her said husband.

CHAGNON, SICOTTE & LANCTOT

Attorneys for DAME EDWIDGE CHAGNON,
St. Hyacinthe, 7th May, 1870.

1632 v

Canada,
Province of Québec, } In the Superior Court.
District of Québec.

Notice is hereby given that an action for separation from bed and board has been instituted this day by Joseph Bergeron, of the parish of St. Flavien, farmer, against Dame Philomène Côté, his wife, residing in the same parish.

JOS. G. BOSSÉ.

Attorney for the aforesaid JOSEPH BERGERON.
Quebec, 19th April, 1870.

1434 v

Public Notice is hereby given, that upon the expiration of one month from the date hereof, Jean-Marie Caron, of the parish of Ste. Anne, Hugh Brown, of the parish of St. Joachim, Joseph Asselin, of the parish of St. Famille, Guillaume Blouin, of the parish of St. François, all farmers, and Nicholas Trépanier, boatman, of the parish of Château Richer, all residing in the county of Montmorency, in the province of

ront à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, tant en leur nom que comme mandataires des autres actionnaires, pour obtenir des lettres-patentes, en vertu de l'Acte concernant l'incorporation des compagnies à fonds social, afin d'incorporer la "Compagnie des vapeurs de Montmorency," dont l'objet est l'établissement d'une ligne régulière de bateaux-à-vapeur entre la paroisse de Saint-Joachim, dans le comté de Montmorency, et la ville de Québec, y compris quelques stations intermédiaires. Le fonds social est fixé à huit mille piastres courant, divisé en huit cents actions de dix piastres chacune. Le siège principal des affaires sera en la paroisse du Château-Richer, comté de Montmorency, avec un ou deux bureaux en d'autres places du dit comté, s'il en est besoin. Quant aux directeurs, le nombre en est limité à cinq, et les premiers seront les dits Jean-Marie Caron, Hugh Brown, Nicolas Trépanier, Joseph Asselin et Guillaume Blouin.

NICOLAS X TRÉPANIÉ,
JEAN-MARIE CARON,
HUGH BROWN,
JOSEPH ASSELIN,
GUILLAUME BLOUIN.

Château-Richer, 2 mai 1870.

1619 v

Quebec, will apply to His Excellency the Lieutenant-Governor for letters patent under the Joint Stock Companies Incorporation Act, to incorporate "The Montmorency Steamboat Company," for the object of establishing a regular line of steamboats between the parish of Saint Joachim, county of Montmorency, and the city of Quebec, with intermediate stations. The amount of the capital stock is to be eight thousand dollars divided into eight hundred shares of ten dollars each. The chief place of business is to be the parish of Château Richer, with one or two other offices in other places of the said county, if it is necessary. As regards the directors, they are to be five in number and the said directors are to be the said Jean-Marie Caron, Hugh Brown, Nicolas Trépanier, Joseph Asselin and Guillaume Blouin.

NICOLAS X THÉPANIÉ,
JEAN MARIE CARON,
HUGH BROWN,
JOSEPH ASSELIN,
GUILLAUME BLOUIN.

Château Richer, 4th May, 1870.

1620 v

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les soussignés s'adresseront à la législature de Québec, à la prochaine session, pour obtenir l'érection d'une nouvelle municipalité, suivant l'acte municipal de 1860 et des amendements à cet acte; la dite municipalité sera un démembrement de celle de la paroisse Saint Jean Chrysostôme, dans le comté de Châteauguay, dans le district de Beauharnois, Province de Québec.—La dite municipalité comprendra les limites suivantes, savoir: à partir du chemin de la rivière des Fèves, dans la partie nord-ouest du Norton Creek en suivant le chemin de base jusqu'à la propriété de Donald Currie exclusivement sur le Norton Creek, et de là se dirigeant vers le sud traversant le Norton Creek jusqu'à la propriété de Richard Toynnton, et de là jusqu'à la ligne d'Hammingford, suivant ensuite la ligne d'Hammingford dans la direction de l'est jusqu'aux limites de la seigneurie de Beauharnois, s'étendant ensuite vers le nord, le long de la ligne Lassalle jusqu'à la première concession de Beach Ridge, prenant toute la double concession de Beach Ridge, la concession en arrière du Beach Ridge et la concession joignant Lapineauville.

G. WHEATLEY,
WILLIAM DINNIGAN,
GEORGE HART.

Saint-Jean Chrysostôme, le 8 mars 1870.

1089 v

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the undersigned will address themselves to the Legislature, at the first session, in order to obtain the erection of a new municipality, according to "the Municipal Act of 1860," and amendments to the same; the said municipality shall be taken out of the municipality of the parish of St. Jean Chrysostôme, in the county of Châteauguay, in the district of Beauharnois, Province of Québec.—The extent of the said new municipality is from the Bean river road, on the north-western part of the Norton Creek, following the base line, as far down the Norton Creek as Duncan Currie's property exclusively, and from thence in a southerly direction, crossing the Norton Creek in Martin Dennis farm, thence by Wm. Wilson out to Richard Toynnton's and from that straight out to the Hammingford line, in the easterly direction as far as the seigniorie of Beauharnois extends, from thence in a northerly direction along the Lassalle line, to the first concession of Beach Ridge, taking all the double concession of Beach Ridge, the back concession of Beach Ridge, and the concession joining Lapineauville.

G. WHEATLEY,
WILLIAM DINNIGAN,
GEORGE HART.

St. Jean Chrysostôme, this 8th March, 1870.

1090 v

Avis de Faillite.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Crosbie Davis, de Saint-Andrews, comté d'Argenteuil, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à son magasin et place d'affaires, village Saint-Andrews, lundi, le sixième jour de juin prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.

H. HOWARD,
Syndic provisoire.

Saint-Andrews, 16 mai 1870.

1807

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Norbert Julien, failli.

Le vingt-septième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour, pour obtenir sa discharge en vertu du dit acte.

NORBERT JULIEN,
Par ALPHONSE JACQUES,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 17 mai 1870.

1811

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Crosbie Davis, of St. Andrews, county of Argenteuil, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his store and place of business, Village St. Andrews, on Monday, the sixth day of June next, at 2 o'clock P. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

H. HOWARD,
Interim Assignee.

St. Andrews, 16th May, 1870.

1808

INSOLVENT ACT OF 1864 AND AMENDMENTS THERETO.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Norbert Julien, an Insolvent.

On Monday, the twenty-seventh day of June next, the undersigned will apply to the said court, for his discharge under the said act.

NORBERT JULIEN,
By ALPHONSE JACQUES,
His Attorney *ad litem*.

Montréal, 17th May 1870.

1812

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dame Geneviève Amiot, épouse séparée de biens de Joseph-Prosper Chagnon dit Larose, ayant fait commerce sous le nom de G. A. Larose, faillie.

La soussignée a déposé au greffe de cette Cour, un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et vendredi, le dix-septième jour de juin prochain, elle demandera à la dite cour, la confirmation de la dite décharge ainsi exécutée en sa faveur.

GENEVIÈVE AMIOT,

Par JETTÉ & ARCHAMBAULT,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 13 mai 1870.

1801

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Joseph-Prosper Chagnon dit Larose, failli.

Vendredi, le dix-septième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour, pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

J. P. C. LAROSE,

Par JETTÉ & ARCHAMBAULT,

Ses Procureurs *ad litem*.

Montréal, 13 mai 1870.

1803

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières }

Dans l'affaire de Antoine Hébert, marchand, de la paroisse de Saint-Grégoire, failli.

Le trentième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ANTOINE HÉBERT,

Par DESILETS & PANNETON,

Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 17 mai 1870.

1813

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864 ET 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières }

Dans l'affaire de Stanislas Doucet, marchand, de la paroisse Saint-Grégoire, failli.

Avis est par le présent donné que, jeudi, le trentième jour du mois de juin prochain, à dix heures du matin, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

STANISLAS DOUCET,

par J. M. DESILETS,

Son procureur *ad litem*

Trois-Rivières, 17 mai 1870.

1815

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières }

Dans les affaires de Joseph Delaunay, commerçant de la paroisse de Saint-Etienne, Pierre-Dosithé Morin, hôtelier, de la cité des Trois-Rivières, Pierre Sanscartier, commerçant, de la paroisse de Saint-Stanislas, faillis.

Avis est par le présent donné que le trentième jour du mois de juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné, Thélesphore-Eusèbe Normand, syndic en ces affaires, demandera à la dite cour ses décharges en vertu du dit acte.

T. E. NORMAND,

Syndic.

Par DESILETS & PANNETON,

Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 17 mai 1870.

1821

INSOLVENT ACT OF 1869

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Dame Genevieve Amiot, wife separated as to property of Joseph Prosper Chagnon dit Larose, having carried on business under the style of G. A. Larose, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this Court a deed of composition and discharge, executed by her creditors, and that on Friday, the seventeenth of June next, she will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in her favor.

GENEVIÈVE AMIOT,

By JETTÉ & ARCHAMBAULT,

Her Attorneys *ad litem*.

Montreal, 13th March, 1870.

1802

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Joseph Prosper Chagnon dit Larose an Insolvent.

On Friday, the Seventeenth day of June next, the undersigned will apply to the said Court, for a discharge under the said act.

J. P. C. LAROSE,

By JETTÉ & ARCHAMBAULT,

His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 13th May, 1870.

1804

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Antoine Hébert, trader, of the parish of St. Grégoire, an Insolvent.

On the thirtieth day of June next, the undersigned will apply to the said court, for a discharge under the said act.

ANTOINE HEBERT,

By DESILETS & PANNETON,

His Attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 17th May, 1870.

1814

INSOLVENT ACT OF 1864 & 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Stanislas Doucet, trader, of the parish of St. Grégoire, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Thursday the Thirtieth day of June next, at ten o'clock in the forenoon, or so soon as counsel can be heard, the undersigned will apply to the said Court to obtain his discharge under the said act.

STANISLAS DOUCET,

By J. M. DESILETS,

His Attorney *ad litem*.

Three Rivers, 17th May, 1870.

1816

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Joseph Delaunay, trader, of the parish of St. Etienne, Pierre Dosithé Morin, hotel-keeper, of the city of Three Rivers, Pierre Sanscartier, trader, of the parish of St. Stanislas, Insolvents.

Notice is hereby given, that on the thirtieth day of June next, at ten o'clock in the forenoon, or as soon as counsel can be heard, the undersigned, Thélesphore Eusebe Normand, assignee in these matters, will apply to the said court to obtain his discharges under the said act.

T. E. NORMAND,

Assignee.

By DESILETS & PANNETON,

His Attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 17th May, 1870.

1822

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District des Trois-Rivières }

Dans l'affaire de Pierre-Dosithé Morin, hôtelier, de la
cité des Trois-Rivières, failli.

Le trentième jour de juin prochain, le soussigné
demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit
acte.

PIERRE-DOSITHÉ MORIN,
Par DESILETS & PANNETON.
Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 17 mai 1870. 1817

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864-1869.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District des Trois-Rivières }

Dans l'affaire de Pierre Sanscartier, commerçant, de la
paroisse de Saint-Stanislas, failli.

Avis est par le présent donné que, jeudi, le tren-
tième jour du mois de juin prochain, à dix heures de
l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être en-
tendu, le soussigné demandera à la dite cour sa dé-
charge en vertu du dit acte.

PIERRE SANS CARTIER,
Par DESILETS & PANNETON.
Ses Procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 17 mai 1870. 1819

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Zénonophile J. Laurier, commerçant,
de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a
été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au sixième
jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes
seront payés.

JOHN WHYTE,
Syndic Officiel.

Montréal, 19 mai 1870. 1825

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John S. Bowen, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé
et ouvert aux oppositions, jusqu'au septième jour de
juin 1870, après lequel jour les dividendes seront
payés.

WM. WALKER,
Syndic Officiel.

Québec, 18 mai 1870. 1827

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Julia-Ann McManus, faillie.

Les créanciers de la faillie sont notifiés de se réunir au
bureau du soussigné, No. 17, rue Saint-Pierre, Basse-
Ville, Québec, lundi, le sixième jour de juin 1870, à
deux heures P. M., pour l'examen public de la faillie, et
pour le règlement des affaires de la faillie en général.

WM. WALKER,
Syndic Officiel.

Québec, 18 mai, 1870. 1829

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Baillie, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir au
No. 1, Union Buildings, rue Saint-François-Xavier,
dans la cité de Montréal, lundi, le sixième jour de
juin prochain, à trois heures de l'après-midi, pour
nommer des inspecteurs.

T. S. BROWN,
GEORGE STEPHEN,
Syndics

Montréal, 18 mai 1870. 1835

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph F. Bullock, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les cré-
anciers sont notifiés de se réunir à sa résidence, à
Stanstead, mercredi, le premier jour de juin prochain
à dix heures A. M., pour recevoir un état de ses
affaires et nommer un syndic.

ISRAEL WOOD,
Syndic provisoire.

Stanstead, 17 mai 1870. 1830

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, } In the Superior Court.
District of Three Rivers }

In the matter of Pierre Dosithé Morin, hotel keeper,
of the city of Three Rivers, an Insolvent.

On the thirtieth day of June next, the undersigned
will apply to the said court for a discharge under the
said act.

PIERRE DOSITHÉ MORIN,
By DESILETS & PANNETON.
His Attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 17th May, 1870. 1818

INSOLVENT ACT OF 1864 AND 1869.

Canada,
Province of Québec, } Superior Court.
District of Three Rivers }

In the matter of Pierre Sanscartier, trader, of the
parish St. Stanislas, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Thursday, the thir-
tieth day of June next, at ten o'clock in the fore-
noon, or so soon as counsel can be heard, the under-
signed will apply to the said court to obtain his dis-
charge under the said act.

PIERRE SANS CARTIER,
By DESILETS & PANNETON.
His Attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 17th May, 1870. 1819

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Zénonophile J. Laurier, of Montreal,
trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared,
subject to objection until the sixth day of June next,
after which dividend will be paid.

JOHN WHYTE,
Official Assignee.

Montreal, 19th May, 1870. 1825

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John S. Bowen, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared, open to
objection until the seventh day of June, 1870, after
which dividend will be paid.

WM. WALKER,
Official Assignee.

Quebec, 18th May, 1870. 1827

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Julia Ann McManus, an Insolvent.

The creditors of the Insolvent are notified to meet
at the office of the undersigned, No. 17, St. Peter
street, Lower Town, Quebec, on Monday, the sixth
day of June 1870, at two o'clock P. M., for the public
examination of the insolvent and for the ordering of
the affairs of the estate generally.

WM. WALKER,
Official Assignee.

Quebec, 18th May, 1870. 1829

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Baillie, an Insolvent.

The creditors of the above-named insolvent are no-
tified to meet at No. 1, Union Buildings, St. François
Xavier street, in the city of Montreal, on Monday, the
sixth day of June 1870, at three of the clock in the
afternoon, to appoint inspectors.

T. S. BROWN,
GEORGE STEPHEN,
Assignees.

Montreal, 18th May, 1870. 1835

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph F. Bullock, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate
to me, and the creditors are notified to meet at his re-
sidence, in Stanstead, on Wednesday, the first day of
June next, at ten o'clock A. M., to receive statement
of his affairs and to appoint an assignee.

ISRAEL WOOD,
Interim Assignee.

Stanstead, 17th May, 1870. 1830

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Edwin W. Coggin, hôtelier, du village de Huntingdon, dans le comté de Huntingdon, failli.

Je, soussigné, James P. Sexton, du village de Huntingdon, dans le comté de Huntingdon, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

JAS. P. SEXTON,
Syndic.
1831

Huntingdon, 10 mai 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Richard H. Banfill, du township de Bolton, dans le district de Bedford, failli.

Je, soussigné, Joseph Lefebvre, de Knowlton, dans le township de Brome, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois de cette date.

JOSEPH LEFEBVRE,
Syndic.
1833

Knowlton, 19 mai 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Damase Gareau, individuellement, et comme ayant fait affaires dans la cité de Montréal, sous les nom et raison de D. Gareau et Cie., failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 54, rue Bonsecours, en la cité et le district de Montréal, mardi, le septième jour de juin prochain, à trois heures P. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

T. SAUVAGEAU,
Syndic provisoire.
1847

Montréal, 16 mai 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Davis Welsh et Cie., faillis.

Un troisième bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COURT,
Syndic.
1867

Montréal, 20 mai 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864-69.

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Douglas, Frère et Cie., de Montréal, faillis.

Vendredi, le vingt-quatrième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

JAMES DOUGLAS,
JOHN DOUGLAS,
Par CROSS & LUNN,
Leurs Procureurs *ad litem*.

Et en même temps le soussigné demandera à la dite cour sa décharge comme syndic des dits faillis, son dernier compte ayant été préparé et présenté.

JOHN WHYTE,
Syndic.
1857.

Montréal, 21 mai 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864 & 1869.

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John Charles Franck, ci-devant commerçant, sous les nom et raison de J. C. Franck et compagnie, failli.

Jeudi, le vingt-troisième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN CHARLES FRANCK,
Par son Procureur *ad litem*,
L. N. BENJAMIN.

Montréal, 18 mai 1870.

1841

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edwin W. Coggin, of the village of Huntingdon, in the county of Huntingdon, hotel keeper, an Insolvent.

I, the undersigned, James P. Sexton, of the village of Huntingdon, in the county of Huntingdon, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JAS. P. SEXTON,
Assignee.
1832

Huntingdon, 10th May, 1870.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Richard H. Banfill, of Bolton, in the district of Bedford, an Insolvent.

I, the undersigned, Joseph Lefebvre, of Knowlton, in said district, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOSEPH LEFEBVRE,
Assignee.
1833

Knowlton, P. Q., 19th May, 1870.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Damase Gareau, individually, and as having carried on business in the city of Montreal, under the name and style of D. Gareau & Co., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 54, Bonsecours street, in the city and district of Montreal, on Tuesday, the seventh day of June next, at three o'clock P. M., to receive statements of his affairs and to appoint an Assignee.

T. SAUVAGEAU,
Interim Assignee.
1848

Montreal, 16th May, 1870.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Davis Welsh & Co., Insolvents.

A third dividend sheet has been prepared, subject to objection until the sixth day of June next, after which dividend will be paid.

JAMES COURT,
Assignee.
1868

Montreal, 20th May, 1870.

INSOLVENT ACTS OF 1864 & 1869.

Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Douglas, Brother & Co., of Montreal, Insolvents.

The undersigned will apply to this court for a discharge under said acts, on Friday, the twenty-fourth day of June next.

JAMES DOUGLAS,
JOHN DOUGLAS,
By CROSS & LUNN,
Their Attorneys *ad litem*.

And at the same time the undersigned will apply to the said court to be discharged from the office of assignee of the above named insolvents, his final account having been prepared and filed.

JOHN WHYTE,
Assignee.
1858

Montreal, 21st May, 1870.

INSOLVENT ACT OF 1864 & 1869.

Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of John Charles Franck, heretofore trading under the name of J. C. Franck and Company, an Insolvent.

On Thursday, the Twenty-third day of June now next, the undersigned will apply to the said Court for a discharge under the said act.

JOHN CHARLES FRANCK,
By his Attorney *ad litem*,
L. N. BENJAMIN.

Montreal, 18th May, 1870.

1842

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Firmin Carrette, de Victoria-Ville, district d'Arthabaska, failli.

Une première feuille de dividende sur le produit des immeubles a été préparée, sujette à objection jusqu'au sixième jour de juin prochain, inclusivement.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.
1845

Montréal, 20 mai 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Richelieu, } *Cour Supérieure.*
No. 1101.

Charles F. C. Wester et Henry Romm, marchands, de la cité de Manchester, Angleterre, y faisant affaires ensemble et en société sous le nom de C. F. A. Wester, Demandeurs, vs. Ashley Hibbard, Aimé-Nicolas-Napoléon Aubin et Joseph Trudeau, faisant affaires ensemble et en société pour l'exploitation de la tourbe sous les nom et raison de Hibbard, Aubin et compagnie, et ayant les dits Ashley Hibbard, Aimé-Nicolas-Napoléon Aubin et Joseph Trudeau, pour les fins de leur dit commerce et de leur dite société, leur bureau d'affaires en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu et demeurant les dits Ashley Hibbard en la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, dit district, Aimé-Nicolas-Napoléon Aubin en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, et Joseph Trudeau à Knowlton, dans le district de Bedford, Défendeurs.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

M. MATHIEU,
Sheriff.

Bureau du Sheriff,
Sorel, 16 mai 1870.

1869

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Levesque, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé dans mon bureau un acte de composition et de discharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en tout ou partie par moi, si aucune opposition au dit acte n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, j'aurai en vertu du dit acte suivant ses termes.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic.

Rivière du Loup (en bas), 17 mai 1870.

1867

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Louis-Alphonse Bayer et autres,

Demandeurs,

vs.

Louis Marsant et Joseph Tellier dit Lafortune,

Défendeurs.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

B. H. LEPROHON,
Sheriff.

Joliette, 14 mai 1870.

1855

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Eusèbe Hardy Lesage, du village de Saint-Jérôme, commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à son lieu d'affaires, dans son magasin, au dit village de Saint-Jérôme, mardi, le six juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. M. PRÉVOST,
Syndic Provisoire.

Terrebonne, 17 mai 1870.

1859

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Clarke, failli.

Le dix-huitième jour de juin prochain, le soussigné demandera à cette cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN CLARKE.

Montréal, 10 mai 1870.

1715 v

INSOLVENT ACTS OF 1869.

In the matter of Firmin Carrette, of Victoria-Ville, district of Arthabaska, and Insolvent.

A first dividend sheet on proceeds of real estate has been prepared subject to objection until the sixth day of June next, inclusively.

T. SAUVAGEAU,
Official Assignee.
1846

Montreal, 20th May 1870.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Richelieu, } *Superior Court.*
No. 1101.

Charles F. C. Wester and Henry Romm, merchants, of the city of Manchester, England, carrying on business there together as partners under the style and firm of C. F. A. Wester, Plaintiffs, vs. Ashley Hibbard, Aimé Nicolas Napoléon Aubin, and Joseph Trudeau, carrying on business together in partnership for exporting peat, under the style and firm of Hibbard, Aubin & Co., the said Ashley Hibbard, Aimé Nicolas Napoléon Aubin and Joseph Trudeau, for the purposes of their business and of the partnership aforesaid, having their office in the town of Sorel, in the district of Richelieu and residing, Ashley Hibbard, in the parish of St. Pierre de Sorel, district aforesaid, Aimé Nicolas Napoléon Aubin in the city of Montreal, in the district of Montreal, and Joseph Trudeau at Knowlton, in the district of Bedford, Defendants.

A Writ of attachment has issued in this cause.

M. MATHIEU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 16th May, 1870.

1810.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Levesque, an Insolvent.

Notice is hereby given, that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be completed in ascertaining such proportion; and if no opposition to said deed be made to me within three juridical days from the last appearance of this advertisement, I shall act upon the said deed according to the terms thereof.

J. ELZ. POULIOT,
Assignee.

Rivière du Loup (en bas), 17th May, 1870.

1838

INSOLVENT ACT OF 1869.

Louis-Alphonse Bayer and others,

Plaintiffs,

vs.

Louis Marsant and Joseph Tellier dit Lafortune,

Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

B. H. LEPROHON,
Sheriff.

Joliette, 14th May, 1870.

1856

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Eusèbe Hardy Lesage, trader of the village of St. Jérôme, an Insolvent.

The insolvent having made an assignment of his estate to me, his creditors are notified to meet at his place of business, at his store, in the village of St. Jérôme aforesaid, on Monday, the sixth day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, for the purpose of receiving statements of his affairs and appointing an assignee.

G. M. PRÉVOST,
Interim Assignee.

Terrebonne, 17th May, 1870.

1860

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal, } *In the Superior Court.*

In the matter of John Clarke, an Insolvent.

On the eighteenth day of June next, the undersigned will apply to this court for a discharge under the said act.

JOHN CLARKE.

Montreal, 10th May, 1870.

1716 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Cyrille J. B. Dion et Joseph Dion, tous deux de la cité de Montréal, teneurs de salle de billard, et faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison de Dion Frères, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à leur lieu d'affaires, No. 111, grande rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, mercredi, le vingt-cinquième jour de mai, à trois heures et demie P. M., pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,

Syndic provisoire.

Montréal, 9 mai 1870.

1699 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Alexander Snodgrass, de Waterloo, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions, jusqu'au trentième jour de mai courant, après lequel les dividendes seront payés.

WM. MEAD PATTISON,

Syndic.

Frelighsburg, P. Q., 14 mai 1870.

1701 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Martel, de la cité de Québec, marchand de grains et fleur, failli.

Je, soussigné, Michael Connolly, marchand de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

M. CONNOLLY & Co.

Québec, 9 mai 1870.

1713 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal, } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Osborne Morton, failli.

Le dix-huitième jour de juin prochain, le soussigné demandera à cette cour sa décharge en vertu du dit acte.

OSBORNE MORTON.

Montréal, 10 mai 1870.

1717 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Shaw, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 1, Union Buildings, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, lundi, le trentième jour de mai courant, à trois heures de l'après-midi, pour nommer des inspecteurs et pour ordonner concernant un certain bail.

T. S. BROWN,

Syndic.

Montréal, 12 mai 1870.

1719 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal, } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Henry Muth, failli.

Mardi, le vingt-unième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

HENRY MUTH,

Par J. et W. A. BATES,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 10 mai 1870.

1723 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Frédéric Darveau, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir à la résidence du syndic soussigné, dans la paroisse de St. Charles, comté de Bellechasse, mercredi, le 25 du courant, à 10 heures A. M., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN MEE,

Syndic.

St. Charles, 9 mai 1870.

1725 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Cyrille J. B. Dion and Joseph Dion, both of the city of Montreal, billiard saloon keepers, carrying on business as such in partnership under the name, style and firm of Dion Brothers, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estates to me, and the creditors are notified to meet, at their place of business, No. 111, Great St James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty-fifth day of May, at half past three o'clock P. M., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,

Interim Assignee.

Montreal, 9th May, 1870.

1700 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alexander Snodgrass, of Waterloo, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared open to objection, until the 30th day of May instant, after which dividend will be paid.

WM. MEAD PATTISON,

Assignee.

Frelighsburg, P. Q., 14th May, 1870.

1702 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Martel, of the city of Quebec, flour & grain merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Michael Connolly, merchant of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

M. CONNOLLY & Co.

Quebec, 9th May, 1870.

1714 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montréal, } *In the Superior Court.*

In the matter of Osborne Morton, an Insolvent.

On the eighteenth day of June next, the undersigned will apply to this court for a discharge under the said act.

OSBORNE MORTON.

Montreal, 10th May, 1870.

1718 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Shaw, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are notified to meet at my office, No. 1, Union Buildings, St. François-Xavier street, in the city of Montreal, on Monday, the thirtieth day of May, 1870, at three of the clock in the afternoon, to appoint inspectors and to order concerning a certain lease.

T. S. BROWN,

Assignee.

Montreal, 12th May, 1870.

1720 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, }
District of Montréal, } *Superior Court.*

In the matter of Henry Muth, an Insolvent.

On Tuesday, the twenty-first day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under said act.

HENRY MUTH,

By J. & W. A. BATES,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 10th May, 1870.

1724 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Frederic Darveau, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at the residence of the undersigned assignee, in the parish of St. Charles, county of Bellechasse, on Wednesday, the 25th instant, at 10 o'clock A. M., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN MEE,

Assignee.

St. Charles, 9th May, 1870.

1726 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Benjamin F. Baltzly, de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires dernièrement occupée par le failli, No. 372, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, lundi, le trentième jour de mai courant, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic provisoire.

Montréal, 10 mai 1870.

1721 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Boisvert et A. E. Boisvert, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société sous les nom et raison de Jos. Boisvert, fils & Cie., faillis.

Les créanciers des faillis sus-nommés sont par le présent notifiés qu'ils ont déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de leurs créanciers, représentant les trois quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, j'agirai en vertu du dit acte, suivant ses termes.

S. FRASER,
Syndic.

L'Avenir, P. Q., 14 mai 1870.

1731 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edward C. Fraser, de la cité de Montréal, failli.

Une première et dernière feuille de dividende sur le produit des immeubles a été préparée, sujette à objection jusqu'au trentième jour de mai courant, inclusivement.

T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.

Montréal, 13 mai 1870.

1761 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Antoine Deguire, commerçant, de la paroisse de Saint-Clet, failli.

Je, soussigné, Tancrede Sauvageau, de la Cité et du district de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire à mon Bureau leurs réclamations, sous un mois.

T. SAUVAGEAU,
Syndic.

No. 18, rue Saint-Sacrement.
Montréal, 9 mai 1870.

1763 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Warnock, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, James Tyre, de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

JAMES TYRE,
Syndic.

No. 452, rue Saint-Paul,
Montréal, 11 mai 1870.

1753 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Dunn, Senior, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au trente-unième jour de mai 1870, après lequel jour les dividendes seront payés.

WM. WALKER,
Syndic Officiel.

Québec, 13 mai 1870.

1753 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Benjamin F. Baltzly, of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business lately occupied by the insolvent, No. 372, Notre Dame street, in the city of Montreal, on Monday, the thirtieth day of May instant, at ten of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

T. S. BROWN,
Interim Assignee.

Montreal, 10th May, 1870.

1722 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Boisvert and A. E. Boisvert, as well individually as having carried on business in co-partnership, under the name and firm of Jos. Boisvert, Son & Co., Insolvents.

The creditors of the above insolvents are notified that they have deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three-fourths in value of their liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and if no opposition to said deed be made to me within three judicial days from the last appearance of this advertisement, I shall act upon the said deed according to its terms.

S. FRASER,
Assignee.

L'Avenir, P. Q., 14th May, 1870.

1732 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edward C. Fraser, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet on proceeds of real estate has been prepared, subject to objection until the thirtieth day of May instant, inclusively.

T. SAUVAGEAU,
Official Assignee.

Montreal, 13th May, 1870.

1762 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Antoine Deguire, trader, of the parish of St. Clet, an Insolvent.

I, the undersigned, Tancrede Sauvageau, of the City and District of Montreal, have been appointed Assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

T. SAUVAGEAU,
Assignee.

No. 18, St. Sacrament Street.
Montreal, 9th May, 1870.

1764 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Warnock, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, James Tyre, of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

JAMES TYRE,
Assignee.

No. 452, St. Paul street,
Montreal, 11th May, 1870.

1754 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Dunn, Senior, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared, open to objection, until the thirty-first day of May 1870, after which dividend will be paid.

WM. WALKER,
Official Assignee.

Quebec, 13th May, 1870.

1754 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Alexander Hart, individuellement, et comme un membre de la raison sociale de Alexander Hart & Co., failli.

Mardi, le vingt-unième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour, pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

ALEXANDER HART,
Par G. JOSEPH,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 12 mai 1870. 1757 v

ACT CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864 et 1869.

Dans l'affaire de Charles J. Rimer, du Portage du Fort, failli.

Un bordereau des dividendes des produits des biens immeubles et de toutes les dettes actives a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au trentième jour de mai courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COURT,
Syndic.

Montréal, 11 mai, 1870. 1769 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, } *Dans la Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Lynds W. Decker, des cité et district de Montréal, failli.

Samedi, le dix-huitième jour de juin, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

LYNDS W. DECKER,
par DOHERTY & DOHERTY,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 11 mai 1870. 1771 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de François Ledue, failli.

Le soussigné a produit au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le vingt-trois juin prochain, il s'adressera à cette cour pour obtenir une confirmation de la décharge accordée par le dit acte.

FRANÇOIS LEDUC,
par DUHAMEL & RAINVILLE
Proc. *ad litem*

Saint-Hyacinthe, 12 mai 1870. 1773 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
No. 521.

Dans l'affaire de Hébert et Lamy, épiciers, de Montréal, faillis.

Les soussignés feront application à cette cour pour une décharge sous le dit acte, mercredi, le vingt-cinq mai prochain.

CHARLES D. HÉBERT,
PROSPERE LAMY,
Par T. et C. C. DELORMIER,
Leurs procureurs *ad litem*.

Et au même moment, le soussigné fera application à la dite cour pour être déchargé comme syndic à la dite faillite, son compte final ayant été préparé et produit.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 21 avril 1870. 1517 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Alexander Hart, individually, and as a member of the firm of Alexander Hart & Co., Insolvents.

On Tuesday, the twenty-first day of June next, the undersigned will apply to the said Court, for a discharge under the said act.

ALEXANDER HART,
Per G. JOSEPH,
His Attorney *ad litem*.

Montreal, 12th May, 1870. 1758 v

INSOLVENT ACTS OF 1864 & 1869.

In the matter of Charles J. Rimer, of Portage du Fort, an Insolvent.

A dividend sheet of the proceeds of the real estate and of the general assets has been prepared, subject to objection until the thirtieth day of May instant, after which dividend will be paid.

JAMES COURT,
Assignee.

Montreal, 11th May, 1870. 1770 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, } *In the Superior Court.*
Province of Quebec, }
District of Montreal. }

In the matter of Lynds W. Decker, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

On Saturday, the eighteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court, for his discharge under the said act.

LYNDS W. DECKER,
By DOHERTY & DOHERTY,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 11th May, 1870. 1772 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of St. Hyacinthe }

In the matter of François Ledue, an Insolvent.

The undersigned has deposited at the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on the twenty-third day of June next, he will apply to the said court, for a confirmation of the discharge granted under the above act.

FRANÇOIS LEDUC,
By DUHAMEL & RAINVILLE,
His attorneys *ad litem*

St. Hyacinthe, 12th May, 1870. 1774 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
No. 521.

In the matter of Hébert & Lamy, of Montreal, Grocers, Insolvents.

The undersigned will apply to this Court for a discharge under said act, on Wednesday, the twenty-fifth May next.

CHARLES D. HÉBERT,
PROSPERE LAMY,
By T. & C. C. DELORMIER,
Their Attorneys *ad litem*.

And at the same time, the undersigned will apply to said Court to be discharged from the office of assignee of the above named insolvents, his final account having been prepared and filed.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Montreal, 21st April, 1870. 1518 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Charles Wilson, failli.

Vendredi, le dix-septième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES WILSON,
Par J. & W. A. BATES,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 28 avril 1870. 1605 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864 & 69.

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

Dans l'affaire de John Charles Park, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que vendredi, le dix-septième jour de juin prochain, (A. D. 1870.) à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt après que conseil pourrait être entendu, le soussigné s'adressera à la dite cour, afin d'obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

JOHN CHARLES PARK,
par JUDAH & WURTELE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 30 avril 1870. 1521 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de Andrew Neville, failli.

Le seizième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

ANDREW NEVILLE,
Par WALSH & ROULEAU,
Ses procureurs *ad litem*.

Aylmer, dixième jour de mai 1870. 1777 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de DeBellefeuille Macdonald & Co., et DeBellefeuille Macdonald, de Montréal, faillis.

Les faillis m'ont procuré et ont déposé entre mes mains, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de leurs créanciers, qui sont respectivement créanciers pour cent piastres et au-dessus, et représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite par un créancier sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera jeudi, le deuxième jour de juin prochain, déclarant par écrit qu'il objecte à tel acte, je, syndic soussigné, agirai en vertu du dit acte de décharge suivant ses termes.

WILLIAM LINDSAY,
Syndic.
1779 v

Montréal, 12 mai 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Robert Bryson Rutherford, de Montréal, marchand-tailleur, et comme ayant été membre de la raison sociale de Rutherford & Frère, marchands-tailleurs, failli.

Les créanciers du failli sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois de cette date, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, « North British Chambers, » No. 11, rue de l'Hôpital, à Montréal, lundi, le 30ème jour de mai 1870, à trois heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.
1781 v

Montréal, 12 mai 1870.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Charles Wilson, an Insolvent.

On Friday, the seventeenth day of June next, the undersigned will apply to the said Court for a discharge under said act.

CHARLES WILSON,
By J. & W. A. BATES,
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 28th April, 1870. 1606 v

INSOLVENT ACT OF 1864 & 69.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } In the Superior Court for Lower Canada.

In the matter of John Charles Park, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Friday, the seventeenth day of June next, (A. D. 1870.) at the hour of ten of the clock in the forenoon, or as soon thereafter as council can be heard, the undersigned will apply to the said court, for a discharge under the said acts.

JOHN CHARLES PARK,
per JUDAH & WURTELE,
His Attorneys *ad litem*.

Montreal, 30th April, 1870. 1522 v

INSOLVENT ACT OF 1864.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Ottawa. }

In the matter of Andrew Neville, an Insolvent.

On the sixteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ANDREW NEVILLE,
By WALSH & ROULEAU,
His attorneys *ad litem*.

Aylmer, tenth day of May, 1870. 1778 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of DeBellefeuille Macdonald & Co., and DeBellefeuille Macdonald, of Montreal, Insolvents.

The insolvents have procured and deposited with me a deed of composition and discharge, executed by the majority in number of those of their creditors who are respectively creditors for one hundred dollars and upwards, and who represent at least three-fourths in value of the liabilities of the insolvents, subject to be computed in ascertaining such proportion, and if opposition to such deed of composition and discharge be not made by a creditor within three juridical days after the last publication of such notice, which will be on Thursday, the second day of June next, by filing with the assignee in writing that he objects to such composition and discharge, I, the said assignee shall act upon such deed of composition and discharge according to its terms.

WILLIAM LINDSAY,
Assignee.
1780 v

Montreal, 12th May, 1870.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Robert Bryson Rutherford, of Montreal, merchant-tailor, and as having been a partner in the late firm of Rutherford & Brother, merchant-tailors there, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are requested to file their claims before me, within one month from this date, and are hereby notified to meet at my office, North British Chambers, No. 11, Hospital street, Montreal, on Monday, the 30th day of May, 1870, at three o'clock P. M., to receive statements of his affairs, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.
1782 v

Montreal, 12th May, 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Maxime Mongrain, commerçant et entrepreneur, de la paroisse de St. Stanislas, comté de Champlain, failli.

Je, soussigné, Telesphore-Eusèbe Normand, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de me produire leurs réclamations dans l'espace d'un mois, et sont par les présentes notifiés de s'assembler à mon bureau, dans la cité de Trois-Rivières, rue Craig, vendredi, le dixième jour du mois de juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli et pour l'arrangement de ses affaires en général.

Le failli est par les présentes notifié d'assister à cette assemblée.

T. E. NORMAND,
Syndic.
1783 v

Trois-Rivières, 9 mai 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Dosithé Milot, boucher et commerçant, de la cité de Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, Telesphore-Eusèbe Normand, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations dans l'espace d'un mois; et ils sont notifiés par les présentes de s'assembler à mon bureau, dans la cité de Trois-Rivières, rue Craig, lundi, le trentième jour de mai prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires en général.

Le failli est par les présentes notifié d'assister à cette assemblée.

T. E. NORMAND,
Syndic.
1785 v

Trois-Rivières, 29 avril 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Calixte Richard, commerçant, de la paroisse de Nicolet, comté de Nicolet, failli.

Je, soussigné, Telesphore-Eusèbe Normand, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de me produire leurs réclamations dans l'espace d'un mois; et sont notifiés par les présentes de s'assembler à mon bureau, dans la cité de Trois-Rivières, rue Craig, vendredi, le dixième jour du mois de juin prochain, à deux heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour l'arrangement de ses affaires en général.

Le failli est par les présentes notifié d'assister à cette assemblée.

T. E. NORMAND,
Syndic.
1787 v

Trois-Rivières, 9 mai 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Stewart & Parson, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-troisième jour de mai, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. H. WURTELE,
Syndic officiel.
1793 v

Québec, 14 mai 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Auguste Girard, failli.

Le dix-septième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

AUGUSTE GIRARD,
Par DORION, DORION & GEOFFRION,
Avocats du dit failli.

Montréal, 3 mai 1870.

1621 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Maxime Mongrain, trader and contractor, of the parish of St. Stanislas, county of Champlain, an Insolvent.

I, the undersigned, Telesphore Eusèbe Normand, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the city of Three Rivers, Craig street, on Friday, the Tenth day of June next, at ten o'clock in the forenoon, for the public examination of the Insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

The Insolvent is hereby notified to attend.

T. E. NORMAND,
Assignee.
1784 v

Three Rivers, 9th May, 1870.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Dosithé Milot, butcher and trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

I, the undersigned, Telesphore Eusèbe Normand, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the city of Three Rivers, Craig Street, on Monday, the thirtieth day of May next, at ten o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

The insolvent is hereby notified to attend.

T. E. NORMAND,
Assignee.
1786 v

Three Rivers, 29th April 1870.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Calixte Richard, of the parish of Nicolet, county of Nicolet, an Insolvent.

I, the undersigned, Telesphore Eusèbe Normand, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the city of Three Rivers, Craig Street, on Friday, the tenth day of June next, at the hour of two o'clock P. M., for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

The insolvent is hereby notified to attend.

T. E. NORMAND,
Assignee.
1788 v

Three Rivers, 9th May, 1870.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Stewart & Parson, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared and open to objection, until the twenty-third day of May, after which dividend will be paid.

A. H. WURTELE,
Official Assignee.
1794 v

Quebec, 14th May, 1870.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montréal. }

Superior Court.

In the matter of Auguste Girard, an Insolvent.

On the seventeenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

AUGUSTE GIRARD,
By DORION, DORION & GEOFFRION,
Attorneys for said insolvent.

Montreal, 3rd May, 1870.

1622 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Louis Ledoux, failli.

Le dix-septième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LOUIS LEDOUX,
Par DORION, DORION ET GEOFFRION,
Avocats du dit failli.

Montréal, 3 mai 1870. 1623 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Maurice, de la paroisse de St. Laurent, aubergiste, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa demeure, à St. Laurent, le vingt-troisième jour de mai courant, à une heure P. M., afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

L. FOREST,
Syndic provisoire.

Lachine, 7 mai 1870. 1705 v

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

In re :—Antoine Martel, des cité et district de Montréal, boulanger, failli, à savoir :

Ces deux lots de terre ou emplacements sis et situés dans le faubourg Québec de la dite cité de Montréal, connus et désignés sur un plan de la propriété Logan, demeurant déposé dans le bureau de J. Simard, écuyer, notaire, comme les lots Nos. onze (11), et treize (13), le dit plan fait par Joseph Riel, arpenteur provincial, chacun des dits lots contenant trente-huit pieds de largeur en front, sur cent-un pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, bornés comme suit : en front par la rue Durham, en arrière par les lots Nos. 12 et 14 sur le dit plan, d'un côté au lot No. 9 sur le dit plan ; et de l'autre côté aux lots Nos 18 et 19 et par une partie du lot No. 17—avec une maison à deux étages, ayant quatre logements No. 166 de la Corporation de Montréal, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au palais de justice, dans les cité et district de Montréal, dans la salle où ont ordinairement lieu les procédures dans les cas de faillite, VENDREDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET, mil huit cent soixante-et-dix, à DIX heures A. M.

T. SAUVAGEAU,
Syndic.

No. 18, rue Saint-Sacrement,
Montréal, 20 mai 1870 1849
[Première publication, 21 mai 1870.]

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, ou autres oppositions à la vente doivent être

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Louis Ledoux, Insolvent.

On the Seventeenth day of June next, the undersigned will apply to the said Court for a discharge under the said act.

LOUIS LEDOUX,
By DORION, DORION & GEOFFRION,
Attorneys for said Insolvent.

Montreal, 3rd May, 1870. 1624 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Maurice, of the parish of St. Laurent, tavern-keeper, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment to me, and the creditors are notified to meet, at St. Laurent, in his domicile, on the twenty-third day of May instant, at one o'clock P. M., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

L. FOREST,
Interim Assignee.

Lachine, 7th May, 1870. 1706 v

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovables will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the date of the sale.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re :—Antoine Martel, of the city and district of Montreal, baker, an Insolvent, to wit :

Those two certain lots of ground or emplacements, situated and being in the Quebec-suburb, of the said city of Montreal, known and distinguished on a certain plan and survey of the property Logan, remaining deposited in the office of J. Simard, esquire, notary, as lots Nos. eleven (11) and thirteen (13), said plan made by Joseph Riel, provincial land surveyor, each of said lots containing thirty-eight feet in width in front, by one hundred and one feet in depth, the whole english measure ; bounded as follows : in front by Durham street, in rear by lots Nos. 12 and 14 on said plan, on one side by lot No. 9 on said plan, and on the other side by lots Nos. 18 and 19 and by portion of lot No. 17—with a two story house of four tenements No. 166 of the Corporation of Montreal, and other buildings thereon erected.

To be sold, at the Court House, in the city and district of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on FRIDAY, the TWENTY-SECOND day of JULY, one thousand eight hundred and seventy, at TEN o'clock A. M.

T. SAUVAGEAU,
Assignee.

No. 18, St. Sacrament Street,
Montreal, 21st May, 1870. 1850
[First published, 21st May, 1870.]

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at

déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

In re :—Pierre-Amable Desicard, commerçant, du village de Plessisville, dans le comté de Mégantic, ci-devant du village de Princeville, dans le comté d'Arthabaska, dans le district d'Arthabaska, failli, à savoir :

1. Un lot de terre situé dans le cinquième rang du township de Stanfold, dans le district d'Arthabaska, étant le lot numéro dix-huit, contenant deux cents acres en superficie, plus ou moins, avec un moulin à scie dessus construit, circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre ou emplacement situé dans le village de Princeville, dans le comté d'Arthabaska, de forme irrégulière, contenant cent pieds de front sur la profondeur de deux cent quarante pieds dans la ligne nord-est, et cent soixante-et-dix pieds dans la ligne sud-ouest, sans garantie de mesure, borne en front au sud-est, à la rue St. Jacques, en arrière à la dite profondeur, à M. David Marcoux, joignant d'un côté au sud-est, à Delphis Guillemette et Lou's Richard, écuyers, de l'autre côté au sud-ouest, à David Delais,—avec une maison, hangar, grange et étable dessus construits, circonstances et dépendances.

3. Un lot de terre ou emplacement situé dans le village de Plessisville, dans le comté d'Arthabaska, contenant soixante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds, plus ou moins, de profondeur, borne en front, à la rue St. Jacques, en arrière, à David Marcoux, joignant d'un côté au nord-est, à David Delais, de l'autre côté au sud-ouest, à Cleophas Beauchemin,—sans bâtisses.

Pour être vendu, à la porte de l'église de St. Eusèbe de Stanfold, dans le village de Princeville, **MARDI, le CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.**

OCT. OUELLETTE,

Syndic.

Plessisville, 23 avril 1870.

[Première publication, 30 avril 1870.]

1523 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Viau, maître menuisier et charpentier, de la paroisse de Montréal, comté d'Hochelaga, district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'au Palais de Justice, dans la cité de Montréal, dans la salle où ont ordinairement lieu les procédures en vertu du dite acte, **LUNDI, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi**, je sous-signe, offrirai en vente par encan public, les terres et héritages sous mentionnés, dont je suis en possession en qualité de syndic nommé aux biens du dit failli, comme lui ayant appartenus.

1. Un lot de terre, de forme irrégulière, situé au village Saint-Henri, en la paroisse de Montréal, contenant environ huit mille sept cent cinquante-sept pieds en superficie, plus ou moins, borné d'un côté à l'est et au sud par un chemin qui conduit à la côte Saint-Paul, par derrière, par la rue projetée Saint-Gabriel, et d'autre côté, partie par Moïse Turcot, et partie par Olivier Turcot, avec deux maisons, une boutique et autres bâtisses dessus construites.

2. Un terrain ou emplacement vacant, situé au village Saint-Henri, paroisse de Montréal, contenant trente-sept pieds et six pouces de front sur soixante pieds de profondeur, tenant par devant à la rue projetée Saint-Gabriel, par derrière et des deux côtés par J. C. Guilmette.

Toute personne ayant à exercer des réclamations, sur les terrains sus-mentionnés, que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées au bureau

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re :—Pierre, Amable Desicard, trader, of the village of Plessisville, in the county of Mégantic, heretofore of the village of Princeville, in the county of Arthabaska, in the district of Arthabaska, an Insolvent, to wit:

1. A lot of land situate within the fifth range of the township of Stanfold, in the district of Arthabaska, being lot number eighteen, containing two hundred acres in extent, more or less—with a saw mill thereon erected, appurtenances and dependencies.

2. A lot of land or an emplacement situate in the village of Princeville, in the county of Arthabaska, of an irregular outline, containing a hundred feet in front by a depth of two hundred and forty feet on the north-eastern alignment and a hundred and seventy feet on the south-western alignment, without warranty as to precise measure; bounded in front to the south-east by St. James street, in rear at the above depth by Mr. David Marcoux, on the south-east by Delphis Guilmette and Louis Richard, esquires, on the other side to the south-west by David Delais—with a dwelling, barn and stable thereon erected, appurtenances and dependencies.

3. A lot or an emplacement situate in the village of Plessisville, in the county of Arthabaska, containing sixty feet in front by ninety feet (more or less) in depth; bounded in front by St. James street, in rear by David Marcoux, on one side to the north-east by David Delais, and on the other to the south west by Cleophas Beauchemin—no buildings.

To be sold, at the church door of the parish of St. Eusèbe de Stanfold, in the village of Princeville, on **TUESDAY, the FIFTH day of JULY next, 1870, at TEN o'clock in the forenoon.**

OCT. OUELLETTE,

Assignee.

Plessisville, 23rd April, 1870.

[First published, 30th April, 1870.]

1524 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montréal. }

In the matter of Jean-Baptiste Viau, of the parish of Montréal, county of Hochelaga, district of Montréal, contractor, and joiner and carpenter, an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that at the court house, in the city of Montréal, in the room wherein proceedings, under the said act, are usually held, on **MONDAY, the FOURTH day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon**, I, the undersigned, will offer for sale by public auction, the undermentioned lands and tenements, vested in me, as assignee to the estate of the said insolvent as having belonged to him.

1. A lot of land, of an irregular form, situate at the village of St. Henri, in the parish of Montréal, containing about eight thousand, seven hundred and fifty-seven feet in superficies, more or less; bounded on one side, at the east and south, by a road running to Côte St. Paul, in rear by the projected St. Gabriel street, and on the other side, part by Moïse Turcot and part by Olivier Turcot—with two houses, a shop and other buildings thereon erected.

2. A vacant lot or emplacement situate at the village St. Henri, in the parish of Montréal, containing thirty-seven feet and six inches in width by sixty feet in depth; bounded in front by the projected St. Gabriel street, in rear and on both sides by G. C. Guilmette.

All persons having claims on the above mentioned lots, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen

du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours qui suivront celui de la vente.

CHS. ALB. VILBON,
Syndic.

Montréal, 25 avril 1870.

[Première publication, 30 avril 1870.] 1561 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de dame Julie Vincent, veuve de Antoine Vincent, de la paroisse de Saint-Jacques de l'Achigan, comté de Montcalm, P. Q., faillie.

Le soussigné, syndic nommé aux biens et effets de la faillie sus-nommée, donne par le présent avis qu'il offrira en vente, à la porte de l'église de Saint-Jacques, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures P. M., la propriété suivante, savoir:

Une terre située dans la dite paroisse de Saint-Jacques, comté de Montcalm, contenant deux arpents et demi de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; joignant en front à la base, en arrière aux terres de Saint-Alexis, d'un côté à Philippe Leblanc et de l'autre côté à Louis Lemay dit Delorme,—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées, sujet cependant à telles charges de rente et pension viagère tel que stipulé dans un acte de donation passé devant M^{re}. Dugas et collègue, notaires, le 29e jour d'août 1851, en outre de la moitié d'un paiement annuel de cent piastres, mentionnés dans le dit acte de donation.

Les créanciers qui ont des réclamations hypothécaires contre la dite propriété sont requis de les produire entre les mains du syndic, à son bureau, à Montréal, sous six jours après le jour de la vente.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic Officiel.

Montréal, 9 avril 1870.

[Première publication, 9 avril 1870.] 1345 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de Joseph Archambault, de St. Charles, failli.

Une terre située dans la troisième concession de la paroisse de St. Charles, désignée sous les Nos. 161 et 162 du cadastre de la seigneurie de St. François le Neuf, contenant trois arpents de largeur, sur trente arpents de profondeur, formant quatre-vingt-dix arpents en superficie; sans garantie de mesure précise, et dont le plus ou le moins sera au profit ou à la perte de l'acquéreur, quelque grande qu'en soit la différence. Cette terre est traversée par le chemin de la troisième concession, tenant devant, à Honoré Meunier, derrière, aux terres de la quatrième concession de St. Charles; du côté nord-est, à François-Xavier Gauthier, fils, et du côté sud-ouest, à Alphonse Lefebvre; bête de maison, grange et autres bâtisses.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de St. Charles, comté de St. Hyacinthe, VENDREDI, le TROISIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures, A. M.

Les créanciers qui ont des réclamations hypothécaires sur la dite terre, sont requis de les produire entre les mains du soussigné, sous six jours immédiatement après le jour de la dite vente.

HENRY BARBEAU,
Syndic.

St. Hyacinthe, 28 mars 1870.

[Première publication, 2 avril 1870.] 1197 v

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Province de Québec, }
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Asa Lewis, ci-devant du canton de Barnston, dans le district de Saint-François, commerçant, failli.

Avis public est par le présent donné que, par et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés comme syndic nommé au dit failli, ou toute autre personne par moi autorisée, j'offrirai en vente par encan public, LUNDI, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX

days next preceding the day of sale. Oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale.

CHS. ALB. VILBON,
Assignee.

Montreal, 25th April, 1870.

(First published, 30th April, 1870.) 1562 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dame Julie Vincent, widow Antoine Vincent, of the parish of St. Jacques de l'Achigan, county of Montcalm, P. Q., an Insolvent.

The undersigned assignee to the estate and effects of the above insolvent hereby give notice that he will offer for sale, at the church door of St. Jacques, on the TWENTY-SEVENTH day of APRIL next, at TWO o'clock P. M., the following property, to wit:

A land situate in the said parish of St. Jacques, county of Montcalm, containing two arpents and a half in breadth by thirty arpents in depth, more or less; joining in front to the base, in rear to the lands of St. Alexis, on one side to Philippe Leblanc, and on the other side to Louis Lemay dit Delorme—with house and other buildings thereon erected, subject however to such charges of rent and *pension viagère* as are stipulated in a certain deed of donation, passed before Mr. Dugas and colleague, notaries, the 29th August, 1851, besides half of the annual payment of one hundred dollars mentioned in said deed of donation.

The claims of hypothecary creditors against the said property are required to be filed with the assignee at his office, in Montreal, within six days after the day of the sale.

L. JOS. LAJOIE,
Official Assignee.

Montreal, 9th April, 1870.

[First publication, 9th April 1870.] 1346 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec. }
District of St. Hyacinth. }

In the matter of Joseph Archambault, of St. Charles an Insolvent.

A farm situate in the third concession of the parish of St. Charles, described as Nos. 161 and 162, on the book of reference (*Cadastre*) of the seigniorie of St. François le Neuf, containing three arpents in width by thirty arpents in depth, forming ninety arpents in extent, without warranty as to precise contents, the excess or diminution to be at the purchaser's loss or gain, whatever the difference may be. This farm is crossed by the third concession road; bounded in front by Honoré Meunier, in rear by the lots of the fourth concession St. Charles, on the north-east by François-Xavier Gauthier, junior, and on the south-west by Alphonse Lefebvre,—with a dwelling house, barn and outbuildings.

To be sold, at the church door of the parish of St. Charles, county of St. Hyacinth, on FRIDAY, the THIRD day of JUNE next, at ELEVEN o'clock A. M.

The claims of hypothecary creditors upon the said farm are required to be filed with the assignee, within six days next after the day of the said sale.

HENRY BARBEAU,
Assignee.

St. Hyacinth, 28th March, 1870.

[First published, 2nd April, 1870.] 1198 v

INSOLVENT ACT OF 1864.

Province of Quebec, }
District of St. Francis. }

In the matter of Asa Lewis, heretofore of the township of Barnston, in the district of St. Francis, trader, an Insolvent.

Public notice is hereby given that by the powers vested in me as assignee of the above named Insolvent, for some person in my behalf I will offer for sale by public auction, on MONDAY, the EIGHTEENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the fore-

heures de l'avant-midi, au bureau d'enregistrement dans et pour le comté de Stanstead, dans le dit district, es terres et héritages suivants, comme faisant partie des biens du dit failli, à savoir :

Tout ce lot de terre commençant à la ligne de concession entre le lot numéro un dans le second rang des lots situés dans le canton de Barnston, et le lot numéro un dans le troisième rang du dit canton, à un point sur le côté ouest du chemin public, de là, courant vers le nord le long du dit chemin public, quarante pieds ; de là, vers l'est, soixante-quinze pieds ; de là, vers le sud, parallèle au dit chemin public, quarante pieds ; de là, le long de la dite ligne de concession jusqu'au lieu du départ, ensemble la moitié indivise de la bâtisse érigée en partie sur le dit lot.

Les créanciers hypothécaires sont par le présent requis de produire leurs réclamations sous six jours après la vente.

JOSEPH L. TERRILL,

Stanstead, 2 avril 1870. 1275 v
[Première publication, 9 avril 1870.]

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Prospère Archambeault, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné vendra au palais de justice, dans la dite cité de Montréal, dans la salle réservée aux affaires des faillites, SAMEDI, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures A. M., les propriétés suivantes, appartenant à la succession susdite, savoir :

Un lot de terre situé dans le quartier St. Jacques de la cité de Montréal, mesurant 84 pieds de largeur, et 106 pieds de profondeur, mesure anglaise, le tout plus ou moins, borné en face par la rue Ste. Catherine, en arrière par un nommé Dubois, sur un côté par la rue St. André, et sur l'autre côté par Joseph Chabot, avec deux maisons, l'une en bois enduit de briques, et l'autre complètement en briques, à deux étages, et autres bâtisses sus-érigées.

Conditions de la vente :—£100 lors de l'adjudication, et la balance sous vingt-quatre heures après la vente.

Les créanciers hypothécaires sont par les présentes requis de filer leurs réclamations dans les six jours qui suivront celui de la vente.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.

6 avril 1870. 1333 v
[Première publication, 9 avril 1870.]

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Québec. }

Dans l'affaire de John Falck, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente.

Tout ce lot de terre désigné sur un plan marqué B, par le nom de Robert Stewart, annexe à un certain acte de partage entre les héritiers de feu Charles-Grey Stewart, passé devant Clapham et collègue, notaires, à Québec, le premier jour de juin mil huit cent cinquante-cinq, contenant six perches, six pieds de front sur quatre arpents, deux perches et dix pieds sur le côté est, et quatre arpents trois pieds de profondeur sur le côté ouest ; borné en front, vers le nord-ouest, au chemin Ste. Foye, en arrière, vers le sud-est, au lot No. 1, décrit dans le dit acte de partage, d'un côté, vers l'est, par la route à Bourdon, et de l'autre côté, vers l'ouest, à la propriété de Hans Hagens ou ses représentants, ensemble une maison en pierres, étables et grange dessus érigées, circonstances et dépendances, avec le droit et privilège de se servir en tout temps, soit à

noon, at the Registry Office, in and for the county of Stanstead, in said district, the following lands and tenements as belonging to the estate of the said Insolvent, to wit :

All that certain lot of land commencing at the concession line between lot number one in the second range of lots in the township of Barnston, and lot number one in the third range of said township at a point on the west side of the highway, thence running northerly along said highway forty feet ; thence westerly seventy-five feet ; thence southerly parallel with the said highway forty-feet ; thence along the said concession line to the place of beginning—together with the undivided half of the building erected partly thereon.

Hypothecary creditors are hereby required to file their claims if any within six days after the sale.

JOSEPH L. TERRILL,

Stanstead, 2nd April, 1870. 1276 v
[First published, 9th April, 1870.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Prospère Archambeault, of the city of Montreal, an Insolvent.

The undersigned will sell at the court house, in the city of Montreal, in the room reserved for proceedings in insolvency, on SATURDAY, the ELEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock, a. m., the following property belonging to the above insolvent estate, to wit :

A lot of land situate in the St. James Ward, of the city of Montreal, measuring eighty-four feet in breadth, and one hundred and six feet in depth, English measure, the whole more or less ; bounded in front by St. Catherine street, behind by one named Dubois, on one side by St. André street, and on the other side by Joseph Chabot—with two houses, one framed with brick, of two stories, besides other buildings thereon erected.

Conditions of the sale, one hundred pounds on adjudication, and balance within twenty-four hours after the sale.

Hypothecary creditors are hereby required to file their claims within six days next after the day of the sale.

L. JOS. LAJOIE,
Official Assignee.

Montreal, 6th April, 1870. 1334 v
[First published, 9th April, 1870.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Québec. }

In the matter of John Falck, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale.

All that certain lot of land distinguished on a certain plan marked B by the name of Robert Stewart, attached to a certain deed of partition between the heirs of the late Charles Grey Stewart, passed before Clapham and colleague, notaries, at Québec, on the first day of June, eighteen hundred and fifty-five, containing six perches six feet in front by four arpents two perches and ten feet on the easterly side, and four arpents three feet in depth on the westerly side, bounded in front towards the north-west by Ste. Foy road, and in rear towards the south-east by lot No. 1 described in the said deed of partition, on one side towards the east by la route à Bourdon, and on the other side towards the west by the property of Hans Hagens or his representatives,—together with a stone dwelling house, stables and barn thereon erected, cir-

pied soit avec des chevaux, voitures ou autrement, du chemin ou route sus-mentionnée dans le dit acte de partage, en commun avec le dit Hans Hagens ou ses représentants et les propriétaires des autres lots dans le dit acte de partage mentionné, entre les héritiers du dit feu Charles Grey Stewart, lequel chemin ou route est de trente-trois pieds français de largeur et s'étend du chemin Sainte-Foye jusqu'à la Grande-Allée ou chemin Saint-Louis.

Pour être vendu, au bureau du soussigné, No. 17, rue Saint-Pierre, à la basse-ville de Québec, à MIDI, MARDI, le QUATORZIEME jour de JUIN prochain.

W. WALKER,
Syndic officiel.

Québec, 6 avril 1870. 1295 v
[Première publication, 9 avril 1870.]

Règles de Cour.

Province de Québec, } Cour Supérieure pour le
District de Montréal. } Bas-Canada.
No. 190.

Le onzième jour de mai mil huit cent soixante-et-dix.
In re :

The Merchants' Bank of Canada, Requérent, en possession de deniers, la propriété de la succession de feu George Frederick Pope, hôtelier, autrefois résident en la cité de Québec, dans la Province de Québec, et aussi dans la Province d'Ontario, décédé

et
Charles Pope et John Kenly, Réclamant,
et
Henry Chapman, Partie intervenante,
et
Samuel Browning, Requérent.

Il est ordonné par un certain jugement de la dite Cour Supérieure, rendu le trentième jour d'avril mil huit cent soixante-et-dix par l'honorable M. le juge MacKay, que, par un avis, dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers de la succession de feu George Frederick Pope qui n'auraient pas encore produit leur opposition ou réclamation, soient maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau, à Montréal, du Protonotaire de cette Cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite *Gazette*, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité à l'article 603 du code de procédure civile.

(De par la Cour.)

1373 HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal }
No. 1301.

Vendredi, le troisième jour de mai 1870.

PRÉSENT :—L'honorable Monsieur le Juge MONDELET.
J. Horatio Webster, Demandeur,
vs.

William P. Cole, des cité et district de Montréal, marchand, faisant affaires comme tel, à Montréal susdit, sous les nom et raison de « Cole & frère, »

Défendeur :

Il est ordonné sur requête du Demandeur, qu'une assemblée des créanciers du dit William P. Cole, soit tenue, dans la salle appropriée pour les affaires de faillite, dans le palais de justice, dans la cité de Montréal, lundi, le trentième jour de mai courant, à onze heures de l'avant-midi, pour nommer un syndic aux biens du dit failli William P. Cole.

Par ordre,

1797 HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

circumstances and dependencies, together with the right and privilege of using at all times either on foot or with horses, carriages or otherwise the road or route above mentioned in said deed of partition in common with the said Hans Hagens or his representatives, and the owners of the other lots in said deed of partition mentioned, among the heirs of said late Charles Grey Stewart, and which road or route is of the width of thirty-three feet french and extends from the Ste. Foy road to the Grande-Allée or St. Lewis Road.

To be sold at the office of the undersigned, No. 17, St. Peter street, in the Lower Town of Quebec, at NOON, on TUESDAY, the FOURTEENTH day of JUNE next.

W. WALKER,
Official Assignee.

Quebec, 6th April, 1870. 1296 v
[First published, 9th April, 1870.]

Rules of Court.

Province of Quebec, } Superior Court for Lower
District of Montreal. } Canada.
No. 190.

The eleventh day of May, one thousand eight hundred and seventy.

In re :
The Merchants' Bank of Canada, Petitioners, in possession of monies, the property of the estate of the late George Frederick Pope, hotel keeper, formerly residing in the city of Quebec, in the Province of Quebec, and also in the Province of Ontario, deceased.

and
Charles Pope and John Kenly, Claimants,
and
Henry Chapman, Intervening party,
and
Samuel Browning, Petitioner.

It is ordered in and by a certain judgment of the said Superior Court, rendered on the thirtieth day of April, one thousand eight hundred and seventy, by the Honorable Mr. Justice McKay, that by a notice in the french and english languages to be twice inserted in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the estate of the late George Frederick Pope, who have not already filed their oppositions or claims, be now called upon to file in the office in Montreal, of the Prothonotary of this court, within fifteen days of the first insertion of such notice in the said *Gazette*, their claims accompanied by a statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd Article of the Code of Civil Procedure.

(By the Court.)

1874 HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } Superior Court.
District of Montreal. }
No. 1301.

Friday, the thirteenth day of May, 1870.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice MONDELET.
J. Horatio Webster, Plaintiff,
vs.

William P. Cole, of the city and district of Montreal, merchant, carrying on business as such at Montreal aforesaid, under the name and style of « Cole & Brother, » Defendant,

It is ordered, on the motion of the plaintiff, that a meeting of the creditors of the said William P. Cole be held, in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Monday, the thirtieth day of May instant, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said William P. Cole.

(By order.)

1798 HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

Ratification.

Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*
 No. 599.

Ex parte :—LOUIS BÉGIN,
 Requéant pour ratification de titre.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il a été déposé dans le bureau du protonotaire de la Cour Supérieure, à Québec, un acte exécuté devant M^{re}. J. Greaves Clapham, notaire, à Québec, le neuf avril mil huit cent soixante-et-neuf, dûment enregistré le dix-sept avril dernier, entre Gilbert Fournier, du village de Lauzon, comté de Lévis, district de Québec, cultivateur, d'une part, et Louis Bégin, écuyer, notaire, de la ville de Lévis, même district d'autre part.

Etant une vente par le dit Gilbert Fournier, au dit Louis Bégin, c'est-à-savoir : d'un certain lot de terre ou propriété situé dans le village Lauzon, comté de Lévis, (autrefois paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis) au coin du chemin public et de la route de l'église, contenant quatre cent vingt-huit pieds de front sur le dit chemin public et trois cent quarante-huit pieds de large au bout de la profondeur, ci-après mentionné, sur trois cent soixante-et-un pieds de profondeur du côté sud-ouest, et trois cent soixante-et-dix pieds de profondeur du côté nord-est, et borné pardevant au dit chemin public et par derrière au sud au terrain du principal Secrétaire d'Etat pour le Département de la Guerre ; d'un côté vers le sud-ouest à Félix Couture ou ses représentants et de l'autre côté vers le nord-est à la dite route de l'église,—avec trois maisons, grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances, et avec en outre l'usage d'un petit cours d'eau passant sur le terrain du Département de la Guerre et y ayant sa source. A distraire cependant l'emplacement composé de deux petits lots de terre appartenant à Nazaire Couillard, qui se trouvent sur le dit chemin public, contenant cinquante-neuf pieds de front sur cent neuf pieds de profondeur, borné au nord-est, sud et sud-ouest au dit Gilbert Fournier, et au nord au dit chemin public, en la possession du dit Gilbert Fournier, comme propriétaire pendant les six dernières années ; à la charge par le dit acquéreur, de payer tels cens et rentes ou redevances en tenant lieu qui pourraient être demandés sur le dit immeuble et de payer la somme de six cents piastres, avec l'intérêt de huit par cent à compter du jour de la vente à l'acquit du dit vendeur, à François-Marcel Guay, du village de Lauzon, écuyer, notaire, en acquittement de l'obligation consentie par le dit Gilbert Fournier au dit François-Marcel Guay, suivant acte passé devant M^{re}. J. Bte. Couillard, N. P., le huit mai mil huit cent soixante-et-six.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre ou par quelque moyen que ce soit sur la dite propriété immédiatement avant l'enregistrement du dit acte, par lequel la dite propriété a été acquise par le dit Louis Bégin, sont notifiées par le présent qu'il sera présenté à la dite cour le premier octobre prochain, une demande en ratification de titre et qu'à moins que leur réclamations ne soient telles que le Régistrateur est tenu par les dispositions du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit dans ce cas en vertu du dit code, elles sont par le présent requises de signifier leurs oppositions par écrit et de les produire au greffe du dit protonotaire huit jours au moins avant ce jour là, à défaut de quoi elles seront pour toujours forecloses du droit de le faire.

J. B. R. DUFRESNE,
 Dép. P. C. S.

Bureau du Protonotaire,
 Québec, 19 mai 1870.

1875

Ratification.

Province of Quebec, }
 District of Quebec. } *In the Superior Court.*
 No. 599.

Ex parte :—LOUIS BÉGIN,
 Petitioner for confirmation of title.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that there has been lodged in the office of the Prothonotary of the Superior Court of Quebec, a deed made and executed before M^{re}. J. Greaves Clapham, notary, at Quebec, on the ninth day of April, one thousand eight hundred and sixty-nine, duly enregistered the seventeenth of April last, between Gilbert Fournier, of the village of Lauzon, county of Levis, district of Quebec, yeoman, on the one part, and Louis Bégin, esquire, notary, of the town of Levis, district aforesaid, on the other part.

Being a sale from the said Gilbert Fournier to the aforesaid Louis Bégin, to wit : Of a certain lot of land or real estate situate and being in the village of Lauzon, county of Levis, otherwise the parish of St. Joseph de la Pointe-Lévis, on the corner of the main road and the road leading from the church, containing four hundred and twenty-eight feet in front on the above main road, and three hundred and forty-eight feet in width at the end of the depth hereinafter mentioned, by three hundred and sixty-one feet in depth, on the south-west side, and three hundred and seventy feet in depth on the north-east side ; bounded in front by the above main road, and in rear, to the south, by the ground belonging to the principal Secretary of State for the War Department, on one side, towards the south-west by Felix Couture or representatives, on the other side, to the north-east, by the above mentioned road leading from the church—with two houses, barn and outbuildings thereon erected, appurtenances and dependencies, and with moreover, the use of a small stream passing upon the ground belonging to the Secretary for the War Department and having its source there. Reserving however the emplacement made up of two small lots of land belonging to Nazaire Couillard, which are upon the said main road, containing fifty-nine feet in front by a hundred and nine feet in depth ; bounded on the north-east, south and south-west by the above mentioned Gilbert Fournier, and north by the above main road, in the possession of the above mentioned Gilbert Fournier, as proprietor during the six years last pasted—subject to the charge upon the purchaser of paying such *cens et rentes* or dues (*redevances*) as may be claimed upon the said immovable and of paying the sum of six hundred dollars with interest at eight per cent, counting from the sale, in acquittance of the vendor to François Marcel Guay, of the village of Lauzon, esquire, notary, towards the payment of the deed passed by the said Gilbert Fournier to the said François Marcel Guay by deed before M^{re}. J. Bte. Couillard, N. P., on the eighth of May, one thousand eight hundred and sixty-six.

And all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever in or upon the said property, immediately previous to the registration of the above deed by which the same was acquired by the said Louis Bégin, are hereby notified, that application will be made to the said court, on the first day of October next, for a judgment of confirmation, and that unless their claims are such as the registrar is bound by the provisions of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, to include in his certificate to be filed in this case under the said Act, they are hereby required to signify in writing their oppositions, and file the same in the Office of the said Prothonotary, eight days at least before the said day, in default of which they will be forever precluded from the right of so doing.

J. B. R. DUFRESNE,
 Deputy P. S. C.

Prothonotary's Office,
 Quebec, 19th May, 1870.

1876

Licitations.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Montréal, dans le district de Montréal, le trente octobre, mil-huit-cent-soixante-et-neuf, dans une cause dans laquelle James-Isaac Bogue, commis, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, à l'effet d'autoriser son épouse ci-après nommée à ester en justice et dame Catherine Walsh, son épouse, de lui dument séparée quant aux biens et de lui dument autorisée, sont Demandeurs, et Anthony Walsh et Mathew Walsh, marchands et commerçants, de la dite cité de Montréal, sont Défendeurs, et Andrew B. Stewart, du même lieu, en sa qualité de syndic à la faillite des dits Anthony Walsh et Mathew Walsh, faisant ci-devant affaires en société sous les nom et raison d'A. et M. Walsh, tant comme tels associés qu'individuellement est Défendeur, mis en cause, ordonnant la licitation d'un certain immeuble situé en la dite cité de Montréal et désigné comme suit, savoir :

Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, en la dite cité de Montréal, contenant quarante pieds de largeur sur quatre-vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, borné en front par la rue Craig, en arrière par la propriété de Daniel Robinson, d'un côté par la propriété de Romuald Cherrier, écuyer, ou ses représentants, et d'autre côté par la propriété de messieurs Cadoret, avec une maison en brique à deux étages divisé en deux logements et autres bâtisses dessus construites, avec tel droit de passage qui peut appartenir à la dite propriété pour communiquer de l'arrière du dit lot à la rue Latour, ainsi que réservé dans un acte de vente fait à Daniel Robinson, devant T. Doucet et son confrère, notaires, et droit de mitoyenneté, dans le mur nord-est de la maison de Joseph Belle, comme ayant été acquis de A. R. Cherrier, alors propriétaires, par acte devant J. Belle et son confrère, notaires, en date du quinze septembre mil-huit-cent-vingt-neuf.

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur le dix-septième jour de juin prochain, à dix heures et demie du matin, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au greffe du protonotaire de la dite cour ; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit, pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication ; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

DORION, DORION et GEOFFRION,

Avocats et procureurs
des Demandeurs.

Montréal, 27 janvier 1870.

393 v

Licitations.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }

Superior Court.

PUBLIC NOTICE is hereby given that by a judgment of the Superior Court sitting in Montreal, in the district of Montreal, in the thirtieth of October, one thousand eight hundred and sixty nine, in a case in which James Isaac-Bogue, of the city of Montreal, in the district of Montreal, clerk, in order to authorise his wife hereinafter named and Catherine Walsh, his wife from him duly separated as to property by their marriage contract and by her said husband duly authorised, are Plaintiffs, and Anthony Walsh and Mathew Walsh, merchants and traders, of the said city of Montreal, are Defendants, and Andrew B. Stewart, of the same place, in his capacity of assignee to the insolvency of the said Anthony Walsh and Mathew Walsh, doing heretofore business in copartnership under the name and style, as such co-partners as individually, ordering the licitation of a certain immovable situated in the said city of Montreal, described as follows, to wit :

A lot of land or emplacement situated and being in the St. Antoine Ward, in the said city of Montreal, containing forty feet in breadth by the depth of eighty feet, the whole more or less, without warranty as to measurement, bounded in front by Craig street, in rear by property of Daniel Robinson, on one side, by the property of Romuald Cherrier, esquire, or his representatives, and on the other side by property of Messieurs Cadoret, with one brick house two story high divided into two tenements and other buildings thereon erected, with such rights of passage as might belong to the said property from the rear of the said lot to Latour street, as reserved in the deed of sale to Daniel Robinson, before T. Doucet and his colleague notaries and of mitoyenneté in the north east gable wall of the house of Joseph Belle as having been acquired from A. R. Cherrier the then proprietor, by deed before J. Belle and his colleague notaries, bearing date the fifteenth day of September, one thousand eight hundred and fifty two.

The property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the seventeenth day of June next, at half past ten, in the morning, sitting the court, in the Court Room of the Court House, in the said city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the protonotary of the said court, and any oppositions *afin d'annuler, afin de charge, or afin de distraire*, to the said licitation must be filed in the office of the protonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions *afin de conserver*, must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

DORION, DORION & GEOFFRION,

Advocates,
Attorneys for Plaintiffs.

Montreal, 27th January 1870.

394 v

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale ; oppositions

précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure,—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **G**EOURGE TANGUAY, inspecteur d'écoles, et Dame ANGELE JOLIVET, son épouse, tous deux de la paroisse de St. Gervais et autres ; contre FREDERIC DARVEAU, de la paroisse de Ste. Claire, district de Beauce, cultivateur, savoir :

Un arpent de terre en superficie, plus ou moins, avec un moulin (à farine), construit sur le dit arpent de terre, situé dans la dite paroisse de Ste. Claire, lequel est borné comme suit : au nord, à Jean-Baptiste Bruneau, par le nord-est, à la rivière Etchemin, par le sud-ouest, au canal et aux sinuosités d'icelui, et par le sud-est, à la rivière Etchemin, avec circonstances et dépendances, savoir : les dalles et chaussée du dit moulin, etc., etc.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Ste. Claire, le PREMIER jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
St. Joseph Beauce, 18 février 1870.
[Première publication, 26 février 1870.]

733 v

afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **G**EOURGE TANGUAY, school inspector, and Dame ANGELE JOLIVET, his wife, both of the parish of St. Gervais, and others ; against FREDERIC DARVEAU, of the parish of Ste. Claire, district of Beauce, yeoman, to wit :

An arpent of land in extent, more or less, with a flour mill built thereupon, situate in the parish of Ste. Claire aforesaid, bounded as follows : north by Jean-Baptiste Bruneau, north-east by the river Etchemin, south-west by the channel and sinuosités thereof, and south-east by the river Etchemin—with the appurtenances and dependencies, to wit : the water-conduit and dam of the above mill, &c., &c.

To be sold, at the church door of the parish of Ste. Claire, on the FIRST day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twenty-fifth day of July next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Beauce, the 18th February, 1870.
[First published, 26th February, 1870.]

734 v

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le comté de Châteauguay.
Beauharnois à savoir : } **O**WEN LYNCH et autres,
No. 206. } Demandeurs ; contre ODI-
LON FORTIN, Défendeur.

Un emplacement faisant partie du numéro quatorze de la troisième concession de Williamstown, d'un quart d'arpent de front sur un demi arpent de profondeur, plus ou moins, situé dans le village de Saint-Urbain Premier, dans le comté de Châteauguay ; borné en front par le chemin public, en profondeur et d'un côté par la propriété de Louis Poissant, et de l'autre côté par la propriété d'Antoine Malette—avec une maison, une boutique de forgeron et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Urbain Premier, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour d'octobre prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 17 mai 1870.
[Première publication, 21 mai 1870.]

1843

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } **A**RCHIBALD FER-
No. 500 } GUSON, Demandeur ;
contre GABRIEL ROUSSELLE, Défendeur.

Une certaine portion de terre sise et située dans la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, faisant partie des lots numéros trente et trente-un de la première con-

Sheriff's Sales—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claim on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court, in and for the County of Châteauguay.

Beauharnois, to wit : } **O**WEN LYNCH and others,
No. 206. } Plaintiffs ; against ODI-
LON FORTIN, Defendant.

An emplacement being part of number fourteen of the third concession of Williamstown, of one fourth of an arpent in front by one half of an arpent in depth, more or less, situate in the village of St. Urbain Premier, in the county of Châteauguay ; bounded in front by the public road, in rear and on one side by the property of Louis Poissant, and on the other side by the property of Antoine Malette,—with a house, a blacksmith shop and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of St. Urbain Premier, on the THIRD day of OCTOBER next, at TEN of the o'clock in the morning. Said writ returnable on the twenty-first day of October next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 17th May, 1870.
[First published, 21st May, 1870.]

1844

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } **A**RCHIBALD FERGUSON,
No. 500. } Plaintiff ; against GA-
BRIEL ROUSSELLE, Defendant.

A certain portion of land situate in the parish of St. Jean Chrysostôme, being part of lots numbers thirty and thirty-one of the first concession of English

cession de la rivière des anglais de *South George Town*, de la contenance de trois arpents de largeur dont deux arpents du lot numéro trente, et un arpent du lot numéro trente-un sur la profondeur rejoignant le terrain de John Cockburn, (représenté par Moyse Bergevin) formant vingt-quatre arpents et un quart en superficie; borné en front par la dite rivière des anglais, en profondeur au sud-ouest à partie du même lot à John Cockburn, (actuellement Moyse Bergevin) au nord-ouest à partie du même lot à Andrew Orr, et de l'autre côté au sud-est à Gabriel Chèvrefeils—avec une maison et une écurie dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Chateauguay, à Sainte-Martine, le VINGTIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le second jour de juillet prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 7 février 1870.

[Première publication, 12 février 1870.] 579 v

River in *South George Town*, containing three arpents in width whereof two arpents of lot number thirty and one arpent of lot number thirty-one, by the length joining the ground of John Cockburn, (represented by Moyse Bergevin) forming twenty-four arpents and a quarter in superficies; bounded in front by the said English River, in rear to the south-west by part of the same lots to John Cockburn, (now Moyse Bergevin) to the north-west by part of same lots to Andrew Orr, and on the other side to the south-east by Gabriel Chèvrefeils—with a house and a stable thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Chateauguay, at Ste. Martine, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN of the clock in the morning. The said Writ returnable on the second day of July next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 7th February, 1870.

[First published, 12th February, 1870.] 580 v

Ventes par le Shérif.—Iberville.

Sheriff's Sales—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Brei

FIERI FACIAS.

Dans la Cour de Circuit pour le comté d'Iberville.

Canada,
Province de Québec,
District d'Iberville.
No. 1026. } JEAN-BAPTISTE MENARD, bourgeois, de la ville d'Iberville, dit comté et district, Demandeur; contre LAURENT PEPIN, maçon, de la paroisse de St. Athanase, dit comté et district, Défendeur.

Une terre située dans la troisième concession de la seigneurie de Bleury, paroisse de St. Athanase, dans les comté et district d'Iberville; bornée en front par le chemin public, derrière par la ligne seigneuriale entre les seigneuries de Bleury et Monnoir, du côté sud par Pierre Charrét, et du côté nord par Thimothée Boulais, contenant environ soixante-et-deux arpents en superficie,—avec bâtisses y érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de St. Athanase, JEUDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif.

St. Jean, 17 mai 1870.

[Première publication, 21 mai 1870.]

1851

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean à savoir: } EDWARD MACDONALD et
No. 272. } EDUNCAN MACDONALD,
tous deux de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, marchands et associés, faisant affaires et commerce comme tel à Saint-Jean susdit sous les nom et raison de E. & D. Macdonald, Demandeurs; contre JOSEPH ROY ALIAS JOSEPH-CYRILLE ROY, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairindie, dans le district susdit, cultivateur, (l'un des défendeurs en cette cause), Défendeur:

Une terre située en la paroisse de Sainte-Marguerite

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charges*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court for the County of Iberville.

Canada,
Province of Quebec,
District of Iberville.
No. 1026. } JEAN-BAPTISTE MENARD, bourgeois, of the town of Iberville, said county and district, Plaintiff; against LAURENT PEPIN, mason, of the parish of St. Athanase, said county and district, Defendant.

A farm situate in the third concession of the seigniorie of Bleury, parish of St. Athanase, in the county and district of Iberville; bounded in front by the public road, in rear by the seigniorial line between the seigniories of Bleury and Monnoir, on the south side by Pierre Charrét and on the north side by Thimothée Boulais, containing about sixty-two arpents in superficies—with the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of St. Athanase, THURSDAY, the TWENTY-SECOND day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the fifth day of October next.

CHS. NOLIN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,

St. Johns, 17th May, 1870.

[First published, 21st May, 1870.]

1852

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

St. Johns, to wit: } EDWARD MACDONALD and
No. 272. } EDUNCAN MACDONALD,
both of the town of St. Johns, in the district of Iberville, merchants and copartners carrying on trade and commerce and doing business as such at St. Johns aforesaid, under the name, firm and style of E. & D. Macdonald, Plaintiffs; against JOSEPH ROY ALIAS JOSEPH-CYRILLE ROY, of the parish of Ste. Marguerite de Blairindie, in the said district, yeoman, (one of the Defendants in this cause,) Defendant:

A farm situate in the parish of Ste. Marguerite de

de Blairfindie, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de cent douze arpents en superficie, tenant en front au chemin de la première grande ligne, en profondeur au rang de la carrière, d'un côté au chemin conduisant de la dite première grande ligne au chemin de la carrière et de l'autre côté à Constant Cartier—avec maison, grange et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendue, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, VENDREDI, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,
Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 17 mai 1870.
[Première publication, 21 mai 1870.] 1853

FIERI FACIAS.

Dans la Cour de Circuit pour le district d'Iberville.

Province de Québec, } JEAN-BAPTISTE VAN-
Saint-Jean, à savoir : } DAL, père, cultivateur
No. 226. } de la paroisse de Saint-Luc,
dans le district d'Iberville, et Marie David son épouse,
qu'il autorise aux fins des présents, Demandeurs ;
contre AUGUSTIN VANDAL, François Vandal, tous
deux cultivateurs de la dite paroisse de Saint-Luc,
Henry Vandal, journalier de la ville de Saint-Jean,
dans le district d'Iberville, Joséphine Vandal, mo-
diste, de la ville de Saint-Jean, fille majeure et usant
de ses droits, Alphonse Bonin, peintre, de la ville de
Saint-Jean, Moïse Dupaul, cultivateur de la paroisse
de Saint-Césaire, dans le district de Saint-Hyacinthe,
William Papineau, Station Agent du Grand-Tronc à
Aston, dans le district de Trois-Rivières, Philippe
Vandal, écuyer, avocat de la cité et du district de
Montréal, Défendeurs. Comme appartenant au dit
Henry Vandal et à la dite Joséphine Vandal, savoir :

La jouissance et usufruit la vie durant de chacun
d'eux les dits Henry Vandal et Joséphine Vandal, de
la onzième partie indivise dans les immeubles ci-après
désignés :

1. Une terre connue sous le numéro vingt-quatre,
située dans la baronnie de Longueuil, au lieu nommé
« Rang de la Savanne », de la contenance de six
arpents de front sur trente arpents de profondeur,
donnant cent quatre-vingts arpents en superficie ;
bornée au bout nord par Camille Vandal, au bout sud
par un chemin de roi, d'un côté à l'ouest par Hubert
Cuillé *alias* Biscornet, et de l'autre côté à l'est par
Henry Deland ; cette terre est située en la paroisse de
Saint-Luc,—avec deux maisons et autres bâtiments
dessus construits.

2. Un lopin de terre désigné sous le numéro un, en
la côte Saint-Constant, dans la dite paroisse de Saint-
Luc, mesurant en front un arpent et neuf pieds de
largeur, sur l'arrière deux arpents sept perches et
seize pieds, sur une profondeur inégale qui donne
vingt neuf arpents, huit perches et douze pieds dans
une ligne et vingt-neuf arpents, quatre perches et
sept pieds dans l'autre ligne, formant cinquante-six
arpents et quatre-vingt trois perches en superficie,
tenant à la baronnie de Longueuil, par derrière à
Godfroy Gendron représentant Louis Gendron, d'un
côté à Augustin Vandal, représentant Denis Loupret,
et d'autre côté aux terres du côté sud de la côte Saint-
Onge,—avec une grange y érigée.

3. Un lopin de terre désigné sous le numéro six,
situé en la côte Saint-Constant, dans la dite paroisse
de Saint-Luc, mesurant en front deux arpents de lar-
geur et sur l'arrière trois arpents et onze pieds, sur
une profondeur inégale qui donne vingt-six arpents,
trois perches et neuf pieds dans une ligne et vingt-
deux arpents et trois perches dans l'autre ligne, for-
mant soixante-et-un arpents et cinquante-cinq perches
en superficie, borné en front par la concession Saint-
Louis, en profondeur par la ligne seigneuriale, d'un
côté par François Vandal et autres, et d'autre côté par
Levi Roy,—sans bâtisses.

Pour être vendue, la dite jouissance, à la porte de
l'église de la paroisse Saint-Luc, le TREIZIÈME jour
de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

Blairfindie, county of St. Johns, in the district of Ibe-
ville, containing one hundred and twelve arpents in
superficies ; joining in front the road of the first grand
line, in depth to the range of la carrière, on one side
to the road leading from the said first grand line to the
road of la carrière, and on the other side to Constant
Cartier,—with house, barn and other buildings there-
on erected.

To be sold at the church door of the parish of Ste.
Marguerite de Blairfindie, FRIDAY, the TWENTY-
THIRD day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the
clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day
of October next.

CHS. NOLIN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
St. Johns, 17th May, 1870. 1854
[First published, 21st May, 1870.]

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court for the District of Iberville.

Province of Québec, } JEAN-BAPTISTE VANDAL,
St. Johns, to wit : } senior, farmer, of the parish
No. 226. } of St. Luc, in the district of
Iberville, and Mary David, his wife, by him duly au-
thorized to the effect of these presents, Plaintiffs ;
against AUGUSTIN VANDAL, François Vandal, both
farmers, of the said parish of St. Luc, Henry
Vandal, laborer, of the town of St. Johns, in the dis-
trict of Iberville, Joséphine Vandal, milliner, of the
town of St. Johns, *fille majeure et usant de ses droits*,
Alphonse Bonin, painter, of the town of St. Johns,
Moïse Dupaul, farmer, of the parish of St. Césaire, in
the district of St. Hyacinthe, William Papineau,
Station Agent of the Grand Trunk, at Aston, in the
district of Three Rivers, Philippe Vandal, esquire, ad-
vocate, of the city and of the district of Montreal, De-
fendants. As belonging to the said Henry Vandal and
to the said Joséphine Vandal, to wit :

The *jouissance* and *usufruit* during the lifetime
of each of them, the said Henri Vandal and Joséphine
Vandal, of the eleventh undivided part in the immo-
vables hereinafter described :

1. A farm known as number twenty-four, situate
in the barony of Longueuil, at the place named range
of the Savanne, containing six arpents in front by
thirty arpents in depth, giving one hundred and eight
arpents in superficies ; bounded at the north end by
Camille Vandal, at the south end by the Queen's
highway, on one side, to the west by Hubert Cuillé
alias Biscornet, and on the other side, to the east, by
Henry Deland ; this farm is situated in the parish of
St. Luc,—with two houses and other buildings there-
on erected.

2. A lot of land designated as number one, in the
Côte St. Constant, in the said parish of St. Luc, mea-
suring in front one arpent and nine feet in width, in
rear two arpents seven perches and sixteen feet by an
unequal depth which gives twenty-nine arpents, eight
perches and twelve feet in one line, and twenty-nine
arpents, four perches and seven feet in the other line,
forming fifty-six arpents and eighty-three perches in
superficies ; joining in front the barony of Longueuil,
in rear to Godfroy Gendron, representing Louis
Gendron, on one side to Augustin Vandal, represent-
ing Denis Loupret, and on the other side to the lands of
the south side of La Côte St. Onge—with a barn
thereon erected.

3. A lot of land designated as lot number six, si-
tuated in the Côte St. Constant, in the said parish of
St. Luc, measuring in front two arpents in width, and
in rear three arpents and eleven feet, by an unequal
measure, which gives twenty-six arpents, three per-
ches and nine feet in one line, and twenty-two arpents
and three perches in the other line, forming sixty-one
arpents and fifty-five perches in superficies ; bounded
in front by the *concession St. Louis*, in depth by the
seigniorial line, on one side by François Vandal *et al.*,
and on the other side by Levi Roy—without build-
ings.

To be sold, the said *jouissance*, at the church door
of the parish of St. Luc, the THIRTEENTH day
of JUNE next, at ELEVEN o'clock of the forenoon. The

Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

J. F. M. DESRIVIERES,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 7 février 1870.
[Première publication, 12 février 1870.] 545 v

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for the District of Iberville.

Province of Quebec, } **HONORABLE ROBERT**
St. Johns, to wit: } **JONES**, heretofore a
No. 182. } member of the Legislative

Council of the Province of Canada, heretofore of the town and district of Iberville, but now residing in the city and district of Montreal, Plaintiff; against **DAME ISABELLA POND**, of the parish of St. Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, widow of William Gunn, en son vivant de la même place, cultivateur, tant en son propre nom que comme tutrice à ses enfants mineurs, Défenderesse :

1. Un lopin de terre situé dans la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, connu comme partie du lot numéro vingt-et-un dans la seconde concession de la seigneurie de Lacolle, dans le domaine, mesurant trente-deux arpents en superficie, borné à l'est par une terre appartenant à George Woodworth, à l'ouest par la troisième concession, au nord par William Harty, et au sud par John Stevens—avec les bâties dessus érigées.

2. Un autre lopin de terre connu comme partie du numéro onze, dans la troisième concession de la dite seigneurie de Lacolle, aussi dans le dit domaine, mesurant soixante-neuf arpents plus ou moins en superficie, borné en front par le chemin conduisant à Odletown, en arrière en profondeur par la quatrième concession, d'un côté au sud par le lot numéro dix, au nord par le lot numéro douze,—avec une maison et autres bâties dessus érigées.

3. Un autre lopin de terre connu comme partie du lot numéro treize, dans la troisième concession de la dite seigneurie de Lacolle, dans le domaine, mesurant quatre-vingt-deux arpents en superficie plus ou moins, borné à l'est par la seconde concession et partie par un morceau de terre vendu du dit lot appartenant à François X. Lavigne—avec toutes les bâties dessus érigées.

4. Un autre lopin de terre connu comme partie du numéro quatorze, dans la dite troisième concession de la dite seigneurie de Lacolle, mesurant à peu près trente arpents en superficie plus ou moins, borné à l'est par la seconde concession, à l'ouest par un chemin conduisant à Odletown, au sud d'un côté par le lot numéro treize plus haut mentionné, et au nord de l'autre côté par le lot numéro quinze—avec une grange dessus érigée.

Pour être vendus, les dits quatre lots de terre, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le QUATORZIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

J. F. M. DESRIVIERES,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, le 8 février 1870.
[Première publication, le 12 février 1870.] 539 v

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } **DEMOISELLES MARY**
No. 245. } **ROBERTSON et al.**,
Demanderes; rs. **TOUSSAINT SURPRENANT**,
Défendeur.

Un lot de terre situé en la paroisse St. Valentin, seigneurie de Lery, dans le district d'Iberville, connu comme la moitié du No. 26, de la troisième concession, deuxième grande ligne, désigné au cadastre de la dite seigneurie de Lery, sous le No. 877, borné en front par le chemin de la deuxième grande ligne, en profondeur par les terres du petit Lac, d'un côté par l'autre moitié du No. 26, et de l'autre côté par le No. 27—sans bâties.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse St. Valentin, LUNDI, le SIXIÈME jour de

said writ returnable the twentieth day of June next.

J. F. M. DESRIVIERES,
Shérif.

Sheriff's Office,
St. Johns, 12th February, 1870. 546 v
[First published, 12th February, 1870.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure pour le district d'Iberville.

Province de Québec, } **HONORABLE RO-**
Saint-Jean, à savoir: } **BERT JONES**, ci-devant
No. 182. } membre du conseil législatif

de la province du Canada, ci-devant de la ville et du district d'Iberville et maintenant résidant en la ville et district de Montréal, Demandeur; contre **DAME ISABELLA POND** de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville veuve du défunt le late William Gunn, in his lifetime of the same place, yeoman, as well in her own name as in her capacity of tutor to her minor children, Défendants.

1. A lot of land situated in the parish of St. Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, known as part of lot number twenty-one, in the second concession of the seigniorie of Lacolle, in the domain, measuring thirty-two arpents *en superficie*; bounded to the east by land belonging to George Woodworth, to the west to the third concession, to the north by William Harty, and to the south by John Stevens—with buildings thereon erected.

2. Another lot of land known as part of number eleven, in the third concession of the said seigniorie of Lacolle, also in the said domain, measuring sixty-nine arpents, more or less, *en superficie*; bounded in front by the road leading to Odletown, in rear, in depth, by the fourth concession, on one side to the south, by the lot number two, to the north by lot number twelve—with a house and other buildings thereon erected.

3. Another lot of land known as part of lot number thirteen, in the third concession of the said seigniorie of Lacolle, in the domain, measuring eighty-two arpents *en superficie*, more or less; bounded to the east by the second concession and partly by a piece of land sold from off said lot belonging to François X. Lavigne—with all the buildings thereon erected.

4. Another lot of land known as part of the lot number fourteen, in the said third concession of the said seigniorie of Lacolle, measuring about thirty arpents *en superficie*, more or less; bounded to the east by the second concession, west by a road leading to Odletown, to the south, on one side, by the lot number thirteen above described, and to the north, on the other side, by the lot number fifteen—with a house thereon erected.

To be sold, the said four lots of land, at the parochial church door of the parish of St. Bernard de Lacolle, on the FOURTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty-seventh day of June next.

J. F. M. DESRIVIERES,
Shérif.

Sheriff's Office,
St. Johns, 8th February, 1870. 540 v
[First published, 12th February, 1870.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, District of Iberville.

St. Johns, to wit: } **MISSES MARY ROBERTSON**
No. 245. } **et al.**, Plaintiffs; vs. **TOUS-**
SAINT SURPRENANT, Defendant.

A lot of land situate in the parish of St. Valentin, seigniorie of Lery, in the district of Iberville, known as the half of No. 26 of the third concession, second grand line, designated on the cadastre of the said seigniorie of Lery, under the No. 877; bounded in front by the road of the second grand line, in depth by the lands of the Small Lake, on one side by the other half of said lot No. 26, and on the other side by the No. 27—without buildings.

To be sold, at the church door of the parish of St. Valentin, on MONDAY, the SIXTH day of JUNE

JUIN prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,
Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, le 1er février 1870. 457 v
[Première publication, 5 février 1870.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **DEMOISELLES MARY ROBERTSON, et al.**
No. 1046. } **ROBERTSON, et al.**
Demanderesse, vs. **JOSEPH BRAULT, Défendeur.**

Un lot de terre situé en la paroisse Saint-Valentin, seigneurie de Léry, dans le district d'Iberville, connu comme 28 arpents de terre sous le No. 23, de la troisième concession de la deuxième grande ligne; désigné au cadastre de la dite seigneurie de Léry, sous le No. 869; borné en front par le chemin de la deuxième grande ligne, en profondeur aux terres du petit Lac, d'un côté à Joseph Saint-Denis, et de l'autre côté à Michel Girard—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Valentin, LUNDI, le SIXIÈME jour de JUIN prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,
Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, le 1er février 1870. 459 v
[Première publication, 5 février 1870.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, District d'Iberville.

St. Jean, à savoir : } **DEMOISELLES MARY ROBERTSON, et al.**
No. 1047. } **ROBERTSON, et al.**
Demanderesse, vs. **JOHN STEEL, Défendeur.**

Un lot de terre situé dans la seigneurie de Léry, paroisse Saint-Cyprien, dans le district d'Iberville, connu comme le numéro treize de la deuxième concession au côté sud-est de la petite rivière Montréal, désigné au cadastre de la seigneurie de Léry sous le numéro 933, borné en front par le chemin du Vuède, en profondeur aux représentants de Jean-Baptiste Blais, d'un côté par F. R. Morrier, et de l'autre côté aux terres de la cinquième concession du chemin de Burtonville,—avec une maison et une grange dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Cyprien, le SEPTIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE HEURES ET DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,
Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,
St. Jean, le 1er février 1870. 463 v
[Première publication, 5 février 1870.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **DEMOISELLES MARY ROBERTSON, et al.**
No. 28. } **ROBERTSON, et al.**
Demanderesse, vs. **EDOUARD ST. DENIS, Défendeur.**

Un lot de terre situé en la paroisse Saint-Valentin, en la seigneurie de Léry, dans le district d'Iberville, connu comme la moitié ouest du No. 25 de la troisième concession de la deuxième grande ligne, désigné au cadastre de la dite seigneurie de Léry sous le No. 874, borné en front par le chemin de la deuxième grande ligne, en profondeur aux terres du petit Lac, d'un côté par François St. Denis et de l'autre côté par l'autre moitié est du dit No. 25 possédée par Alexis et Simon Blais,—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Valentin, LUNDI, le SIXIÈME jour de JUIN prochain, à MIDI ET DEMI. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,
Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, le 1er février 1870. 461 v
[Première publication, 5 février 1870.]

next, at ONE of the clock in the afternoon. Said Writ returnable the twentieth day of June next.

CHS. NOLIN,
Dép. Shérif.

Sheriff's Office,
St. Johns, 1st February, 1870. 458 v
[First published, 5th February, 1870.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

St. Johns, to wit : } **MISSES MARY ROBERTSON, et al.**
No. 1046. } **ROBERTSON, et al.**
Plaintiffs; vs. **JOSEPH BRAULT, Defendant.**

A lot of land situate in the parish of St. Valentin, seigniorie of Léry, in the district of Iberville, known as twenty-eight arpents of land under the No. 23 of the third concession of the second grand line, designated on the *cadastre* of the said seigniorie of Léry, under the No. 869; bounded in front by the road of the second grand line, in depth by the lands of the small Lake, on one side by Joseph St. Denis, and on the other side by Michel Girard—without buildings.

To be sold, at the church door of the parish of St. Valentin, on MONDAY, the SIXTH day of JUNE next, at NOON. Said Writ returnable the eighteenth day of June next.

CHS. NOLIN.

Sheriff's Office,
St. Johns, 1st February, 1870. 460 v
[First published, 5th February, 1870.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, District of Iberville.

St. John's to wit : } **MISSES MARY ROBERTSON, et al.**
No. 1047. } **ROBERTSON, et al.**
Plaintiffs, vs. **JOHN STEEL, Defendant.**

A lot of land situate in the seigniorie of Léry, parish of St. Cyprien, in the district of Iberville, known as the number thirteen of the second concession on the south-east side of the little river Montreal, designated on the *cadastre* of the said seigniorie of Léry under number 933; bounded in front by the road of the *Vuède*, in depth by the representatives of Jean-Baptiste Blais, on one side by F. R. Morrier, and on the other side by the lands of the fifth concession of Burtonville's road,—with a house and barn thereon erected.

To be sold, at the church door of the parish of St. Cyprien, on the SEVENTH day of JUNE next, at HALF-PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the eighteenth day of June next.

CHS. NOLIN,
Dep. Sheriff.

Sheriff's Office,
St. John's, 1st February, 1870. 464 v
[First published, 5th February 1870.]

FIERI FACIAS.

Superior Court, District of Iberville.

St. Johns, to wit : } **MISSES MARY ROBERTSON, et al.**
No. 28. } **ROBERTSON, et al.**
Plaintiffs; vs. **EDOUARD ST. DENIS, Defendant.**

A lot of land situate in the parish of St. Valentin, in the seigniorie of Léry, in the district of Iberville, known as the west half of No. 25 of the third concession of the second grand line, designated on the *cadastre* of the said seigniorie of Léry under the number 874, bounded in front by the road of the second grand line, in depth by the lands of the small Lake, on one side by François St. Denis, and on the other side by the other half of said No. 25, owned by Alexis and Simon Blais,—without buildings.

To be sold, at the church door of the parish of St. Valentin, on MONDAY, the SIXTH day of JUNE next, at HALF PAST TWELVE of the clock in the afternoon. Said writ returnable the fifteenth day of June next.

CHS. NOLIN,
Dep. Sheriff.

Sheriff's Office,
St. Johns, 1st February, 1870. 462 v
[First published, 5th February, 1870.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } **DEMOISELLES MARY RO-**
 No. 1148. } **BERTSON et al.**, Deman-
 deresses: *ex. JAMES TURNER*, Défendeur.

Un lot de terre situé dans la seigneurie de Lery, dans le district d'Iberville, connu comme suit, savoir:

Un quart du No. 97, de la neuvième concession de la seigneurie de Lery, paroisse Saint-Cyprien, désigné au cadastre de la dite seigneurie de Lery, sous le No. 1585; borné en front par le chemin qui conduit de Laprairie à Champlain, en arrière à un vuëde non concédé et de chaque côté à F. R. Morrier, écuyer.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Cyprien, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,

Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,

Saint-Jean, 1er février 1870.

[Première publication, 5 février 1870.]

465 v

Dans la Cour de Circuit pour le comté d'Iberville.

Canada. } **DAME AURELIE FOUR-**
 Province de Québec, } **NIER**, de la paroisse de
 District d'Iberville, } Saint-Alexandre, dans les comté
 No. 1023. } et district d'Iberville, veuve de

feu François-Xavier Phenix, en son vivant forgeron, du même lieu, tant en son propre et privé nom que comme tutrice d'abord élue à Aurestide, François, Adelard et Henry Phenix, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec le dit F. A. Phenix. Demanderesse: contre TREFFLE DUQUETTE, cultivateur, de la paroisse Saint-Alexandre, dits comté et district. Défendeur.

Une terre située dans le rang Sainte-Marie, en la paroisse Saint-Alexandre, dans les comté et district d'Iberville, de la contenance d'un arpent de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; tenant par devant au chemin du dit rang Sainte-Marie, par derrière à Jean-Baptiste Juaire ou représentants, du côté sud à Remy Duquette ou représentants, et du côté nord partie à Michel Marcoux et partie à Gédéon Ouhmet ou représentants—avec une vieille maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse Saint-Alexandre, le VINGTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,

Député Shérif.

Bureau du Shérif,

St. Jean, 5 février 1870.

[Première publication, 12 février 1870.]

541 v

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } **DEMOISELLES MARY RO-**
 No. 1108. } **BERTSON et al.**, Deman-
 deresses, *ex. JAMES STOW*, Défendeur.

Deux lots de terre situés dans la seigneurie de Lery, dans le district d'Iberville, connus comme: 1. No. 54 de la rue Burtonville, village de Napierville, paroisse Saint-Cyprien, désigné au cadastre de la dite seigneurie de Lery sous le No. 128; borné en front par la rue Burtonville, en arrière par F. R. Morrier, écuyer, d'un côté par Aspal Howe et de l'autre côté par le dit James Stow; 2. Le lot No. 55 situé en la même place, désigné au cadastre de la dite seigneurie de Lery sous le No. 129; borné en front par la rue Burtonville, en arrière par F. R. Morrier, écuyer, d'un côté par le dit James Stow et de l'autre côté par John Fork.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse Saint-Cyprien, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX HEURES ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,

Dep. Shérif.

Bureau du Shérif,

Saint-Jean, le 1er février 1870.

[Première publication, 5 février 1870.]

443 v

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court, in and for the District of Iberville.

St. Johns, to wit: } **MISSSES MARY ROBERTSON**
 No. 1148. } **et al.**, Plaintiffs: *ex. JAMES*
TURNER, Defendant.

A lot of land situate in the seigniorie of Lery, in the district of Iberville, known as follows, to wit:

One quarter of the No. 97 of the ninth concession of the seigniorie of Lery, parish of St. Cyprien, designated on the *cadastre* of said seigniorie, under the No. 1585; bounded in front by the road leading from Laprairie to Champlain, in rear to a *vuëde non-concédé*, and on each side by F. R. Morrier, esquire.

To be sold, at the church door of the parish of St. Cyprien, on the SEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the seventeenth day of June next.

CHS. NOLIN,

Dep. Sheriff.

Sheriff's Office,

St. Johns, 1st February, 1870.

[First published, 5th February, 1870.]

466 v

In the Circuit Court for the county of Iberville.

Canada. } **DAME AURELIE FOUR-**
 Province of Quebec, } **NIER**, of the parish of
 District of Iberville, } St. Alexandre, in the county
 No. 1023. } and district of Iberville, widow, of the late François-Xavier Phenix, in his lifetime blacksmith of the same place, as well in her private and proper name, as tutrix duly elected to Aurestide, François, Adelard et Henry Phenix, her minor childrens issued of her marriage with the said François-Xavier Phenix, Plaintiff, against TREFFLE DUQUETTE, yeoman, of the parish of St. Alexandre, said county and district, Defendant.

A farm situate in the range Ste. Marie, in the parish of St. Alexandre, in the county and district of Iberville, containing one arpent in front by twenty-five arpents in depth, joining in front the road of the said Ste. Marie range, in rear Jean-Baptiste Juaire, or representatives, on the south side Remy Duquette, or representatives, and on the north side part to Michel Marcoux and part to Gédéon Ouhmette, or representatives—with an old house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of St. Alexandre, on the TWENTIETH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the thirtieth day of June next.

CHS. NOLIN,

Dep. Sheriff.

Sheriff's Office,

St. Johns, 5th February, 1870.

[First published, 12th February, 1870.]

542 v

FIERI FACIAS.

Circuit Court, District of Iberville.

St. John's, to wit: } **MISSSES MARY ROBERTSON et**
 No. 1108. } **al.**, Plaintiffs: *ex. JAMES*
STOW, Defendant.

Two lots of land situate in the seigniorie of Lery, in the district of Iberville, and known as: 1. No. 54 of Burtonville street, village of Napierville, parish of St. Cyprien, designated on the *cadastre* of the seigniorie of Lery under the No. 128, bounded in front by Burtonville street, in rear by F. R. Morrier, esquire, on one side by Aspal Howe and the other side by the said James Stow. 2. The lot No. 55, situate in the same place, designated on the *cadastre* of the said seigniorie of Lery under the No. 129, bounded in front by Burtonville street, in rear by F. R. Morrier, esquire, on one side by the said James Stow, and on the other side by John Fork.

To be sold, at the church door of the parish of St. Cyprien, on the SEVENTH day of JUNE next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the seventeenth day of June next.

CHS. NOLIN,

Dep. Sheriff.

Sheriff's Office,

St. Johns, 1st February, 1870.

[First published, 5th February, 1870.]

444 v

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure, district d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **WILLIAM MCGINNIS**, de
No. 290. } la paroisse de Saint-
Athanase, dans le circuit de Saint-Jean, écuyer,
Demandeur ; contre **PIERRE SURPRENANT**, de la
dite paroisse de Saint-Athanase, dit circuit, charpen-
tier, Défendeur :

Deux emplacements situés en la ville d'Iberville, dans le district d'Iberville, dont l'un connu comme le No. 185, sur la rue Stevenson, étant le No. 238 du cadastre de la seigneurie Bleury, de la contenance de soixante-et-dix-neuf perches en superficie, borné au nord par la rue Stevenson, au sud par Orange Tyler ou ses représentants, à l'est par Thimothé Nadeau ou ses représentants, et à l'ouest par William McGinnis, écuyer ; et l'autre est connu comme les Nos. 2 et 286 rue Missisquoi, et les Nos. 226 et 459 du cadastre de la seigneurie Bleury, de la contenance de deux arpents en superficie, borné à l'est, sur la devanture par la rue Missisquoi, à l'ouest par Joseph Loisel, d'un côté au sud par Adolphe Goyette et d'autre côté au nord par William McGinnis, écuyer,—sans bâtisses.

Pour être vendus, les dits deux emplacements, (ensemble ou séparément) à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le VINGT-ET-UNIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

J. F. M. DESRIVIÈRES,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, le 7 février 1870.
[Première publication, le 12 février 1870.] 543 v

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, District d'Iberville.

St. Jean, à savoir : } **DEMOISELLES MARY RO-**
No. 1109. } **BERTSON, et al.**, Deman-
deresses ; vs. **ETIENNE DUMAS**, Défendeur.

Un lot de terre situé en la seigneurie de Lery, dans le district d'Iberville, connu comme le No. 2 des grands lots de la rue Dalhousie, au côté ouest d'icelle, village de Napierville, paroisse de Saint-Cyprien, désigné au cadastre de la dite seigneurie de Lery sous le No. 231 ; borné en front par la dite rue Dalhousie, en arrière par la rue Henry, d'un côté au nord-ouest par Narcisse Laplante, et d'autre côté par F. R. Morrier, écuyer—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse St. Cyprien, MARDI, le SEPTIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,
Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,
St. Jean, le 1er février 1870. 445 v
[Première publication, 5 février 1870.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **DEMOISELLES MARY RO-**
No. 2. } **BERTSON et al.**, De-
manderesses, vs. **MICHEL GIRARD**, Défendeur :

Un lot de terre situé en la paroisse Saint-Valentin, seigneurie de Lery, dans le district d'Iberville, connu comme 81 arpents du No. 23, de la troisième concession de la deuxième grande ligne, désigné au cadastre de la dite seigneurie de Lery sous le No. 870 ; borné en front par le chemin de la deuxième grande ligne, en arrière par les terres du Petit Lac, d'un côté par Joseph Brault et de l'autre côté par la succession de feu R. B. McGinnis.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse Saint-Valentin, LUNDI, le SIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,
Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, le 1er février 1870.
[Première publication, 5 février 1870.] 447 v

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

St. Johns, to wit : } **WILLIAM MCGINNIS**, of the
No. 290. } parish of St. Athanase, in
the St. Johns circuit, esquire, Plaintiff; against
PIERRE SURPRENANT, of the said parish of St.
Athanase, said circuit, carpenter, Defendant.

Two emplacements situate in the town of Iberville, in the district of Iberville, that the first is known as No. 185, on Stevenson street, being the No. 238 on the cadastre of the seigniorie Bleury, containing seventy-nine perches in superficies; bounded to the north by Stevenson street, to the south by Orange Tyler or representatives, to the east by Thimothé Nadeau or representatives, and to the west by William McGinnis, esquire; and the other is known as the Nos. 2 and 286, Missisquoi street, and as the Nos. 226 and 459 on the cadastre of the seigniorie Bleury, containing two arpents in superficies; bounded in front, east, by Missisquoi street, west by Joseph Loisel, on one side to the south, by Adolphe Goyette, and north, on the other side, by William McGinnis, esquire—without buildings.

To be sold, the said two emplacements, (together or separately), at the church door of the parish of St. Athanase, on the TWENTY-FIRST day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-seventh day of June next.

J. F. M. DESRIVIÈRES,
Shérif.

Sheriff's Office,
St. Johns, 7th February, 1870. 544 v
[First published, 12th February, 1870.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, District of Iberville.

St. John's to wit : } **MISSES MARY ROBERT-**
No. 1109. } **SON et al.**, Plaintiffs; vs.
ETIENNE DUMAS, Defendant.

A lot of land situate in the seigniorie of Lery, in the district of Iberville, known as the No. 2, of the large lots of Dalhousie street, on the west side of said Dalhousie street, village of Napierville, parish of St. Cyprien, designated on the cadastre of the said seigniorie of Lery, under the number 231; bounded in front by said Dalhousie street, in rear by Henry street, on one side to the north-west by Narcisse Laplante and on the other side by F. R. Morrier, esquire—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of St. Cyprien, on TUESDAY, the SEVENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of June next.

CHS. NOLIN,
Dep. Sheriff.

Sheriff's Office,
St. Johns, 1st. February, 1870. 446 v
[First published, 5th February, 1870.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, District of Iberville.

St. John's, to wit : } **MISSES MARY ROBERT-**
No. 2. } **SON et al.**, Plaintiffs, vs.
MICHEL GIRARD, Defendant.

A lot of land situate in the parish of St. Valentin, seigniorie of Lery, in the district of Iberville, known as 81 arpents of the No. 23 of the third concession, of the second grand line, designated on the cadastre of the said seigniorie de Lery under the number 870; bounded in front by the road of the second grand line, in rear by the lands of the Petit Lac, on one side by Joseph Brault, and on the other side by the succession of the late R. B. McGinnis.

To be sold at the church door of the parish of St. Valentin, on the SIXTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the fourteenth day of June next.

CHS. NOLIN,
Dep. Sheriff.

Sheriff's Office,
St. John's, 1st February, 1870. 448 v
[First published, 5th February, 1870.]

Dans la cour de Circuit, pour le district d'Iberville.

Canada,
Province de Québec, } **EDWARD MACDONALD,**
District d'Iberville, } *et al.*, Demandeurs; *vs.* MA-
No. 208. } **GLOIRE PONTON**, Défendeur.

Un morceau de terre situé en la paroisse de Sainte-Brigide de Monnoir, faisant partie du numéro vingt-six, dans le rang des Ecossais, de un arpent de front sur trente arpents de profondeur, borné en front par la ligne qui sépare la seigneurie de Monnoir des townships, en profondeur par le vide, d'un côté, au sud par l'acquéreur et de l'autre côté, au nord par le vendeur—sans bâtisses.

Pour être vendu, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigide, le QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 10 mai 1870.
[Première publication, 14 mai 1870.] 1767

FIERI FACIAS.

Dans la Cour de Circuit, pour le district de Montréal.

Canada,
Province de Québec, } **JEAN-CAMILLE GAGNON,**
District d'Iberville, } écuyer, avocat, Deman-
No. 1808. } deur; contre **CHARLES**
THUOT, de la paroisse de Montréal, charretier, Dé-
fendeur.

Une terre située dans la paroisse de St. George de Henryville, dans les comté et district d'Iberville, étant la moitié nord du No. 26, dans la seconde concession de la seigneurie Sabrevois, contenant (la dite terre) deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise; bornée en front par un chemin public, en profondeur par les terres de la 4ème concession, d'un côté par Joseph et Edouard Poudrette ou représentants, et de l'autre côté par Joseph Larocque,—avec une maison, une grange, une étable, une laiterie et une remise dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse St. George de Henryville, le DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

CHS. NOLIN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
St. Jean, le 23 avril 1870. 1595
[Première publication, 30 avril 1870.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, district d'Iberville.

St. Jean, à savoir: } **DEMOISELLES MARY RO-**
No. 250. } **BERTSON, et al.**, Deman-
deresses; *vs.* **FRANCOIS ST. DENIS**, Défendeur.

Un lot de terre situé en la paroisse Saint-Valentin, dans la seigneurie de Lery, dans le district d'Iberville, connu comme la moitié est du No. 25, troisième concession, deuxième grande ligne, désigné au cadastre de la dite seigneurie de Lery sous le No. 875; borné en front par le chemin de la deuxième grande ligne, en profondeur aux terres du petit Lac, d'un côté à la moitié ouest du dit No. 25, et de l'autre côté à la moitié ouest du No. 26.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Valentin, le SIXIÈME jour de JUIN prochain, à DIX HEURES ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,
Dép. Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, le 1er février 1870.
[Première publication, 5 février 1870.] 440 v

In the Circuit Court, for the District of Iberville.

Canada,
Province of Quebec, } **EDWARD MACDONALD,**
District of Iberville, } *et al.*, Plaintiffs; *vs.* MA-
No. 208. } **GLOIRE PONTON**, Defendant.

A piece of land situate in the parish of Ste. Brigide de Monnoir, being part of the number twenty-six, in the Scotchmen range, (rang des Ecossais) being one arpent in front by thirty arpents in depth, bounded in front by the line which separates the seigniorie of Monnoir from the townships, in depth by the *vide*, on one side by the purchaser, and on the other side by the remainder of the number twenty-six belonging to the vendor,—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Ste. Brigide, on the FIFTEENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of October next.

CHS. NOLIN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
St. Johns, 10th May, 1870. 1768
[First published, 14th May, 1870.]

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court for the District of Montreal.

Canada,
Province of Quebec, } **JEAN CAMILLE GAGNON,**
District of Iberville, } esquire, advocate, Plain-
No. 1808. } tiff, *vs.* **CHARLES THUOT**, of
the parish of Montreal, carter, Defendant.

A farm situate in the parish of St. George de Henryville, in the county and district of Iberville, being the north half of No. 26, in the second concession of the Seigniorie of Sabrevois, containing (the said farm) two arpents in front by twenty-eight arpents in depth, the whole more or less, without any guaranty as to precise measure; bounded in front by a public road, in depth by the lands of the fourth concession, on one side by Joseph and Edouard Poudrette or representatives, and on the other side by Joseph Larocque—with a house, barns, stable, milk house and shed thereon erected.

To be sold, at the church door of the parish of St. George de Henryville, on the SECOND day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of September next.

CHS. NOLIN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
St. John's, 23rd April, 1870. 1596
[First published, 30th April, 1870.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, District of Iberville.

St. Johns, to wit: } **MISSSES MARY ROBERTSON**
No. 250. } *et al.*, Plaintiffs; *vs.* **FRAN-**
COIS ST. DENIS, Defendant.

A lot of land situate in the parish of St. Valentin, in the seigniorie of Lery, in the district of Iberville, known as the said half of No. 25, third concession, second grand line, designated on the *cadastre* of the said seigniorie of Lery, under the No. 875; bounded in front by the road of the second grand line, in depth by the lands of the small lake, on one side, to the west half of said No. 25, and on the other side, to the west half of the No. 26.

To be sold, at the church door of the parish of St. Valentin, on the SIXTH day of JUNE next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the eighteenth day of June next.

CHS. NOLIN,
Dep. Sheriff.

Sheriff's Office,
St. Johns, 1st February, 1870. 450 v
(First published, 5th February, 1870.)

FIERI FACIAS.

Dans la Cour de Circuit, District d'Iberville.

St. Jean, à savoir : **DEMOISELLES MARY ROBERTSON & al.**, Demanderes ; *ex. FRANÇOIS VALADE, alias FRANCIS VALADE*, Défendeur.

Un lot de terre situé dans la paroisse Saint-Valentin, seigneurie de Léry, dans le district d'Iberville, connu comme la moitié ouest du No. 26, de la troisième concession de la deuxième grande ligne, seigneurie de Léry, désigné au cadastre de la dite seigneurie sous le No. 816, borné en front par le chemin de la deuxième grande ligne, en arrière par les terres du Petit Lac, d'un côté par la moitié est du No. 25 et de l'autre côté par la moitié est du No. 26,—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Valentin, LUNDI, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN.

Dép. Shérif.

Bureau du Shérif.

St. Jean, le 1er février 1870.

451 v

[Première publication, 5 février 1870.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, District d'Iberville.

St. Jean, à savoir : **DEMOISELLES MARY ROBERTSON & al.**, Demanderes ; *ex. JOSEPH ST. DENIS*, Défendeur.

Un lot de terre situé dans la paroisse Saint-Valentin, en la seigneurie de Léry, dans le district d'Iberville, connu comme un quart du No. 23, troisième concession, deuxième grande ligne, désigné au cadastre de la dite seigneurie de Léry, sous le No. 8661, borné en front par le chemin de la deuxième grande ligne, en profondeur aux terres du petit Lac, d'un côté à Charles Boucher, et de l'autre côté à Joseph Brault—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Valentin, LUNDI, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE HEURES ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN.

Dép. Shérif.

Bureau du Shérif.

St. Jean, le 1er février 1870.

453 v

[Première publication, 5 février 1870.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : **DEMOISELLES MARY ROBERTSON & al.**, Demanderes ; *ex. SIMON BLAIS & al.*, Défendeurs.

Un lot de terre situé dans la paroisse Saint-Valentin, seigneurie de Léry, dans le district d'Iberville, connu comme la moitié est du No. 24 de la troisième concession de la deuxième grande ligne, désigné au cadastre de la dite seigneurie de Léry sous le No. 873; borné en front par le chemin de la deuxième grande ligne, en arrière par les terres du petit Lac, d'un côté par la moitié ouest du dit No. 24, et de l'autre côté par la moitié ouest du No. 25—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Valentin, LUNDI, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à UNE HEURES ET DEMIE de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN.

Dép. Shérif.

Bureau du Shérif.

Saint-Jean, 1er février 1870.

455 v

[Première publication, 5 février 1870.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, District of Iberville.

St. Johns, to wit : **MISSSES MARY ROBERTSON & al.**, Plaintiffs ; *ex. FRANÇOIS VALADE alias FRANCIS VALADE*, Defendant.

A lot of land situate in the parish of St. Valentin, seigniorie of Léry, in the district of Iberville, known as the west half of No. 26 of the third concession of the second grand line, of seigniorie Léry, designated on the *cadastre* of the said seigniorie of Léry, under the number 876; bounded in front by the road of the second grand line, in rear by the lands of the Small Lac, on one side by the east half of No. 25, and on the other side by the east half of the No. 26—without buildings.

To be sold, at the church door of the parish of St. Valentin, on MONDAY, the SIXTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the seventeenth day of June next.

CHS. NOLIN.

Dep. Sheriff.

Sheriff's Office.

St. Johns, 1st February, 1870.

452 v

[First published, 5th February, 1870.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, District of Iberville.

St. Johns, to wit : **MISSSES MARY ROBERTSON & al.**, Plaintiffs ; *ex. JOSEPH ST. DENIS*, Defendant.

A lot of land situate in the parish of St. Valentin, in the seigniorie of Léry, in the said district of Iberville, known as one quarter of No. 23, third concession, second grand line designated on the *cadastre* of the said seigniorie of Léry under the number 8661; bounded in front by the road of the second grand line, in depth by the lands of the small Lake, on one side by Charles Boucher, and on the other side by Joseph Brault—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of St. Valentin, on MONDAY, the SIXTH day of JUNE next, at HALF-PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable on the fourteenth day of June next.

CHS. NOLIN.

Dep. Sheriff.

Sheriff's Office.

St. Johns, 1st February, 1870.

454 v

[First published, 5th February, 1870.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, District of Iberville.

St. John's, to wit : **MISSSES MARY ROBERTSON & al.**, Plaintiffs, *ex. SIMON BLAIS, & al.*, Defendants.

A lot of land situate in the parish of St. Valentin, seigniorie of Léry, in the district of Iberville, known as the east half of the No. 24, of the third concession of the second grand line, designated on the *cadastre* of the said seigniorie of Léry, under the No. 873; bounded in front by the road of the second grand line, in rear by the lands of the small Lake, on one side by the west half of the said No. 24, and on the other side by the west half of the No. 25—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of St. Valentin, on MONDAY, the SIXTH day of JUNE next, at HALF-PAST ONE of the clock in the afternoon. Said Writ returnable the twentieth day of June next.

CHS. NOLIN.

Dep. Sheriff.

Sheriff's Office.

St. John's, 1st February, 1870.

456 v

[First published, 5th February 1870.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to in-

n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **STANLEY C. BAGG**, Demandeur; contre **JEAN-BAPTISTE BEAUTRON** dit **MAJOR**, Défendeur.

Deux lots de terre ou emplacements situés au village de Saint-Jean-Baptiste, en la paroisse de Montréal, dépendant de la propriété du demandeur, connu comme le lieu des anciennes courses, hors des limites de la cité de Montréal, et désignés ces lots sous les numéros dix-huit et cinquante-neuf (18 et 59), contenant ensemble quarante-quatre pieds et demi de front sur cent quatre-vingts pieds de profondeur, le tout mesure française, et plus ou moins, tenant devant à la continuation de la grande rue St. Laurent, par derrière à la rue Clark, d'un côté à un nommé Bridgman, et de l'autre côté par Stanislas Poirier,—avec deux maisons et autres bâtiments dessus construits.

Cette propriété sera vendue à la charge de payer au dit Demandeur, Stanley Clark Bagg, écuyer, notaire, de la cité de Montréal, le premier de mai de chaque année, à compter du jour de l'adjudication du dit immeuble, une rente annuelle, perpétuelle et rachetable de six livres courant, constituée au capital de cent livres, dit cours, portant hypothèque et privilège de bailleur de fonds sur la dite propriété.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de septembre prochain.

T. BOUTHILLIER,
Shérif

Bureau du Shérif,
Montréal, 18 mai 1870. 1871
[Première publication, 21 mai 1870.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LES ECCLESIASTIQUES DU**
No. 2273. } **SEMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE MONTREAL**, Demandeurs; contre **RICHARD THOMAS**, Défendeur.

1. Un terrain situé en la cité de Montréal, district de Montréal, faisant partie du lopin de terre connu sous le nom de Ferme St. Gabriel, et désigné sous le numéro six cent soixante-quatre et six cent soixante-cinq (Nos. 664 et 665), au plan de division de la dite ferme, fait par J. Ostell, arpenteur juré, le premier octobre mil huit cent cinquante-trois, et dont copie authentique signée du dit arpenteur est déposée aux archives des dits seigneurs, pour y avoir recours; le dit terrain relevant des fiefs et seigneurie de l'Isle de Montréal, en franc-allen roturier, et tenant par devant, à la rue St. Patrice, par derrière, aux vendeurs, d'un côté, au numéro six cent soixante-et six (No. 666), appartenant aux vendeurs ou représentants, et d'autre côté, au chemin Brewster, contenant quatre-vingt-dix pieds de front, mais plus en arrière sur une profondeur de cent-vingt pieds, le tout sans garantie de mesure précise—sans bâtisses.

2. Un autre terrain situé au même lieu et faisant partie du lopin de terre connu sous le nom de la dite Ferme St. Gabriel, et connu sous le numéro six cent quarante-six (646), au plan de division de la dite ferme fait par J. Ostell, arpenteur juré, le premier octobre mil huit cent cinquante-trois, et dont copie authentique signée du dit arpenteur est déposée aux archives des dits seigneurs pour y avoir recours, le dit terrain relevant des dits fiefs et seigneurie de l'Isle de Montréal, en franc-allen roturier, et tenant par

clude in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the District of Montreal.

Montréal, to wit : } **STANLEY C. BAGG**, Plaintiff;
No. 4269. } against **JEAN BAPTISTE BEAUTRON** dit **MAJOR**, Defendant.

Two lots of land or emplacements situate at the village of St. Jean Baptiste, in the parish of Montreal, depending upon the plaintiff's property, known as the old race course, beyond the limits of the city of Montreal, and described as being numbers eighteen and fifty-nine (18 and 59), containing in all forty-four feet and a half in front by a hundred and eighty feet in depth, the whole being french measure and more or less; bounded in front by the prolongation of Great St. Lawrence street, in rear by Clark street, on one side by one Bridgman, and on the other by Stanislas Poirier—together with two dwelling houses and outbuildings thereon erected.

The sale of this property will be made subject to the charge upon the purchaser of paying to the said plaintiff, Stanley Clark Bagg, esquire, notary, of the city of Montreal, on the first of May every year, counting from the adjudication of the said immovable, of an annual, perpetual and redeemable ground rent of six pounds currency, constituted upon the capital of one hundred pounds currency aforesaid, having the hypothec and privilege of *bailleur de fonds* upon the above property.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-SECOND day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the twenty-ninth day of September next.

T. BOUTHILLIER,
Sheriff

Sheriff's Office,
Montreal, 18th May, 1870. 1872
[First published, 21st May, 1870.]

FIERI FACIAS,

District of Montreal.

Montréal, to wit : } **THE ECCLESIASTICS OF THE**
No. 2273. } **SEMINARY OF ST. SULPICE**
OF MONTREAL, Plaintiffs; against **RICHARD THOMAS**, Defendant.

1. A lot situate in the city of Montreal, district of Montreal, forming part of the piece of land known as the St. Gabriel's Farm, and described as number six hundred and sixty-four and six hundred and sixty-five (Nos. 664 and 665) on the division plan of the above mentioned farm, drawn by J. Ostell, sworn surveyor, on the first day of October, one thousand eight hundred and fifty-three, and whereof an authentic copy signed by the said surveyor is filed in the archives of the above seigniors, for reference thereto; the above lot depending from the fiefs and seigniories of the Island of Montreal, *en franc-allen roturier*; and bounded in front by St. Patrick street, in rear by the vendors, on one side by number six hundred and sixty-six (No. 666,) belonging to the vendors or their representatives, and on the other side by the Brewster road, containing ninety feet in front, but a greater extent in rear, by a depth of a hundred and twenty feet, the whole without warranty as to precise contents—no buildings.

2. Another lot, situate at the same place and forming part of the lot of land known as the St. Gabriel's Farm aforesaid, and described as number six hundred and forty-six (646), on the division plan of the above farm drawn by J. Ostell, sworn surveyor, on the first day of October one thousand eight hundred and fifty-three, and whereof an authentic copy signed by the said surveyor is filed in the archives of the above seigniors, for reference thereto; the above lot being a dependency of the Island of Montreal, *en franc-allen*

devant à la rue St. Patrice, par derrière, au vendeur ou représentants, d'un côté, par la rue de la Corderie, et d'autre côté, au numéro six cent quarante-cinq (645), contenant soixante pieds six pouces de front sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise—sans bâtisses.

3. Un autre terrain situé en la paroisse de Montréal, dit district, faisant partie du lopin de terre connu sous le nom de Ferme St. Gabriel, et étant la moitié nord-ouest du lot désigné sous le numéro six cent soixante-et-six (666), au plan de division de la dite Ferme fait par H. M. Perrault, arpenteur juré, le premier jour de juin mil huit cent cinquante-sept, et dont copie authentique signée du dit arpenteur est déposée aux archives des dits seigneurs pour y avoir recours; le dit terrain relevant des fiefs et seigneurie de l'Isle de Montréal, en franc-alleu roturier, et tenant par devant, à la rue St. Patrice, par derrière, à l'autre moitié du dit lot, d'un côté, au dit acquéreur, et d'autre côté, au numéro six cent soixante-sept (No. 667), au dit plan, contenant quarante-cinq pieds de front sur soixante-et quinze pieds de profondeur, le tout sans garantie de mesure précise—sans bâtisses.

4. Un autre terrain situé au même lieu, désigné sous le numéro neuf cent-trente-neuf (939) du plan de division de la Ferme St. Gabriel, fait par H. M. Perrault, arpenteur, le premier octobre mil huit cent cinquante-trois, déposé en l'Office du Séminaire de St. Sulpice, borné en front, par la rue Brewster, d'un côté, par la rue des Manufactures, de l'autre côté, par le dit acquéreur, et derrière, par le dit Séminaire ou représentants, contenant trente-cinq pieds ou environ en front, par environ cent pieds de profondeur, le tout sans garantie de mesure précise—sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 février 1870. 523 v
[Première publication, 12 février 1870.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } CANFIELD DORWIN et al.,
No. 733. } Demandeurs; contre JOHN-
STON THOMSON, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement sis et situé sur le nord-ouest de la rue Latour, dans la dite cité de Montréal, contenant trente-huit pieds de front sur quatre-vingt-six pieds de profondeur, mesure anglaise, borné en front à la dite rue Latour, en arrière à un passage mitoyen de seize pieds de largeur, mesure anglaise, d'un côté à la propriété de M^{lle} Wilson, et de l'autre côté à la propriété d'un nommé Pierre Guyon dit Lemoine, ou représentants—ensemble deux maisons en briques à deux étages et dépendances dessus érigées.

2. Ces lots de terre situés dans la rue Fullum, dans la dite cité, connus comme les lots numéros deux, quatre, cinq, onze et douze, sur un plan préparé par James H. Springle et déposé dans le bureau de James Smith, notaire public, les dits lots deux, quatre et cinq, contenant cent vingt-neuf pieds de largeur, sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, bornés à une extrémité aux lots dix, onze et douze, et à l'autre extrémité à la propriété d'un nommé Gallagher ou représentants, d'un côté à la propriété d'un nommé François X. Chartrand ou représentants, et de l'autre côté à une petite rue de dix-huit pieds de largeur, et les dits lots onze et douze, contenant quatre-vingt-sept pieds de largeur, sur soixante-quinze pieds de profondeur, bornés en front à la rue Fullum, en arrière aux lots cinq et sept sur le dit plan, d'un côté au lot numéro dix et de l'autre côté à la propriété du dit François X. Chartrand ou représentants,—avec une maison en briques à deux étages, ayant deux logements et autres bâtisses dessus érigées.

3. Un lot de terre situé sur l'avenue dite McGill College Avenue, dans la dite cité, connu comme le numéro douze du bloc de bâtisses appelé "Place Hollywood," contenant vingt-cinq pieds de front sur cent

roturier, and bounded in front by St. Patrick street, in rear by the vendors or their representatives, on one side by the street called *rue de la Corderie*, and on the other side by number six hundred and forty-five (645), containing sixty feet six inches in front by a hundred and twenty feet in depth, the whole more or less, without warranty as to precise contents—no buildings.

3. Another lot situate in the parish of Montréal, district aforesaid, forming part of the lot known as St. Gabriel's Farm, and being the north-west half of the lot described as number six hundred and sixty-six (666) on the division plan of the above farm drawn by H. M. Perrault, sworn surveyor, on the first day of June one thousand eight hundred and fifty-seven, and whereof an authentic copy signed by the above surveyor is filed in the archives of the above mentioned seigniors, for reference thereto; said lot being a dependency of the fief and seigniorie of the Island of Montréal, *en franc-alleu roturier*, and bounded in front by St. Patrick street, in rear by the other half of the aforesaid lot, on one side by the aforesaid purchaser, and on the other side by number six hundred and sixty-seven (667) on the above plan, containing forty-five feet in front by seventy-five feet in depth, the whole without warranty as to precise measure—no buildings.

4. Another lot situate at the same place, described as number nine hundred and thirty-nine (939), on the division plan of St. Gabriel's Farm, drawn by H. M. Perrault on the first of October one thousand eight hundred and fifty-three, filed in the office of the Seminary of St. Sulpice; bounded in front by Brewster street, on one side by Manufacturers street, on the other side by the purchaser aforesaid, and in rear by the seminary aforesaid or representatives, containing thirty-five feet or thereabouts in front by about a hundred feet in depth, the whole without warranty as to precise contents—no buildings.

To be sold, at my office, in the city of Montréal, on the FOURTEENTH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the thirtieth of June next.

T. BOUTHILLIER,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montréal, 8th February, 1870. 524 v
[First published, 12th February, 1870.]

FIERI FACIAS.

From the District of Montréal.

Montréal, to wit: } CANFIELD DORWIN, et al.,
No. 733. } Plaintiffs; against JOHN-
STON THOMSON, Defendant.

1. A lot of land and premises situate on the north-west side of Latour street, in the said city of Montréal, containing thirty-eight feet in front by eighty-six feet in depth, English measure; bounded in front by said Latour street, in rear by a *mitoyen* passage, sixteen feet wide, English measure, on one side by the property of Mrs. Wilson, and on the other side by the property of one Pierre Guyon dit Lemoine or representatives—with two two story brick dwelling houses and outbuildings thereon erected.

2. Those certain lots of land situate in Fullum street, in the said city, known as lots numbers two, four, five, eleven and twelve, on a certain plan prepared by James H. Springle, and deposited in the office of James Smith, notary public, said lots two four and five, containing one hundred and twenty-nine feet in breadth by one hundred and forty-five feet in depth, English measure; bounded at one end by lots ten, eleven and twelve, at the other end by the property of one Gallagher or representatives, on one side by the property of François X. Chartrand or representatives, and on the other side by a lane eighteen feet in width, and the said lots eleven and twelve containing eighty-seven feet in breadth by seventy-five feet in depth; bounded in front by Fullum street, in rear by lots five and seven on said plan, on one side by lot number ten, and on the other side by the property of said François X. Chartrand or representatives—with a two story brick dwelling house having two tenements, and other buildings thereon erected.

3. A lot of land situate on McGill College Avenue, in the said city, known as number twelve of the block of buildings called Hollywood place, containing twenty-five feet in front by one hundred feet in depth;

pieds de profondeur, borné en front à l'Avenue dite McGill College Avenue, en arrière à une petite rue, d'un côté à la propriété de Benjamin Dawson, et de l'autre côté à la propriété de feu Joseph Shuter ou représentants—avec une maison en pierre de taille à trois étages et autres bâties dessus érigées.

4. Ces lots de terre ou emplacements sur la rue Cathcart, dans la dite cité, contenant soixante-huit pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur, mesure anglaise, bornés en front à la dite rue Cathcart, en arrière à une petite rue, d'un côté à la propriété de Hugh Thompson ou représentants, et de l'autre côté à la propriété de Daniel McNevin ou représentants—avec deux maisons en pierre de taille à trois étages et autres bâties dessus érigées.

5. Ce lot de terre situé sur l'Avenue dite McGill College Avenue, dans la dite cité, et connu comme le numéro un du bloc de bâties appelé "Mount Royal Terrace," contenant vingt-huit pieds de profondeur, mesure anglaise, borné en front à la dite Avenue dite McGill College Avenue, d'un côté à une petite rue, en arrière à une autre petite rue, de l'autre côté à la propriété de Benjamin Hutchins ou représentants—avec une maison en briques à trois étages et autres bâties dessus érigées.

6. Toute cette partie d'un lot de terre située dans la dite cité de Montréal, bornée en front à la rue Ste. Hélène, des deux côtés au dit Johnstone Thomson, en arrière, aux représentants Delorme, mesurant environ vingt-cinq pieds sur la rue Sainte-Hélène, sur toute la profondeur qu'il peut y avoir depuis la dite rue Sainte-Hélène jusqu'à la séparation en pierre, étant un mur mitoyen en arrière du dit lot de terre, lequel sépare le dit lot de la propriété des héritiers Delorme—avec bâties en pierre de taille dessus érigées.

7. Toute cette partie d'un lot de terre, étant le coin ouest des rues Lemoine et Sainte-Hélène, de la dite cité de Montréal, mesurant vingt-neuf pieds et quatre poches plus ou moins, mesure française, sur la rue Sainte-Hélène, sur une profondeur d'environ soixante-dix-sept pieds six poches, mesure française, borné en front à la dite rue Sainte-Hélène, d'un côté au sud-est à la rue Lemoine, de l'autre côté vers le nord-ouest à la propriété ci-devant mentionnée, appartenant aux héritiers Delorme et en arrière à un mur mitoyen en pierre, dépassant la présente propriété de celle appartenant aux autres héritiers Delorme—avec une vaste maison en belle pierre de taille dessus érigée.

Pour être vendus, à mon bureau, dans la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

T. BOUTHILLIER,

Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 février 1870.

325 v

[Première publication, 12 février 1870.]

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder de la Cité de Montréal.

Montréal, à savoir: } LE MAIRE, LES ECHEVINS
No. 144. } ET LES CITOYENS de la
cité de Montréal, Demandeurs; contre JOHN
TAUGHER, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement situé sur la rue Saint-Patrice, dans la cité de Montréal; borné en front à la dite rue, d'un côté à une propriété appartenant à Peter Higgins, de l'autre côté à la rue Condé, en arrière à une autre propriété appartenant à James Gray—avec une maison en briques à deux étages et dépendances dessus érigées; le dit lot mesurant cinquante pieds, mesure française, sur la dite rue, et cent-vingt pieds de profondeur.

2. Un lot de terre ou emplacement situé sur la rue dite Farm street, dans la cité de Montréal, borné en front à la dite rue, d'un côté à une propriété appartenant à Nicholas Power, de l'autre côté à une autre propriété appartenant à William Coonan, en arrière à une autre propriété appartenant à Michael Meehan—avec une maison en bois lambrissée en briques, ayant un étage, et dépendances dessus érigées; le dit lot mesurant quarante-quatre pieds sur la dite rue et quatre-vingts pieds de profondeur.

Pour être vendus, à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour de JUILLET

bounded in front by McGill College Avenue, in rear by a lane, on one side by the property of Benjamin Dawson, and on the other side by the property of the late Joseph Shuter or representatives—with a three story cut stone dwelling house, and other buildings thereon erected.

4. Those certain lots of land or emplacements on Cathcart street, in the said city, containing sixty-eight feet in front by eighty feet in depth, English measure; bounded in front by Cathcart street aforesaid, in rear by a lane, on one side by the property of Hugh Thompson or representatives, and on the other side by the property of Daniel McNevin or representatives—with two three story cut stone dwelling houses and other buildings thereon erected.

5. That certain lot of land situate on McGill College Avenue, in the said city, and known as the number one of the block of the buildings called "Mount Royal Terrace," containing twenty-eight feet in front by one hundred feet in depth, English measure; bounded in front by said McGill College Avenue, on one side by a lane, in rear by another lane, and on the other side by the property of Benjamin Hutchins or representatives—with a three story brick dwelling house, and other buildings thereon erected.

6. All and singular that certain lot of land situate in the said city of Montreal; bounded in front by St. Helen street, on both sides by the said Johnstone Thomson, in rear by the representatives Delorme, measuring about twenty-five feet on St. Helen street, by all the depth which may be found from said St. Helen street to the stone separation *mitoyen* wall in rear of said lot of land and divides the same from the property of the heirs Delorme—with cut stone buildings thereon erected.

7. All and singular that certain lot of land, being the west corner of Lemoine and St. Helen streets of the said city of Montreal, measuring twenty-nine feet and four inches, more or less, french measure on St. Helen street, by a depth of about seventy-seven feet six inches, french measure; bounded in front by St. Helen street aforesaid, on one side to the south-east by Lemoine street, on the other side to the north-west by the property hereinbefore mentioned, belonging to the heirs Delorme, and in rear by a stone *mitoyen* wall separating the present property from that belonging to other heirs Delorme—with large cut stone buildings thereon erected.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty-fifth day of June next.

T. BOUTHILLIER,

Shérif.

Sheriff's Office,

Montreal, 8th February, 1870.

226 v

[First published, 12th February, 1870.]

FIERI FACIAS.

From the Recorder's Court of the City of Montreal.

Montreal, to wit: } THE MAYOR, ALDERMEN
No. 144. } AND CITIZENS of the city
of Montreal, Plaintiffs; against JOHN TAUGHER,
Defendant.

No. 1. A lot of ground or emplacement situate on St. Patrick street, in the city of Montreal; bounded in front by the said street, on one side by certain property belonging to Peter Higgins, on another side by Condé street, and in rear by a certain other property belonging to James Gray—with a brick house of two stories in height and outbuildings thereon erected, the said lot measuring fifty feet, french measure on said street and one hundred and twenty feet in depth.

No. 2. A lot of ground or emplacement situate on Farm street, in the city of Montreal; bounded in front by the said street, on one side by certain property belonging to Nicholas Power, on another side by a certain other property belonging to William Coonan, and in rear by a certain other property belonging to Michael Meehan—with a wooden house eased with brick of one storey in height, and outbuildings thereon erected, the said lot measuring forty-four feet on said street and eighty feet in depth.

To be sold, at my office in the city of Montreal, on the TWENTY-SECOND day of JULY next, at the

prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Bureau du shérif,
Montréal, 18 janvier 1870. 219 v
[Première publication, 22 janvier 1870.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **PIERRE ACHILLE ADELARD** DORION, Demandeur ; contre **ANDRÉ BEAUNE**, Défendeur.

Un emplacement sis et situé en la cité de Montréal, dit district, quartier Saint-Antoine, de la contenance de quarante-trois pieds de front plus ou moins, sur la profondeur qu'il peut y avoir, tel que borné, tenant pardevant à la rue Sainte-Marguerite, par derrière à Olivier Berthelet, d'un côté aux représentants Jean-Hyacinthe Fournier, et d'autre côté à Alexis Bélanger ou représentants,—avec une maison en briques, une allonge et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus, en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 8 février 1870. 521 v
[Première publication, 12 février 1870.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Recorder de la cité de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LE MAIRE, LES ÉCHEVINS** No. 116. } **ET LES CITOYENS**, de la cité de Montréal, Demandeurs ; contre **FRANÇOIS X. GAREAU**, Défendeur :

1. Un lot de terre ou emplacement sis et situé à la rue Barré, dans la cité de Montréal ; borné en front à la dite rue, d'un côté à une propriété appartenant à Bernard Beaudry, de l'autre côté et en arrière, à une autre propriété appartenant à Félix Gareau—ensemble deux maisons en bois, lambrissée en brique, ayant deux étages et dépendances dessus érigées ; le dit lot mesurant trente-sept pieds, mesure française sur la dite rue, et cent trente-huit pieds de profondeur, avec un passage mitoyen.

2. Un lot de terre ou emplacement situé sur la rue Saint-Joseph, dans la cité de Montréal, borné en front à la dite rue, d'un côté à une propriété appartenant à James McShane, d'un autre côté, partie par une autre propriété appartenant à Madame Théodore Saucier, et partie à la petite rue Saint-David, en arrière à une autre propriété appartenant à Hugh Tierney—avec une maison en bois à un étage, aussi une maison en briques à deux étages et dépendances dessus érigées ; le dit lot mesurant cinquante-un pieds, mesure française sur la dite rue, et cent-cinq pieds de profondeur.

Pour être vendus, à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Bureau, du Shérif,
Montréal, 18 janvier, 1870. 217 v
[Première publication, 22 janvier, 1870.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions

hour of **ELEVEN** of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-fifth day of July next.

T. BOUTHILLIER,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 18th January, 1870. 220 v
[First published, 22nd January, 1870.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **PIERRE ACHILLE ADELARD** DORION, Plaintiff ; against **ANDRÉ BEAUNE**, Defendant :

An emplacement situate in the city of Montreal, district aforesaid, St. Antoine's Ward, containing forty-three feet in front, more or less, by the depth there found, and such as enclosed ; bounded in front by St. Marguerite street, in rear by Olivier Berthelet, on one side by the representatives of Jean Hyacinthe Fournier, and on the other side by Alexis Belanger or representatives—together with a brick dwelling house, a wing and outbuildings thereon erected.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the FOURTEENTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the thirtieth day of June next.

T. BOUTHILLIER,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 8th February, 1870. 522 v
[First published, 12th February, 1870.]

FIERI FACIAS.

From the Recorder's Court of the City of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE MAYOR, ALDERMEN** and No. 116. } **CITIZENS**, of the city of Montreal, Plaintiffs ; against **FRANÇOIS X. GAREAU**, Defendant :

1. A lot of ground or emplacement situate on Baric street, in the city of Montreal, bounded in front by the said street, on one side by certain property belonging to Bernard Beaudry, on an other side and in rear by a certain other property belonging to Félix Gareau—with two wooden houses, cased with brick, of two stories in height and outbuildings thereon erected, the said lot measuring thirty-seven feet french measure on said street and one hundred and thirty-eight feet in depth, with a passage mitoyen.

2. A lot of ground or emplacement situate on Saint-Joseph street, in the city of Montreal, bounded in front by the said street, on one side by certain property belonging to James McShane, on an other side in part by a certain other property belonging to Mr. Théodore Saucier, and in part by Saint-David lane, and in rear by a certain other property belonging to Hugh Tierney—with a wooden house of one story in height, together with a brick house of two stories in height and outbuildings thereon erected, the said lot measuring fifty-one feet french measure, on said street, and one hundred and five feet in depth.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-SECOND day of JULY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-fifth day of July next.

T. BOUTHILLIER,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 18th January, 1870. 218 v
[First published, 22nd January, 1870.]

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de*

afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

charge, or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHÈRE.

Québec, à savoir: } **AUGUSTIN GAUTHIER**, de No. 1236. } la cité de Québec, district de Québec, ouvrier, bourgeois; contre **LÉOPOLD LEMAY**, de la paroisse de Saint-Edouard de Lotbinière, district de Québec, cultivateur, à la folle enchère de Alphée Lemay, de la paroisse de Saint-Edouard de Lotbinière, cultivateur, à savoir:

Une terre située en la dite paroisse de Saint-Edouard de Lotbinière, contenant deux arpents de front sur trente-trois arpents de profondeur, bornée en front au nord à la rivière Bois Clair, en arrière au sud aux terres non concédées, d'un côté au nord-est à Gilbert Bernier, et au sud-ouest à Louis Boucher,—avec ensemble la maison, grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue, à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Edouard de Lotbinière, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Sheriff.
1863

Québec, 16 mai 1870.

[Première publication, 21 mai 1870.]

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHÈRE.

Québec, à savoir: } **JOSEPH ROBITAILLE** et No. 428. } **FRANÇOIS-XAVIER PICHIER**, de la cité de Québec, marchands, et comme tels faisant commerce en société sous les noms et raison de Robitaille et Pichier; contre **NARCISSE LÉGARE**, de la paroisse de Charlesbourg, charbon, à la folle enchère de Pierre Légare, forgeron et cultivateur, de Charlesbourg, à savoir:

Un emplacement situé dans la dite paroisse de Charlesbourg, concession Saint-Bernard, contenant un demi arpent en superficie, plus ou moins; borné par devant, au sud, par F. X. Jobin, représentant Charles Jobin, du côté sud-ouest par Antoine Blondeau, et du côté nord-est par le chemin public—avec maison, hangar et grange dessus construits, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Charlesbourg, le VINGT-UNIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Sheriff.
1861

Québec, 17 mai 1870.

[Première publication, 21 mai 1870.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } **DANS** une cause où **ELIZABETH** No. 11. } **McKENZIE**, épouse de James-Ferdinand Turnbull, des cité et district de Québec, et de son dit mari bien et dûment séparée de biens par son contrat de mariage, et le dit **JAMES-FERDINAND TURNBULL**, assistant sa dite épouse dans la présente action, sont Demandeurs; et **AUGUSTIN MATHIEU**, de la dite cité de Québec, maître-charpentier et constructeur de quai, est Défendeur, (ci-suit la description des immeubles du dit Augustin Mathieu), à savoir:

1. Un lot de terre situé dans la ville de Lévis, ci-devant la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, dans le premier rang des concessions; contenant dix-huit perches, quatre pieds et quatre pouces, plus ou moins, de front, sur la profondeur qui peut se trouver depuis la marque de la marée haute jusqu'à la cime du Cap; borné en front par la rivière Saint-Laurent, en arrière partie par le chemin de la Reine, et partie par Thomas Fraser, d'un côté, vers le nord-est au terrain communément appelé La Cabane des Pères, et de l'autre côté vers le sud-ouest, par Dame veuve Jean-Baptiste Bégin—circonstances et dépendances.

2. Un autre lot de terre avec une grève, situé au

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHÈRE.

Québec, to wit: } **AUGUSTIN GAUTHIER**, of the No. 1236. } city and district of Québec, esquire, gentleman; against **LÉOPOLD LEMAY**, of the parish of St. Edouard de Lotbinière, district of Québec, farmer, at the *folle enchère* of Alphée Lemay, of the parish of St. Edouard de Lotbinière, cultivator, to wit:

A land situate in the parish of St. Edouard de Lotbinière aforesaid, containing two arpents in front by thirty-three arpents in depth, bounded in front to the north by the Bois Clair river, in rear to the south by the unconceded lands, on one side to the north-east by Gilbert Bernier, and on the south-west by Louis Boucher,—with the dwelling house, barn and other buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold, at the parochial church door of the parish of St. Edouard de Lotbinière, on the FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the sixth day of July next.

C. ALLEYN,
Sheriff.
1864

Québec, 16th May, 1870.

[First published, 21st May, 1870.]

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHÈRE.

Québec, to wit: } **JOSEPH ROBITAILLE** and No. 428. } **FRANÇOIS-XAVIER PICHIER**, of the city of Québec, merchants, and doing business as such in partnership, under the style and firm of Robitaille & Pichier; against **NARCISSE LÉGARE**, of the parish of Charlesbourg, carriage maker, at the *folle enchère* of Pierre Légare, blacksmith and cultivator, of the parish of Charlesbourg, to wit:

An emplacement situate in the said parish of Charlesbourg, St. Bernard concession, containing an half arpent in extent, more or less; bounded in front, towards the south, by F. X. Jobin, representative of Charles Jobin, on the south-west side by Antoine Blondeau, and on the north-east side by the public highway—with a house, hangar and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Charlesbourg, on the TWENTY-FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twelfth day of July next.

C. ALLEYN,
Sheriff.
1862

Québec, 17th May, 1870.

[First published, 21st May, 1870.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } **DANS** une cause wherein **ELIZABETH** No. 11. } **McKENZIE**, wife of James-Ferdinand Turnbull, of the city and district of Québec, and from her said husband duly separated as to property by her marriage contract, and the said **JAMES-FERDINAND TURNBULL** assisting his said wife in the present action, were Plaintiffs; and **AUGUSTIN MATHIEU**, of the said city of Québec, master carpenter and wharf builder, was Defendant, (here follows the description of the immovables of the said Augustin Mathieu), to wit:

1. A certain lot of land situate in the town of Lévis, heretofore the parish of St. Joseph of Point Lévis, in the first range of concessions, containing eighteen perches four feet and four inches, more or less, in front by the depth that may be found from high water mark, to the top of the hill, *la cime du Cap*, bounded in front by the river St. Lawrence, in rear partly by the Queen's highway, and partly by Thomas Fraser, on one side to the north-east by the ground commonly called *la Cabane des Pères*, and on the other side to the south-west by Mrs. Widow Jean Baptiste Bégin,—circumstances and dependencies.

2. A certain other lot of ground and beach, at the

même lieu, décrit dans les lettres-patentes octroyées à feu John Curtain, le quatrième jour de juin, mil huit cent soixante-deux, comme suit, savoir : un lot ou étendue de terre, sis et situé à la dite Pointe-Lévis, sur la rive sud de la rivière Saint-Laurent, dans le havre de Québec, et étant borné comme suit, à savoir : en arrière au sud-est, à la marque de la haute-marée de la rivière Saint-Laurent, en front, au nord-ouest, à la marque de la marée basse ; au sud-ouest, à la ligne est du lot de grève octroyé à Théodore Bégin, par lettres-patentes en date du quatrième jour d'avril, mil huit cent soixante-un, et au nord-est par la ligne sud-ouest d'une réserve publique de quatre cent quarante pieds de largeur perpendiculaire, mesurant de la ligne sud-ouest du lot de grève octroyé à Robert Mitchell, par lettres-patentes, en date du douzième jour de décembre mil huit cent cinquante-six, commençant à la marque de la haute-marée sur la ligne est du lot de grève octroyé comme susdit à Théodore Bégin, comme au point A, sur le plan annexé aux dites lettres-patentes ; delà sur la dite ligne, astronomiquement nord, quarante-cinq degrés ouest quatre-vingts-pieds, mesure anglaise, jusqu'à la marque de la marée-basse marquée comme à B., delà, le long de la marque de la marée basse, nord, six degrés ouest, deux cent quarante-cinq pieds jusqu'à la ligne ouest de la dite réserve publique comme à C., delà, le long de la dite ligne, sud, quarante-cinq degrés est, cent soixante-deux pieds jusqu'à la marque de la haute-marée comme à D., delà, le long de la marque de la haute-marée sur une ligne irrégulière, ouest, jusqu'au lieu du départ, cent quatre-vingt-quatre-pieds comme à A., le lot de grève, ainsi borné et circonscrit, contenant une superficie de dix-sept mille sept cent dix pieds carrés plus ou moins, mesure anglaise—circonstances et dépendances.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit Bref rapportable le vingtième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Québec, 18 mai 1870.
[Première publication, 21 mai 1870]

1865

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } CHARLES-WILLIAM CARRIER et CALIXTE DAGNEAU, tous deux marchands, de la ville de Lévis, faisant commerce en société sous les nom et raison de Carrier et Dagneau ; contre JAMES DOWNS, marchand, de la ville de Lévis, et autres.

Ici suit la description de l'immeuble du dit James Downs, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, autrefois faisant partie de la paroisse Saint-Henri, dans le comté de Dorchester, district de Québec, dans la concession appelée Rang sud de Bélair, dans la seigneurie de Lauzon, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; borné en front par les terres du rang nord de Bélair, en arrière au bout de la dite profondeur, d'un côté, à l'est, par une autre propriété de Robert Downs, de l'autre côté, à l'ouest, par John Rudd, représentant feu James Downs, père, le tout formant partie de la grande étendue de terre concédée par l'honorable John Caldwell, seigneur de Lauzon, et maintenant appartenant au dit James Downs, en vertu d'une donation consentie par Robert Downs à ce dernier, le vingt-et-unième jour de novembre 1865,—avec une maison, grange dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu, à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, le QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 30 mars 1870.
[Première publication, 2 avril 1870.]

1213

same place described in the Letters Patent granted to the late John Curtain, on the fourth day of June, one thousand eight hundred and sixty-two, as follows, to wit : a lot or piece of land situate, lying and being at Point Levy aforesaid, on the south shore of the river St. Lawrence, in the harbour of Quebec, and being bounded and abutted as follows, to wit : in the rear on the south-east by high-water mark of the river St. Lawrence, in front on the north-west by low water mark, on the south-west by the easterly alignment of a beach lot, granted to Théodore Bégin by Letters Patent dated the fourth day of April one thousand eight hundred and sixty-one, and on the north-east by the south-westerly alignment of a public reserve, four hundred and forty feet in perpendicular width measuring from the south-westerly alignment of a beach lot granted to Robert Mitchell, by Letters-Patent dated the twelfth day of December, one thousand eight hundred and fifty-six, beginning at high water mark on the easterly alignment of the beach lot granted, as aforesaid, to Théodore Bégin as at the point A, on the plan annexed to the said Letters-Patent, thence on the said alignment astronomically north forty-five degrees west, eighty feet english measure to low water mark as at B, thence along low water mark north six degrees west, two hundred and forty feet to the westerly alignment of the public reserve aforesaid as at C., thence along the said alignment south, forty-five degrees east, one hundred and sixty-two feet to high water mark as at D, thence along high water mark on an irregular line westerly to the place of beginning one hundred and eighty-four feet as at A, the beach lot thus bounded and circumscribed containing an area of seventeen thousand seven hundred and ten square feet, more or less, english measure—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Notre-Dame de la Victoire, on the TWENTY-SECOND day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the morning. The said Writ returnable on the twentieth day of October next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Quebec, 18th May, 1870.
[First published, 21st May, 1870.]

1866

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } CHARLES-WILLIAM CARRIER and CALIXTE DAGNEAU, both merchants of the town of Lévis, and doing business there in partnership, under the name, style and firm of Carrier & Dagneau, against JAMES DOWNS, merchant, of the town of Lévis, and others.

(Here follows the description of the immoveable of the said James Downs,) to wit :

A certain lot of land situate in the parish of St. Jean Chrysostôme, formerly part of the parish of St. Henry, in the county of Dorchester, district of Quebec, in the concession called Rang Sud de Bélair, in the seigniorie of Lauzon, containing three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the lands of the north Bélair range, in rear by the end of the said depth, on one side to the east by another lot belonging to Robert Downs, and on the other side to the west by John Rudd, representing the late James Downs, senior, the whole forming part of the extensive tract of land conceded by the Honorable John Caldwell, seignior of Lauzon, and now belonging to the aforesaid James Downs, by virtue of a donation from the said Robert Downs to the latter on the twenty-first day of November 1865—together with a dwelling house and barn thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold, at the church door of the parish of St. Jean Chrysostôme, on the FOURTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the Eighth day of August next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 30th March, 1870.
[First published, 2nd April, 1870.]

1214

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : **L'HONORABLE SIR NAR-**
No. 1806. **CISSE FORTUNAT BELLE-**
LEAU, de la cité de Québec, Chevalier, Lieutenant-
Gouverneur de la province de Québec; contre
CHARLES GARNEAU, de la cité de Québec, sellier,
à savoir :

1. Un lopin de terre ou demi emplacement situé au faubourg Saint-Jean de Québec, rue Saint-George, consistant en quinze pieds de front ou environ sur soixante-et-six pieds et sept pouces de profondeur, le tout plus ou moins, borné par devant à la dite rue Saint-George et par derrière à la continuation de la ligne du côté nord du lopin de terre ci-après désigné, d'un côté au nord-est à Joseph Lebel ou ses représentants, et au lopin de terre ci-après désigné, et au sud-ouest à Léon P. Vohl—avec ensemble une maison ou boutique dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Un autre lopin de terre situé au dit faubourg Saint-Jean de Québec, rue Saint-Augustin, consistant en vingt pieds ou environ de front sur la dite rue Saint-Augustin, sur environ trente pieds de profondeur au bout de laquelle profondeur il n'a que quinze pieds de large, le tout plus ou moins borné par devant à la dite rue Saint-Augustin et par derrière au lopin de terre ci-dessus désigné, d'un côté au sud au dit Joseph Lebel ou ses représentants, et d'autre côté au nord au lot ci-après désigné.

3. Un emplacement situé au faubourg Saint-Jean de Québec, contenant trente-sept pieds ou environ de front sur cinquante-et-un pieds de profondeur, le tout plus ou moins mesure anglaise, sans garantie de mesure précise, borné par devant par la rue Saint-Augustin, et par derrière au bout de la dite profondeur par François Robitaille, d'un côté vers le sud par le lot ci-dessus dernièrement décrit, et d'autre côté vers le nord par la cime du cap—avec ensemble une maison en bois dessus construite.

Pour être vendus, à mon bureau, en le Palais de Justice, en la cité de Québec, le TREIZIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Québec, 8 février 1870.

[Première publication, 12 février 1870.]

PLURIES FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : **THOMAS LARIVIERE**, de la
No. 1269. **ci-ité de Québec, rentier;**
contre **PIERRE BEDARD**, cultivateur de la paroisse de
Charlesbourg et autres, (ici suit la description des
immeubles du dit Pierre Bedard à être vendus), à
savoir :

1. Un lot ou une étendue de terre de forme irrégulière, sis et situé au côté est du chemin Charlesbourg, dans la paroisse de Charlesbourg, connue comme L'Auvergne, borné comme suit : en front vers l'ouest au chemin Charlesbourg, en arrière vers l'est à George Alford, d'un côté vers le nord à Jean Berthiaume, et de l'autre côté vers le sud à Jean-Baptiste Magnant, et plus particulièrement décrit, à savoir : partant de l'intersection de la ligne sud servant de borne avec le dit chemin Charlesbourg, et s'étendant le long de la ligne du côté est du dit chemin Charlesbourg, six perches : de là vers le nord-est le long de la ligne nord, dix-sept arpent, neuf perches et sept pieds, de là, vers le sud, le long de la ligne est, quatre arpent, deux perches et quatorze pieds, de là vers le sud-ouest le long de la ligne sud, dix-neuf arpent jusqu'au point du départ, le dit lot comprenant une superficie de trente-neuf arpent et quatre-vingt-quatre perches quarrées—circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre de forme triangulaire sis et situé du côté ouest du chemin Charlesbourg, dans la paroisse de Charlesbourg, et connu comme L'Auvergne, borné et limité comme suit : en front vers le nord à la Route Lauvergne, en arrière vers le sud et d'un côté vers l'ouest à Jean-Baptiste Magnant, et de l'autre côté, vers l'est, au chemin Charlesbourg, et plus particulièrement décrit, à savoir : partant de l'intersection de la dite Route L'Auvergne, avec le dit chemin Charlesbourg, et s'étendant le long de la ligne du côté sud,

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : **THE HONORABLE SIR NAR-**
No. 1806. **CISSE FORTUNAT BELLEAU,**
of the city of Québec, Knight, Lieutenant Governor of
the Province of Québec; against **CHARLES GAR-**
NEAU, of the city of Québec, saddler, to wit :

1. A piece of land or a half lot, situate in St. John's Suburb, Québec, St. George street, being fifteen feet in front or thereabouts by sixty-six feet seven inches in front, the whole more or less; bounded in front by St. George street aforesaid, and in rear by the continuation of the north alignment of the lot hereinafter described, on one side to the north-east by Joseph Lebel or representatives, and by the lot hereinafter described, south-west by Léon P. Vohl—together with a house or shop thereon erected, appurtenances and dependencies.

2. Another lot of land situate at St. John's suburbs of Québec aforesaid, St. Augustin street, twenty feet or thereabouts in front on St. Augustin street, by about thirty feet in depth, at the end of which depth is measured only fifteen feet in width, the whole more or less; bounded in front by St. Augustin street aforesaid, and in rear by the lot hereinafter described, on one side to the south by Joseph Lebel aforesaid, or his representatives, and on the other side to the north by the lot hereinafter described.

3. An emplacement situate in St. John's suburb of Québec, measuring thirty-seven feet in front or thereabouts by fifty-one feet in depth, the whole more or less, english measure, without warranty as to its precise contents, bounded in front by St. Augustin street aforesaid, in rear at the extremity of the above depth by François Robitaille, at one side to the south by the lot lastly above described, and on the other side to the north by the summit of the cliff—together with a wooden dwelling house thereon erected.

To be sold, at my office, in the Court House, in the said city of Québec, on the THIRTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-fifth day of June next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Québec, 8th February, 1870.

[First published, 12th February, 1870.]

PLURIES FIERI FACIAS.

Québec, to wit : **THOMAS LARIVIERE**, of the
No. 1269. **city of Québec, Annuitant (Ren-**
tie); against **PIERRE BEDARD**, farmer, of the
parish of Charlesbourg, and others, (here follows the
description of the sameveable belonging to Pierre
Bedard, to be sold), to wit :

1. A lot or parcel of land of an irregular figure, situate, lying and being on the east side of Charlesbourg road, in the parish of Charlesbourg and known as L'Auvergne, bounded and abutted as follows, in front towards the west by Charlesbourg road, in rear towards the east by George Alford, on one side towards the north by Jean Berthiaume, and on the other side towards the south by Jean Baptiste Magnant, and more particularly described, to wit : starting from the intersection of the south boundary line with the said Charlesbourg road, and running along the east side line of the said Charlesbourg road, six perches, thence towards the north-east along the north boundary, seventeen arpent nine perches and seven feet, thence towards the south along the east boundary, four arpent two perches and fourteen feet, thence towards the south-west along the south boundary, nineteen arpent to the point of departure, the said lot containing an area of thirty-nine arpent and eighty-four square perches—circumstances and dependencies.

2. A certain lot or parcel of land of an irregular figure, situate, lying and being on the west side of the Charlesbourg road, in the parish of Charlesbourg, and known as L'Auvergne, bounded and abutted as follows : in front towards the north by La Route L'Auvergne, in rear towards the south, and on one side towards the west by Jean Baptiste Magnant, and on the other side towards the east by the Charlesbourg road, and more particularly described, to wit : starting from the intersection of the said Route L'Au-

de la dite Route L'Auvergne, deux arpents et quatre perches ; de là, vers l'est, le long de la ligne sud et ouest, deux arpents neuf perches et quinze pieds ; de là, vers le nord-ouest, le long de la ligne est, un arpent, six perches et trois pieds, jusqu'au point du départ ; le dit lot contenant une superficie d'un arpent et quatre-vingt-quinze perches—et avec une maison en bois, grange et hangard dessus érigés, circonstances et dépendances.

3. Une terre à bois, située même paroisse, au lieu appelé le *Lac Jaune*, contenant un demi arpent de front sur dix-sept arpents de profondeur, borné au sud-ouest par le chemin royal, au nord-est par le *Lac Jaune*, d'un côté au nord à la veuve Jean-Baptiste Bedard, et d'autre côté au sud par Xavier Drouin—circonstances et dépendances.

4. Un autre lot de terre à bois, situé au même lieu, contenant un arpent de front sur douze arpents de profondeur ; bornée en front à Olivier Bedard, en profondeur au *Lac Jaune*, au nord par Jean-Baptiste Bedard, et au sud par Gabriel Binet—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Charlesbourg, le QUATORZIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 4 février 1870.

[Première publication, 12 février 1870.] 519 v

VENTIONI EXPOS.

Québec, à savoir : } ARTHUR ROSS, avocat, des
No. 721. } cité et district de Montréal,
seigneur en possession comme propriétaire de la seigneurie de Beauvillage, dans le district de Québec ; contre THOMAS COX, de la paroisse de Saint-Giles, dans le dit district de Québec, cultivateur, à savoir :

Un lot de terre situé en la censive du dit lieu et de la dite seigneurie de Saint-Giles dit Beauvillage, et connu comme numéro huit, dans la concession appelée *Judea*, dans la paroisse de Saint-Giles, contenant trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur ; borné en front à la rivière appelée *Le Bras*, et en arrière, au trait-quarré de la dite concession—circonstances et dépendances.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Giles, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.
1737

Québec, 10 mai 1870.

[Première publication, 14 mai 1870.]

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } JOHN JAMES BEW, de la cité
No. 92. } de Québec, marchand, en sa
qualité de tuteur dûment nommé et la dite nomination dûment enregistrée, à Richard-Harrison Hunter, Lewis-Hoffman Hunter, Henry-Noël Hunter et Herbert Hunter, enfants mineurs issus du mariage de feu Mathew-Thomas Hunter, en son vivant de la cité de Québec, employé au gouvernement, décédé, avec son épouse décédée, feue Rachel Beaugie, et autres ; contre JOSEPH TOGHILL, ci-devant de la cité de Québec, maintenant de la cité de Montréal, sergent supérieur des casernes, en sa qualité de tuteur dûment nommé à George-Brittin Foghill et Elizabeth-Jane Foghill, ses enfants mineurs issus de son mariage avec son épouse feue Margaret McKenna, décédée, et autres, à savoir :

1. Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de St. Roch de Québec, sur la ligne sud de la rue Saint-Valier, contenant vingt-cinq pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la ligne de la dite rue jusqu'au pied du coteau Sainte-Geneviève ; borné en front, vers le nord, à la dite rue, et en arrière, vers le sud, au pied du dit coteau, d'un côté, vers l'est, à un nommé Lépine, et de l'autre côté, vers l'ouest, au lot ci-après décrit :

vergne with the said Charlesbourg road, and running along the south side line of the said *Route L'Auvergne*, two arpents four perches, thence towards the east along the south and west boundary, two arpents nine perches and fifteen feet, thence towards the north-west along the east boundary, one arpent six perches and three feet to the point of departure, the said lot containing an area of one arpent and ninety five square perches—and having a wooden dwelling house, barn and hangard thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A woodland situate and being in the same parish at the place called *Le Lac Jaune*, containing half an arpent in front by seventeen arpents in depth ; measuring a half arpent in front by seventeen arpents in depth, bounded on the south-west by the Queen's highway, north-east by *Lac Jaune*, on one side towards the north by Madame veuve Jean Baptiste Bédard, and on the other side towards the south by Xavier Drouin—appurtenances and dependencies.

4. Another lot of land covered with wood, situate at the same place, containing an arpent in front by twelve arpents in depth ; bounded in front by Olivier Bedard, in rear by *Lac Jaune*, north by Jean Baptiste Bedard, and south by Gabriel Binet—appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the aforesaid parish of Charlesbourg, on the FOURTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the First day of July next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 4th February, 1870.

[First published, 12th February, 1870.]

520 v

VENTIONI EXPOS.

Québec, to wit : } ARTHUR ROSS, advocate, of the
No. 721. } city and district of Montreal,
seignior in possession as proprietor of the seignior of Beauvillage, in the district of Quebec ; against THOMAS COX, of the parish of St. Giles, in the said district of Quebec, farmer, to wit :

A certain lot of land situated within the censive of the said lieu and seignior of St. Giles dit Beauvillage, and known as number eight in the concession called *Judea*, in the parish of St. Giles, containing three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front by the river called *Le Bras*, and in rear by the *trait-quarré* of the said concession—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of St. Giles, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the Twenty-fifth day of July next.

C. ALLEYN,
Sheriff.
1738

Quebec, 10th May, 1870.

[First published, 14th May, 1870.]

FIERI FACIAS.

Circuit of Quebec.

Québec, to wit : } JOHN JAMES BEW, of the city
No. 92. } of Québec, Merchant, in his quality of tutor duly appointed and the said appointment duly enregistered to Richard Harrison Hunter, Lewis Hoffman Hunter, Henry Noel Hunter and Herbert Hunter, minor children issue of the marriage of the late Mathew Thomas Hunter, in his lifetime of the city of Québec, government employee, deceased, with his deceased wife the late Rachel Beaugie, and others, against JOSEPH TOGHILL, late of the city of Québec, now of the city of Montréal, superior barrack sergeant, in his quality of tutor duly appointed to George Brittinn Foghill and Elizabeth Jane Foghill, his minor children issue of his marriage with his late wife Margaret McKenna, deceased, and others, to wit :

1. A lot of ground situate and being in the parish of St. Roch of Québec, on the south line of St. Valier street, containing twenty-five feet in front, by the depth that may be found from the line of said street to the foot of the cape St. Genevieve ; bounded in front towards the north by the said street, and in rear towards the south by the foot of the said cape, on one side towards the east by one Lepine, and on the other side towards the west by the lot herein next described.

2. Un autre lot de terre sis et situé au même endroit, contenant quinze pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir jusqu'au pied du coteau; borné en front à la dite rue Saint-Valier, en arrière à la cime du dit coteau, d'un côté, vers l'est, au lot ci-dessus désigné, et de l'autre côté, vers l'ouest, à Mr. Mayes—ensemble les bâtisses, à savoir: une maison en bois, à deux étages, et étables érigées sur les dits deux lots, circonstances et dépendances; les dits deux lots n'en forment qu'un seul et seront vendus comme un seul lot.

Pour être vendus, à mon bureau, dans le palais de justice, dans la dite cité de Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 9 mai 1870. 1741
[Première publication, 14 mai 1870.]

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit, District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } **JEAN-BAPTISTE LOUIS PRÉ-**
No. 6779. } **COURST**, notaire de la ville de
Sorel, district de Richelieu. Demandeur; contre **MA-**
XIME BIBEAU, cultivateur de la paroisse de Saint-
Gabriel de Brandon, Défendeur, et Mr. Gagnon, avocat,
Demandeur par distraction de frais, savoir:

Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, dans le district de Richelieu, dans la seigneurie de Lanaudière, dans la concession Saint-Augustin, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant en front au Lac Maskinongé, en profondeur à Norbert Beausoleil, d'un côté à Narcisse Provost, et de l'autre côté à Simon Goulet,—avec une maison et une étable dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Gabriel de Brandon, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

M. MATHIEU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 14 mai 1870. 1805
[Première publication, 21 mai 1870.]

Sheriff's Sale—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bu-

2. Another lot of ground situate and being at the same place, containing fifteen feet in front by the depth that may be found to the foot of the cape: bounded in front by said St. Valier street, and in rear by the cime of the said cape, on one side towards the east by the lot hereinabove described, and on the other side towards the west by Mr. Mayes—together with the buildings, viz: a two-story wooden house and stables erected on the said two lots, circumstances and dependencies, which said two lots form one lot, and will be sold as one lot.

To be sold, at my office, in the court house, in the said city of Quebec, on the NINETEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the thirtieth day of September next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 9th May, 1870. 1742
[First published, 14th May, 1870.]

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charges*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } **JEAN-BAPTISTE-LOUIS PRÉ-**
No. 6779. } **COURST**, notary, of the town
of Sorel, district of Richelieu, Plaintiff; against
MAXIME BIBEAU, farmer, of the parish of St. Gab-
riel de Brandon, Defendant, and Mr. Gagnon, advoc-
ate, plaintiff by distraction for costs, to wit:

A farm situate and being in the parish of St. Gabriel de Brandon, in the district of Richelieu, in the seignior of Lanaudière, in the St. Augustin concession, containing two arpents in front by thirty arpents in depth or thereabouts; bounded in front by Lake Maskinongé, in rear by Norbert Beausoleil, on one side by Narcisse Provost, and on the other by Simon Goulet—together with a dwelling house and stable thereon erected.

To be sold, at the church door of the parish of St. Gabriel de Brandon, on the TWENTY-THIRD day of SEPTEMBER next, at NOON. Said Writ returnable the first day of October next.

M. MATHIEU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 14th May, 1870. 1806
[First published, 21st May, 1870.]

Vente par le Shérif.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the

reau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Rimouski, à savoir: } **L'HONORABLE MALCOLM**
No. 636. } **CAMERON**, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, Imprimeur de la Reine; contre **SIMON-JOSEPH CHALIFOUR**, écuyer, ci-devant shérif du district de Rimouski, demeurant à Rimouski, Défendeur, savoir:

1. Un emplacement, situé en la ville de Saint-Germain de Rimouski, district de Rimouski, contenant un arpent et un quart, ou environ, en superficie, enclavé dans les bornes ci-après décrites, et telles que présentement clôturées, savoir: borné au nord, au pied de la côte qui s'y rencontre, aux emplacements de Siméon St. Laurent, Pierre Parent et Amable St. Laurent; au sud et à l'est à Louis-Jacques Lepage; et à l'ouest à la rue des avocats—avec la maison, la grange et autres bâties dessus construites, avec réserve en faveur du dit Louis-Jacques Lepage et de ses représentants, du chemin qui existe sur le bord de la dite côte, et à charge de payer au dit Louis-Jacques Lepage, trente piastres de rente annuelle, suivant bail consenti à M. Chalifour par M. Lepage, devant Mre. G. L. Gauvreau et collègue, notaires, le vingt et unième jour de juillet 1862, et autres charges.

2. Une terre, située en le canton Macpis, district susdit, en le rang A, contenant quatre acres de front, sur vingt-cinq acres de profondeur, bornée par le nord-ouest à la rivière Rimouski; par le sud-est au rang premier; par le sud-ouest aux terres de la Couronne; et par le nord-est à Pierre-Louis Gauvreau, écuyer—appartenances et dépendances.

3. Une autre terre, située au même lieu, rang A, de la même contenance, de quatre acres de front sur vingt-cinq acres de profondeur, bornée par le nord-ouest à la seigneurie de Rimouski; par le sud-est au bout de la dite profondeur, rang premier; par le sud-ouest à Louis Fournier; et par le nord-est à L. A. Billy, écuyer—appartenances et dépendances.

4. Une terre, située en la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, district susdit, au lieu appelé Grand Détour, contenant quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée par le nord-est à la rivière Matane; par le sud-est et le sud-ouest aux terres de la couronne; et par le nord-ouest aux terres de la seigneurie de Matane—avec bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Une terre, située au même lieu, au Grand Détour, contenant quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée par le nord-ouest à la rivière Matane; par le sud-est au bout de la dite profondeur; par le nord-est à Marc Bernier; et par le sud-ouest à Orécule Bernier.

6. Une terre, située au même lieu, au Grand Détour, contenant quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée par le nord-ouest à la rivière Matane; par le sud-est au bout de la dite profondeur; par le nord-est à Orécule Bernier; et par le sud-ouest à Laurent-Nazaire Blais, écuyer, ou ses représentants—circonstances et dépendances.

Pour être vendus, savoir: le lot un, en mon bureau, les lots deux et trois, au bureau d'enregistrement, au palais de justice, en la ville de Saint-Germain de Rimouski, le QUINZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, et les lots quatre, cinq et six, à la porte de l'église de Saint-Jérôme de Matane, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE aussi prochain, le tout à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

A. FOURNIER,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Rimouski, 9 mai 1870.
[Première publication, 21 mai 1870.]

1881

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Québec.

Rimouski, to wit: } **THE HONORABLE MAL-**
No. 636. } **COLM CAMERON**, of the city of Ottawa, in the province of Ontario, Queen's Printer; against **SIMON-JOSEPH CHALIFOUR**, esquire, heretofore sheriff of the district of Rimouski, residing at Rimouski, Defendant, to wit:

1. An emplacement situate in the town of St. Germain of Rimouski, district of Rimouski, containing an arpent and a quarter or thereabouts in extent, comprised within the following limits and such as actually enclosed, to wit: bounded on the north at the foot of the hill there being, by the properties of Siméon St. Laurent, Pierre Parent and Amable St. Laurent, south and east by Louis-Jacques Lepage, and west by the street called *Rue des Avocats*—with the dwelling house, barn and outhouses thereon erected—reserving in favor of the said Louis-Jacques Lepage and his representatives, the road on the edge of the said hill. Subject to the charge of paying to the aforesaid Louis-Jacques Lepage, thirty dollars of annual rent, according to lease to Mr. Chalifour by Mr. Lepage, before G. L. Gauvreau and colleague, notaries, the twenty-first day of July, 1862, and other charges.

2. A piece of land situate in the township Macpis, district aforesaid, in range A, containing four acres in front by twenty-five acres in depth; bounded on the north-west by the river Rimouski, south-east by the first range, south-west by the Crown lots, and on the north-east by Pierre-Louis Gauvreau, esquire—appurtenances and dependencies.

3. Another piece of land situate at the same place, range A, of the same extent of four acres in front by twenty-five acres in depth; bounded on the north-west by the seigniory of Rimouski, south-east by the end of the said depth, first range, south-west by Louis Fournier, and north-east by L. A. Billy, esquire,—appurtenances and dependencies.

4. A farm situate in the parish of St. Jérôme de Matane, district aforesaid, at the place called *Grand Détour*, containing four arpents in front by forty arpents in depth; bounded on the north-east by the river Matane, on the south-east and south-west by the Crown lots, and north-west by the lands of the seigniory of Matane—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

5. A farm situate in the same place, at the *Grand Détour*, containing four arpents in front by forty arpents in depth; bounded on the north-west by the river Matane, south-east by the end of the said depth, north-east by Marc Bernier, and south-west by Orécule Bernier.

6. A farm situate at the same place, at the *Grand Détour*, containing four arpents in front by forty arpents in depth; bounded on the north-west by the river Matane, south-east by the end of the said depth, north-east by Orécule Bernier, and south-west by Laurent-Nazaire Blais, esquire, or representatives—circumstances and dependencies.

To be sold as follows, to wit: in my office, lots two and three at the registry office, in the court house, in the town of St. Germain of Rimouski, on the FIFTEENTH day of SEPTEMBER next, and lots four, five and six at the parochial church door of St. Jérôme de Matane, on the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER also next, the whole at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the thirtieth day of September next.

A. FOURNIER,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, 9th May, 1870.
[First published, 21st May, 1870.]

1882

Vente par le Shérif.—Saguenay.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Dans la Cour Supérieure.—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir : } **EDOUARD BOUDREAU**, de No. 195. } la paroisse de la Baie St. Paul, dans le district de Saguenay, écuyer, médecin. Demandeur; contre **JEAN-BAPTISTE BOUCHARD**, de la paroisse de la Baie St. Paul, dans le district de Saguenay, cultivateur, Défendeur, à savoir :

1. Six arpents deux perches et trois pieds de terre de front environ, sur trente arpents de profondeur, situés en la côte St. Joseph, en la paroisse de la Baie St. Paul, sur la seigneurie de Beupré, bornés par devant à la ligne servant de base aux terres de la dite côte St. Joseph, et par derrière à celle qui en sert de profondeur, et d'un côté au sud-ouest à Pierre Danais, et de l'autre côté au nord-est à François Gagnon,—avec bâtisses dessus érigées et toutes circonstances et dépendances.

2. Trois arpents et sept perches de terre de front, plus ou moins, sur trente arpents de profondeur, situés en la dite côte St. Joseph, en la dite Baie St. Paul, sur la seigneurie de Beupré, bornés en avant et en arrière comme le lot précédent, et joignant d'un côté au nord-est à Charles Duchesne, et de l'autre côté au sud-ouest à Siméon Bouchard,—sans bâtisses, mais avec toutes circonstances et dépendances.

3. Trois perches et quinze pieds de terre de front sur quatre arpents de profondeur, plus ou moins pour le tout, situés en la côte St. Gabriel, en la dite Baie St. Paul, sur la dite seigneurie de Beupré, bornés par devant au chemin de front de la dite côte St. Joseph, et par derrière à la ligne servant de profondeur aux terres de la dite côte St. Gabriel, tenant d'un côté au nord-est à Moïse Côté, et de l'autre côté au sud-ouest à Siméon Bouchard,—sans bâtisses et toutes circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de la Baie St. Paul, le VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de septembre prochain.

P. H. CIMON.
Shérif, D. S.

Bureau du Shérif.

Malbaie, 18 mai 1870.

[Première publication, 21 mai 1870.]

1883

VENDITIONI EXPONAS.

Dans la Cour Supérieure, district de Kamouraska.

Malbaie, à savoir : } **LOUIS MILLER**, écuyer, marchand, et **LOUIS-ALPHONSE MILLER**, écuyer, avocat, tous deux marchands associés, sous la raison sociale : *LS. Miller et Fils*, de St. Louis de Kamouraska, Demandeurs; contre **JACQUES FOSTER**, cultivateur, du lieu appelé Port aux Quilles, district de Saguenay, Défendeur, à savoir :

1. Une terre sise et située au Port aux Quilles, township Callières, de quatre arpents et demi de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, bornée par devant à la Cime des Caps, par derrière au deuxième rang, d'un côté au nord-est à Fleurant Dufour, et de l'autre côté au sud-ouest, à Félix Chamberland,—avec bâtisses dessus construites.

2. Une autre terre sise et située au même lieu, sur

Sheriff's Sales—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Superior Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit : } **EDOUARD BOUDREAU**, of the No. 195. } parish of Baie St. Paul, in the district of Saguenay, esquire, physician, Plaintiff; against **JEAN-BAPTISTE BOUCHARD**, of the parish of Baie St. Paul, in the district of Saguenay, farmer, Defendant, to wit :

1. Six arpents, two perches and three feet of ground in front by about thirty arpents in depth, situate in the côte St. Joseph, in the parish of Baie St. Paul, in the seigniorie of Beupré; bounded in front by the base line of the lands of the above côte St. Joseph, and in rear by that which marks their depth, on one side, to the south-west, by Pierre Danais and on the other side, to the north-east, by François Gagnon—with buildings thereon erected, and all appurtenances and dependencies.

2. Three arpents and seven perches in front, more or less, by thirty arpents in depth, situate in the côte St. Joseph aforesaid, at Baie St. Paul aforesaid, on the Beupré seigniorie; bounded in front and rear the same as the preceding lot, and joining on one side, towards the north-east, to Charles Duchesne, and on the other, towards the south-west, by Siméon Bouchard—no buildings, but with all the appurtenances and dependencies.

3. Three perches and fifteen feet in front by four arpents in depth, more or less throughout, situate in the côte St. Gabriel, at Baie St. Paul aforesaid, on the Beupré seigniorie aforesaid; bounded in front by the main road of the above côte St. Joseph, and in rear by the line showing the depth of the lots in the above côte St. Gabriel, on one side, to the north-east, by Moïse Côté, and on the other side, to the south-west, by Siméon Bouchard—no buildings, and all appurtenances and dependencies.

To be sold, at the church door of the said parish of Baie St. Paul, on the TWENTY-SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-eighth day of September next.

P. H. CIMON.
Shérif, D. S.

Sheriff's Office.

Malbaie, 18th May, 1870.

[First published, 21st May, 1870.]

1884

VENDITIONI EXPONAS.

In the Superior Court, district of Kamouraska.

Malbaie, to wit : } **LOUIS MILLER**, esquire, merchant, and **LOUIS-ALPHONSE MILLER**, esquire, advocate, both merchants, co-partners under the social firm, *LS. Miller & Fils*, of St. Louis de Kamouraska, Plaintiffs; against **JACQUES FOSTER**, yeoman, of the place named Port aux Quilles, district of Saguenay, Defendant, to wit :

1. A land lying and situate at Port aux Quilles, township Callières, of four arpents and a half in front by twenty-eight arpents in depth, bounded in front by the top of the capes and in rear by the second range, on one side towards the north-east by Fleurant Dufour, and on the other side towards the south-west by Félix Chamberland, with buildings thereon erected.

2. Another land lying and situate at the same place,

le deuxième rang du dit township Callières, de neuf arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, bornée par devant au premier rang, par derrière au bout de la dite profondeur, des deux côtés au nord-est et au sud-ouest, à des terres non prises, sans bâtisses.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement de la première division d'enregistrement pour les comtés de Charlevoix et Saguenay, dans la paroisse de Saint-Etienne de la Malbaie, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

P. H. CIMON,
Shérif, D. S.

Bureau du Shérif,
Malbaie, 22 janvier 1870.
(Première publication, 5 février 1870.)

391 v

on the second range of the said township Callières, of nine arpents in front by twenty-eight arpents in depth, bounded in front to the first range, in rear by the end of the said depth, on both sides, towards the north-east and towards the south-west, to the lands not yet taken, without any buildings thereon erected.

To be sold, at the registry office, for the first registration division of the counties of Charlevoix and Saguenay, in the parish of St. Etienne de la Malbaie, the SEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the thirtieth day of June next.

P. H. CIMON,
Sheriff, D. S.

Sheriff's Office,
Malbaie, 22nd January, 1870.
(First published, 5th February, 1870.)

392 v

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

PIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit du district de Saint-François.

St. François, à savoir : **ROBERT N. HALL**, de la No. 623. **R** ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, écuyer, avocat, Demandeur ; contre les terres et héritages de **SILAS TODD**, du canton de Compton, dans le dit district, sellier. Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Ce lot ou cette étendue de terre, faisant partie du lot numéro seize, dans le cinquième rang des lots du dit canton de Compton, contenant environ cinquante-neuf acres de terre ; borné à l'est, au chemin de la Reine ; au sud, à la ligne sud du lot ; à l'ouest, à la ligne de concession ; et au nord, à la propriété de Warren Paige, sauf et excepté une petite portion d'icelui vendue à un nommé Samuel Lougee pour un chemin, tel que décrit dans son acte.

Secondement.—Ce lot de terre situé dans le village de Compton, où réside maintenant le défendeur, faisant partie du dit lot numéro seize, dans le cinquième rang de Compton susdit, contenant environ un acre de terre ; borné au sud, au chemin public ; à l'ouest et au nord, à la propriété de W. R. Doak et Benjamin Pomroy ; à l'est, à la propriété de R. Rugg, tel que le lot se poursuit et comporte, ensemble les bâtisses dessus érigées et les améliorations faites.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville de Sherbrooke, dans le dit district, le VINGT-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable dans la Cour Supérieure, à Sherbrooke, le premier jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 21 février 1870.
(Première publication, 26 février 1870.)

739 v

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

PIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the District of St. Francis.

St. Francis, to wit : **ROBERT N. HALL**, of the No. 623. **R** town of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, esquire, advocate, Plaintiff ; against the lands and tenements of **SILAS TODD**, of the township of Compton, in the said district, harness maker, Defendant, to wit :

Firstly. That certain lot or parcel of land, being part of the lot number sixteen in the fifth range of lots in the said township of Compton, containing about fifty-nine acres of land, bounded on the east by the Queen's highway, on the south by the south line of the lot, on the west by the concession line and on the north by the land of Warren Paige, save and except a small portion thereof sold to one Samuel Lougee for a road, as described in his deed.

Secondly. That certain lot of land and premises in the village of Compton, where defendant now resides, being part of said lot number sixteen in the fifth range of Compton aforesaid, containing about one acre of land ; bounded on the south by the highway, on the west and north by the land of W. R. Doak and Benjamin Pomroy, and on the east by the land of R. Rugg, as the same is and extends—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold, at the Registry Office of the Registration Division of Sherbrooke, in the town of Sherbrooke, in said district, on the TWENTY-SEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable into the Superior Court at Sherbrooke, on the First day of July next.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 21st February, 1870.
(First published, 26th February, 1870.)

740 v

Ventes par le Shérif.-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de l'*enditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit, Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **MESSIRE THÉODORE**
No. 881. } **PIERRE PLAMONDON**,
prêtre, chanoine, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, et Messire Joseph André Provençal, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Césaire, district de Saint-Hyacinthe, en leurs qualités de tuteurs conjoints, dument nommés en justice aux enfants mineurs de feu Pierre-Henry Plamondon, en son vivant marchand, de Saint-Césaire susdit, et de Libère-Anne Thibodeau, son épouse, Demandeurs ; contre PIERRE LAMOTHE, cultivateur, de Saint-Césaire, dans le district de Saint-Hyacinthe, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le comté de Rouville, dans le district de Saint-Hyacinthe, dans le rang Scraphine ; contenant un arpent et demi de front, sur trente arpents de profondeur, tenant en front au chemin du rang Scraphine, en profondeur, aux terres du rang Papineau, d'un côté au nord-ouest à Clovis Meunier, représentant Joseph Lacombe, et de l'autre côté au sud-est à Charles Fleury, représentant Frs. Roy.

A distraire de la dite terre, trois perches et sept pieds et demi de front, sur la profondeur d'icelle à prendre dans la ligne sud-est, et qui ont été acquis par G. C. Dessaulles, écuyer, le six février mil huit cent soixante-et-un et le premier février mil huit cent soixante-et-quatre, du conseil municipal du comté de Rouville.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de l'Ange Gardien, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le 8 octobre 1870.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 14 mai 1870.
[Première publication, 21 mai 1870.]

1799

FIERIS FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **DAME HENRIETTE**
No. 1399. } **PARÉ** ci-devant de la cité de Saint-Hyacinthe, et maintenant de la cité de Montréal veuve, de feu François-Xavier Laforce, Demanderesse ; contre Dame MARIE-ALIDA MARIN, ci-devant de la cité de Saint-Hyacinthe et maintenant de la paroisse de Saint-Hyacinthe, épouse séparée contractuellement de biens de Jean-Baptiste Sicotte, écuyer, avocat, ci-devant de la dite cité de Saint-Hyacinthe, et maintenant de la paroisse de Saint-Hyacinthe, et bien et dument autorisée de son dit époux aux fins des présentes, et le dit Jean-Baptiste Sicotte, tant en son propre et privé nom que pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, Défendeurs ; savoir :

Un emplacement situé en la paroisse Saint-Hyacinthe, au nord de la Rivière Yamaska, d'environ soixante-et-dix pieds de front sur la profondeur qu'il y a entre le chemin de la Reine au nord-ouest, et la Rivière Yamaska au sud-est, tenant au nord-est aux représentants de feu l'Honorable Busèbe Cartier, et au sud-ouest à François-Xavier Caouette—avec une maison et dépendances dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite

Sheriff's Sales.—St. Hyacinth.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned **LANDS**, AND **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six day next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court, St. Hyacinthe.

St Hyacinthe, to wit : } **MESSIRE THÉODORE**
No. 881. } **PIERRE PLAMONDON**, priest,
and canon (Chanoine) of the city of Montreal, in the district of Montreal, and Messire Joseph André Provençal, priest, and rector of the parish of St. Césaire, district of St. Hyacinthe, in their capacity of tutors duly named in justice to the minors children of the late Pierre Henry Plamondon, in his life time merchant of St. Césaire aforesaid, and Libère Anne Thibodeau, his wife, Plaintiffs ; against PIERRE LAMOTHE, yeoman, of St. Césaire, in the district of St. Hyacinthe, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of L'Ange Gardien, in the county of Rouville, in the district of St. Hyacinthe, in the range Scraphine ; containing one arpent and a half in front by thirty arpents in depth, joining in front the road of the range Scraphine, in rear the lands of the range Papineau, on the north-west side Clovis Meunier, representing Joseph Lacombe, and on the south-east side Charles Fleury, representing Frs. Roy.

To be deducted from the said land three rods and seven feet and a half in front, by the depth of the said land, to be taken in the south-east line, purchased by G. C. Dessaulles, esquire, on the sixth of February one thousand eight hundred and sixty-one, and on the first of February one thousand eight hundred and sixty-four, from the municipal council of the county of Rouville.

To be sold at the church door of the said parish of L'Ange Gardien, on the TWENTY-SEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the 8th October 1870.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
St. Hyacinthe, 14th May, 1870.
[First published, 21st May, 1870.]

1800

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court, St. Hyacinthe

St. Hyacinthe, to wit : } **DAME HENRIETTE**
No. 1399. } **PARÉ**, heretofore of the city of St. Hyacinthe, and now of the city of Montreal, widow of the late François Xavier Laforce, Plaintiff ; against Dame MARIE ALIDA MARIN, heretofore of the city of St. Hyacinthe, and now of the parish of St. Hyacinthe, wife separated as to property by contract of Jean Baptiste Sicotte, esquire, advocate, heretofore of the said city of St. Hyacinthe, and now of the parish of St. Hyacinthe, and duly authorized by her said husband for the purposes of the present, and the said Jean Baptiste Sicotte, as much in his own and private name as to authorize his said wife for the purposes of these presents, Defendants, to wit :

An emplacement situate in the parish of St. Hyacinthe, on the north side, of the river Yamaska, containing about seventy feet in front by the depth between the Queen's highway to the north-west, and the river Yamaska, to the south-east, joining on the north-east side, the representatives of the late Honorable Busèbe Cartier, and on the south-west side François Xavier Caouette,—with one house and dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the said parish of

paroisse de Saint-Hyacinthe, le VINGT-DEUXIÈME
jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de
l'avant-midi. Bref rapportable le 30 septembre 1870.

S. ADAM.

Dép. Shérif.

Bureau du Shérif.

Saint-Hyacinthe, 18 mai 1870.

[Première publication, 21 mai 1870. 1869

St. Hyacinthe, on the TWENTY-SECOND day of
SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.
Writ returnable on the 30th September 1870.

S. ADAM,

Dep. Sheriff.

Sheriff's Office,

St. Hyacinthe, 18th May, 1870.

1870

[First published, 21st May, 1870.]

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Charles E. Colson et John Lamb, tous
deux de la cité et du district de Montréal, ci-devant
commerçants et associés, faisant affaires à Montréal,
sous les nom et raison de Colson, Lamb & Cie.,
faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour
un acte de composition et de décharge, exécuté en
leur faveur par leurs créanciers, et le vingt-troisième
jour de juin prochain, ils s'adresseront à la dite cour
pour obtenir la ratification de telle décharge ainsi
effectuée.

CHARLES E. COLSON.

JOHN LAMB.

Par KERR, LAMBE & CARTER,

Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 18 mai 1870.

1879

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Thomas A. Haines, de la cité de
Montréal, et Alfred Haines, de la cité d'Ottawa, pro-
vince d'Ontario, marchands à commission et com-
merçants, tant individuellement que comme faisant
affaires en société, à Montréal, sous les nom et raison
de Haines, Frères et Compagnie, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un
consentement de leurs créanciers à leur décharge, et
mardi, le vingt-deuxième jour de juin prochain, ils
s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratifi-
cation de la décharge ainsi effectuée.

THOS. A. HAINES,

ALFRED HAINES,

Par C. P. DAVIDSON,

Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 19 mai 1870.

1885

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jos. O. Beauperland, failli.

Je, soussigné, G. T. Peltier, de la paroisse St. Guil-
laume, ai été nommé syndic dans cette affaire; les
créanciers sont requis de produire leurs réclamations
à mon bureau sous un mois de cette date, et sont aussi
par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, en
la dite paroisse St. Guillaume, samedi, le quatrième
jour de juin prochain, à neuf heures A. M., pour l'exa-
men du failli et pour l'arrangement des affaires de la
faillite en général.

G. T. PELTIER,

Syndic.

Saint-Guillaume, 5 mai 1870.

1789 v

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Charles E. Colson and John Lamb,
both of the city and district of Montreal, heretofore
traders and copartners doing business as such at
Montreal aforesaid, under the name, style and firm
of Colson, Lamb & Co., Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this
court a deed of composition and discharge, executed
by their creditors, and on the twenty-third day of June
next, they will apply to the said court for a confirma-
tion of the discharge thereby effected.

CHARLES E. COLSON,

JOHN LAMB,

By KERR, LAMBE & CARTER,

Their Attorneys *ad litem*.

Montreal, 18th May, 1870.

1880

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Thomas A. Haines, of the city of
Montreal, and Alfred Haines, of the city of Ottawa,
Province of Ontario, commission merchants and
traders, as well individually as having carried on
business in copartnership at Montreal, under the
name and firm of Haines Brothers and Company,
Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court,
a consent by their creditors to their discharge, and on
Tuesday, the twenty-second day of June next, they
will apply to the said court for a confirmation of the
discharge thereby effected.

THOS. A. HAINES,

ALFRED HAINES,

By C. P. DAVIDSON,

Their Attorneys *ad litem*.

Montreal, 19th May, 1870.

1886

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jos. O. Beauperland, trader, an In-
solvent.

I, the undersigned, G. T. Peltier, of the parish of
St. Guillaume, have been appointed assignee in this
matter. Creditors are requested to file their claims
before me, within one month, and are hereby notified
to meet at my office, in the parish of St. Guillaume
aforesaid, on Saturday, the fourth day of June next, at
nine o'clock A. M., for the examination of the insolvent
and for the ordering of the affairs of the estate gener-
ally.

G. T. PELTIER,

Assignee.

St. Guillaume, 5th May, 1870.

1790 v